

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

TABLE DES MATIÈRES

120 Rapports	132 Notes complémentaires aux états financiers combinés
120 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	132 Note 1 Mode de présentation
121 Rapport de l'auditeur indépendant	133 Note 2 Méthodes comptables
	156 Note 3 Réforme des taux d'intérêt de référence
	157 Note 4 Valeur comptable des instruments financiers
	159 Note 5 Juste valeur des instruments financiers
127 États financiers combinés	165 Note 6 Compensation d'actifs et de passifs financiers
127 Bilan combiné	167 Note 7 Valeurs mobilières
128 État combiné du résultat	169 Note 8 Prêts et provision pour pertes de crédit
129 État combiné du résultat global	177 Note 9 Décomptabilisation d'actifs financiers
130 État combiné des variations des capitaux propres	178 Note 10 Fonds distincts
131 Tableau combiné des flux de trésorerie	180 Note 11 Contrats de location
	181 Note 12 Immobilisations corporelles et immeubles de placement
	182 Note 13 Goodwill et Immobilisations incorporelles
	184 Note 14 Intérêts détenus dans d'autres entités
	185 Note 15 Autres actifs – Autres
	186 Note 16 Dépôts
	186 Note 17 Contrats d'assurance et de réassurance
	213 Note 18 Avantages du personnel – Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires
	218 Note 19 Autres passifs – Autres
	218 Note 20 Obligations subordonnées
	219 Note 21 Instruments financiers dérivés et activités de couverture
	229 Note 22 Transactions importantes
	230 Note 23 Capital social
	230 Note 24 Capital-actions
	231 Note 25 Cumul des autres éléments du résultat global
	231 Note 26 Gestion du capital
	233 Note 27 Revenu net d'intérêts et autres revenus (pertes) nets de placement
	234 Note 28 Impôts sur les excédents
	236 Note 29 Engagements, garanties et passifs éventuels
	238 Note 30 Gestion des risques découlant des instruments financiers
	242 Note 31 Information sectorielle
	244 Note 32 Information relative aux parties liées

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins ainsi que tous les renseignements contenus dans son rapport de gestion annuel relèvent de la direction du Mouvement Desjardins, à qui il incombe d'assurer l'intégrité et la fidélité de l'information présentée.

Ces états financiers combinés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada. Ces états financiers combinés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Toute information financière présentée dans le rapport de gestion annuel est conforme à celle qui figure dans ces états financiers combinés audités.

Responsable de la fiabilité des états financiers combinés du Mouvement Desjardins, des renseignements connexes et des systèmes comptables qui les produisent, la direction du Mouvement Desjardins s'appuie sur des contrôles qui régissent les opérations et leur comptabilisation. Ces contrôles sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable quant à l'intégralité et à l'exactitude des comptes financiers, à la protection des actifs ainsi qu'à la tenue de registres adéquats. Ils comprennent notamment une structure organisationnelle assurant une répartition efficace des responsabilités, un code de déontologie, des normes d'embauche et de formation du personnel, des politiques et des manuels de procédures ainsi que l'application et la mise à jour régulière de méthodes de contrôle en vue d'exercer une supervision appropriée des opérations. Le système de contrôle interne est renforcé par une équipe de conformité, qui aide la direction à veiller au respect des exigences réglementaires, et une équipe du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui a un accès sans réserve à la commission d'audit et d'inspection. La direction a également mis en place un cadre de gouvernance financière issu des meilleures pratiques du marché. À titre de chef de la direction et de chef de la direction financière du Mouvement Desjardins, nous avons supervisé le processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Au 31 décembre 2023, nous avons déterminé que les contrôles et procédures de communication de l'information financière ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière étaient efficaces.

L'AMF procède à l'inspection des activités du Mouvement Desjardins selon une approche de surveillance axée sur les risques.

Le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) approuve l'information financière présentée dans le rapport annuel du Mouvement Desjardins en s'appuyant sur la recommandation de la commission d'audit et d'inspection. Cette dernière est mandatée par le conseil pour examiner les états financiers combinés et le rapport de gestion du Mouvement Desjardins. Elle est composée de cinq administrateurs indépendants, lesquels sont des membres du conseil d'administration de la Fédération. S'ajoutent à ces administrateurs, deux représentants des filiales d'assurance et une observatrice permettant d'assurer les arrimages requis avec les filiales d'assurance et le réseau des caisses. La commission d'audit et d'inspection assure un rôle de surveillance afin que la direction élabore et mette en œuvre des procédures de contrôle et des systèmes adéquats permettant la présentation d'une information financière de qualité comprenant toutes les divulgations requises dans les délais exigés.

Ces états financiers combinés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., l'auditeur indépendant nommé par l'assemblée générale des membres de la Fédération, dont le rapport suit. L'auditeur indépendant peut s'entretenir en tout temps avec les membres de la commission d'audit et d'inspection de tous les aspects de sa mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail, notamment l'intégrité de l'information financière fournie et la qualité des systèmes de contrôle interne.

Guy Cormier
Président et chef de la direction
Mouvement Desjardins

Alain Leprohon, FCPA
Premier vice-président Finances et
chef de la direction financière
Mouvement Desjardins

Lévis (Québec)
Le 21 février 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Fédération des caisses Desjardins du Québec

Notre opinion

À notre avis, les états financiers combinés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Mouvement Desjardins aux 31 décembre 2023 et 2022 et au 1^{er} janvier 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés du Mouvement Desjardins, qui comprennent :

- les bilans combinés aux 31 décembre 2023 et 2022 et au 1^{er} janvier 2022;
- les états combinés du résultat pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022;
- les états combinés du résultat global pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022;
- les états combinés des variations des capitaux propres pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022;
- les tableaux combinés des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022;
- les notes complémentaires, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Certaines informations à fournir ont été présentées ailleurs dans le rapport de gestion, plutôt que dans les notes complémentaires des états financiers combinés. Ces informations font l'objet d'un renvoi dans les états financiers combinés et sont indiquées comme ayant été auditées.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Mouvement Desjardins conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers combinés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers combinés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers combinés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues liée aux prêts

Renvoi à la note 2 – Méthodes comptables et à la note 8 – Prêts et provision pour pertes de crédit, des états financiers combinés.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts s'établissait à 1 180 millions de dollars au 31 décembre 2023 et représentait l'estimation de la direction quant à la provision pour pertes de crédit attendues (PCA) à la date de clôture.

L'évaluation de la provision pour PCA est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour PCA, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour PCA. Le Mouvement Desjardins peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit.

Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique, la direction a appliqué un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour PCA.

Pour les prêts dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour PCA est fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison :

- de la complexité inhérente des calculs de la provision pour PCA ainsi que des jugements importants posés par la direction pour :
 - l'établissement des trois scénarios incluant la projection des variables macroéconomiques;
 - la détermination des probabilités d'occurrence des trois scénarios;
 - la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
 - l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit pour refléter, entre autres, les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Tester l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés à l'évaluation de la provision pour PCA, dont des contrôles relatifs :
 - à la surveillance et à la validation périodique de certains modèles;
 - à l'examen des projections des variables macroéconomiques et la probabilité d'occurrence des scénarios;
 - à la notation du risque de crédit des emprunteurs;
 - à la revue et à l'approbation par la direction de l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit et de provision pour les PCA.
- Tester le processus de la direction pour l'évaluation de la provision pour PCA liée aux prêts en effectuant, notamment, ce qui suit :
 - Évaluer, avec l'assistance de professionnels ayant une expertise en matière de risque de crédit et d'économie :
 - le caractère approprié des méthodologies pour le calcul de la provision pour PCA, incluant le recalcul indépendant des PCA liés aux prêts;
 - le caractère approprié des trois scénarios et le caractère raisonnable des variables macroéconomiques ainsi que la probabilité d'occurrence assignée aux scénarios en considérant des données économiques diffusées publiquement, des prévisions de sources indépendantes et des analyses de sensibilité aux variations de certaines de ces hypothèses;
 - le caractère raisonnable de l'établissement des paramètres de risques de crédit (PD, PCD et ECD);
 - le caractère raisonnable des augmentations importantes du risque de crédit déterminées par la direction;
 - le caractère raisonnable de l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit par la direction.
 - Pour un échantillon de prêts dépréciés qui sont individuellement significatifs, évaluer le caractère approprié de la méthodologie pour le calcul de la provision pour PCA et évaluer le caractère raisonnable des hypothèses.
 - Tester les données utilisées dans l'évaluation de la provision pour PCA.

- de l'évaluation des éléments probants, qui a nécessité un effort d'audit accru ainsi que des jugements importants de la part de l'auditeur, étant donné que l'évaluation de la provision pour PCA est un calcul complexe qui fait intervenir un grand nombre de données et d'hypothèses interdépendantes, dont certaines sont basées sur un modèle;
- de l'aide apportée par des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en matière de risque de crédit et d'économie.

Évaluation des passifs des contrats d'assurance – Estimations des flux de trésorerie d'exécution

Renvoi à la note 2 – Méthodes comptables et à la note 17 – Contrats d'assurance et de réassurance, des états financiers combinés.

Les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins s'élèvent à 32 961 millions de dollars au 31 décembre 2023, et incluent des estimations des flux de trésorerie d'exécution (FTE) de a) 23 159 millions de dollars pour les activités d'assurance de personnes et b) 6 858 millions de dollars dans les passifs au titre des sinistres survenus pour les activités d'assurances de dommages.

Les FTE sont constitués des éléments suivants :

- Estimation des flux de trésorerie futurs qui sont basés sur une moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles;
- Ajustement lié à la valeur temps de l'argent;
- Ajustement au titre du risque non financier.

L'estimation des flux de trésorerie futurs exige de la direction qu'elle élabore des hypothèses, notamment a) en ce qui concerne les activités d'assurance de personnes, les hypothèses de mortalité, de morbidité et de taux de résiliation des contrats et b) en ce qui concerne les activités d'assurance de dommages, l'évolution des antécédents en matières de sinistres, le coût moyen de règlement des sinistres, le nombre moyen de sinistres et les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres.

Pour l'ajustement lié à la valeur temps de l'argent, l'exercice du jugement est également requis dans la détermination des courbes de taux à utiliser, notamment en raison de la détermination des actifs détenus dans les portefeuilles de référence, des taux sans risques et des ajustements pour le risque de crédit et pour la liquidité.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison :

- du jugement important posé par la direction pour l'estimation des FTE;
- du degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort de la part de l'auditeur dans l'évaluation des éléments probants relatifs au caractère approprié des méthodes et techniques actuarielles ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses importantes utilisées par la direction;
- de l'aide apportée par des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en matière d'actuariat.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Tester le processus de la direction pour l'estimation des FTE pour les activités d'assurance de personnes, en effectuant, notamment, ce qui suit :
 - Tester l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés à l'exhaustivité et l'exactitude des données servant à l'estimation des flux de trésorerie futurs;
 - Tester les données utilisées pour établir l'estimation des flux de trésorerie futurs;
 - Évaluer, avec l'assistance des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en actuariat :
 - le caractère approprié des modèles et le caractère raisonnable des hypothèses de mortalité, de morbidité et de taux de résiliation des contrats utilisées dans l'estimation des flux de trésorerie futurs en évaluant les études d'expérience utilisées dans la détermination de ces hypothèses;
 - le caractère approprié de l'approche et le caractère raisonnable des portefeuilles d'actifs de référence et des taux sans risques utilisés, ainsi que des ajustements pour le risque de crédit et pour la liquidité;
 - le caractère approprié de la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier.

Pour l'estimation des FTE pour le passif au titre des sinistres survenus pour les activités d'assurance de dommages :

- Tester l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés à l'exhaustivité et à l'exactitude des données servant à l'estimation des flux de trésorerie futurs;
- Tester les données utilisées pour établir l'estimation des flux de trésorerie futurs;
- Établir, avec l'assistance de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en actuariat, une estimation ponctuelle indépendante des flux de trésorerie futurs pour une sélection de lignes d'affaires et comparer l'estimation ponctuelle indépendante à l'estimation de la direction pour évaluer le caractère raisonnable de l'estimation de la direction;
- Évaluer, avec l'assistance des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en actuariat :
 - le caractère approprié de l'approche utilisée et le caractère raisonnable des portefeuilles d'actifs de référence et des taux sans risques utilisés, ainsi que des ajustements pour le risque de crédit et pour la liquidité;
 - le caractère approprié de la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier.

Adoption d'IFRS 17, Contrats d'assurance - Détermination de la marge sur services contractuels au 1^{er} janvier 2022

Renvoi à la note 2 – Méthodes comptables et à la note 17 – Contrats d'assurance et de réassurance, des états financiers combinés.

Le 1^{er} janvier 2023, le Mouvement Desjardins a adopté l'IFRS 17, *Contrats d'Assurance*, de façon rétrospective à moins que ce ne soit impraticable. À la date de transition, le 1^{er} janvier 2022, la direction a appliqué l'approche fondée sur la juste valeur à tous ses groupes de contrats d'assurance non évalués selon la méthode de la répartition des primes.

Conformément à cette approche, la marge sur services contractuels (MSC) à la date de transition, d'un montant de 2 895 millions de dollars, a été déterminée d'après la différence entre la juste valeur des contrats des groupes d'assurance et les FTE mesurés à cette date pour les activités d'assurance de personnes.

En l'absence de marché observable, une technique d'évaluation fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus a été utilisée pour évaluer la juste valeur des contrats d'assurance. Les hypothèses relatives aux flux de trésorerie attendus actualisés et à l'ajustement aux titres du risque non financier ont été ajustées en fonction du point de vue des intervenants de marché.

L'application de l'approche fondée sur la juste valeur a nécessité que certains jugements soient posés par la direction :

- les ajustements requis pour refléter le point de vue des intervenants de marché ne sont pas différents de la vision de la direction;
- le coût moyen pondéré du capital de la filiale d'assurance de personnes utilisé comme taux d'actualisation;
- le capital à rémunérer a été déterminé en fonction du ratio cible interne de capital réglementaire défini par la filiale d'assurance de personnes;
- le taux de rendement exigé sur les capitaux est basé sur le taux de rendement exigé par la direction sur les différents produits de la filiale d'assurance de personnes.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison :

- des jugements posés par la direction pour la détermination de la MSC au 1^{er} janvier 2022 selon l'approche fondée sur la juste valeur;
- du degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort de la part de l'auditeur dans l'évaluation des éléments probants relatifs au caractère approprié de la technique d'évaluation ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses utilisées par la direction;
- de l'aide apportée par des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en matière d'évaluation et d'actuariat.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Évaluer le caractère approprié des méthodes comptables de la direction et leurs mises en œuvre;
- Tester, avec l'assistance de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en évaluation et en actuariat, le processus de la direction pour la détermination de la MSC selon l'approche de la juste valeur, en effectuant, notamment, ce qui suit :
 - Évaluer le caractère approprié de la technique d'évaluation utilisée;
 - Évaluer le caractère approprié du calcul effectué;
 - Tester les données utilisées dans la technique d'évaluation;
 - Évaluer le caractère raisonnable des flux de trésorerie attendus des contrats d'assurance utilisés dans l'évaluation de la juste valeur en faisant un rapprochement de ces flux de trésorerie attendus avec les flux de trésorerie futurs inclus dans les FTE;
 - Évaluer le caractère raisonnable des ajustements aux titres du risque non financier en fonction du point de vue des intervenants de marchés;
 - Évaluer le caractère raisonnable du capital à rémunérer déterminé en fonction du ratio cible interne de capital réglementaire et le taux de rendement exigé sur les capitaux propres utilisés;
 - Évaluer le caractère raisonnable du coût moyen pondéré du capital utilisé, en établissant une fourchette d'estimations indépendantes reflétant le point de vue des intervenants de marché et en comparant avec le taux sélectionné par la direction.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers combinés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers combinés, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers combinés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons pas ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers combinés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers combinés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers combinés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers combinés, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers combinés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers combinés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers combinés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Mouvement Desjardins à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Mouvement Desjardins ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Mouvement Desjardins.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers combinés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Mouvement Desjardins;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Mouvement Desjardins à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Mouvement Desjardins à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers combinés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers combinés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Mouvement Desjardins pour exprimer une opinion sur les états financiers combinés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers combinés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Martin Bernier.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.⁽¹⁾

⁽¹⁾ FCPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A115888

Montréal (Québec)

Le 21 février 2024

Bilan combiné

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	Au 1 ^{er} janvier 2022 Retraité (note 2)
ACTIF				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		8 987 \$	8 913 \$	16 328 \$
Valeurs mobilières		7		
	Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	36 627	33 987	39 730
	Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	51 692	51 258	53 286
	Titres au coût amorti	46	50	41
		88 365	85 295	93 057
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		13 678	17 024	12 019
Prêts		8 et 9		
	Hypothécaires résidentiels	165 858	159 682	149 695
	À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 239	24 211	24 214
	Aux entreprises et aux gouvernements	77 018	66 812	57 400
		267 115	250 705	231 309
	Provision pour pertes de crédit	(1 180)	(1 035)	(970)
		265 935	249 670	230 339
Actif net des fonds distincts		10	21 356	22 846
Autres actifs				
	Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	25	268
	Instruments financiers dérivés	5 861	5 723	5 828
	Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 801	3 486	2 557
	Actifs des contrats de réassurance	1 676	1 622	1 848
	Actifs au titre de droits d'utilisation	476	543	530
	Immeubles de placement	974	929	926
	Immobilisations corporelles	1 549	1 587	1 531
	Goodwill	563	157	157
	Immobilisations incorporelles	1 186	663	466
	Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 477	1 465	1 380
	Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	46	679	62
	Actifs d'impôt différé	1 244	1 267	593
	Autres	3 368	3 540	2 934
		21 221	21 686	19 080
TOTAL DE L'ACTIF		422 940 \$	403 944 \$	393 669 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
PASSIF				
Dépôts				
	Particuliers	151 519 \$	145 377 \$	136 332 \$
	Entreprises et gouvernements	127 219	114 172	101 644
	Institutions de dépôts	591	287	379
		279 329	259 836	238 355
Passifs des contrats d'assurance		17	32 961	33 847
Autres passifs				
	Acceptations	—	25	268
	Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 686	9 859	11 342
	Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	12 032	24 565	31 177
	Instruments financiers dérivés	6 626	6 691	5 680
	Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	9 350	8 978	7 938
	Obligations locatives	553	622	596
	Passifs des contrats de réassurance	38	36	45
	Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	21 233	17 826	18 628
	Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	867	654	1 048
	Passifs d'impôt différé	252	223	163
	Autres	10 669	9 092	8 924
		73 306	78 571	85 809
Obligations subordonnées		20	2 954	1 960
TOTAL DU PASSIF		388 550	371 537	359 971
CAPITAUX PROPRES				
	Capital social	4 731	4 786	4 982
	Excédents non répartis	2 668	8 982	1 559
	Cumul des autres éléments du résultat global	(708)	(2 058)	317
	Réserves	26 784	19 802	25 870
Capitaux propres – Part revenant au Groupe		33 475	31 512	32 728
Participations ne donnant pas le contrôle		14	915	970
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		34 390	32 407	33 698
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		422 940 \$	403 944 \$	393 669 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

Guy Cormier
Président du conseil

Johanne Charbonneau, FCPA
Vice-présidente du conseil

État combiné du résultat

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	Notes	2023	2022 Retraité (note 2)
REVENU D'INTÉRÊTS			
Prêts		11 900 \$	8 278 \$
Valeurs mobilières		2 067	1 107
		13 967	9 385
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		6 459	2 829
Obligations subordonnées		139	78
Autres		336	148
		6 934	3 055
REVENU NET D'INTÉRÊTS	27	7 033	6 330
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	17		
Revenus des activités d'assurance		10 429	9 725
Charges afférentes aux activités d'assurance		(8 934)	(8 612)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance		(129)	(55)
		1 366	1 058
RÉSULTAT FINANCIER D'ASSURANCE NET	17		
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance		2 971	(4 371)
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets		(2 383)	4 594
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets		103	(215)
		691	8
REVENU NET LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE		2 057	1 066
AUTRES REVENUS			
Frais de service sur les dépôts et les paiements		483	448
Commissions sur les prêts et les cartes		951	965
Services de courtage et de fonds de placement		1 339	989
Honoraires de gestion et de services de garde		751	662
Autres revenus (pertes) nets de placement	27	(486)	(500)
Revenus (pertes) de change		192	119
Autres		257	261
		3 487	2 944
REVENU NET TOTAL		12 577	10 340
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	8	529	277
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS			
Salaires et avantages du personnel		5 428	5 120
Honoraires		817	1 084
Technologie		1 131	924
Commissions		705	306
Frais d'occupation		408	391
Communications		358	379
Taxes d'affaires et impôts sur le capital		123	118
Autres		1 247	1 203
Frais autres que d'intérêts bruts		10 217	9 525
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance		(985)	(1 023)
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS NETS		9 232	8 502
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		2 816	1 561
Impôts sur les excédents	28	557	319
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES		2 259	1 242
Ristournes aux membres		412	403
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	28	(108)	(106)
EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES		1 955 \$	945 \$
dont :			
Part revenant au Groupe		1 884 \$	927 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	14	71	18

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

État combiné du résultat global

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022 Retraité (note 2)
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	1 955 \$	945 \$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	(813)	691
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	96	(1)
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(8)	7
	(725)	697
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés	425	(1 672)
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	280	189
	705	(1 483)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	384	(897)
Reclassement à l'état combiné du résultat des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	151	(2)
	535	(899)
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	3	(5)
	1 243	(2 387)
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	518	(1 690)
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	2 473 \$	(745) \$
dont :		
Part revenant au Groupe	2 397 \$	(759) \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	76	14

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Impôt sur les autres éléments du résultat global

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de l'exercice est présentée dans le tableau suivant :

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022 Retraité (note 2)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	(295) \$	249 \$
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	13	—
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(3)	3
	(285)	252
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés	137	(596)
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	97	67
	234	(529)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	139	(324)
Reclassement à l'état combiné du résultat des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	54	(1)
	193	(325)
	427	(854)
Total de la charge (recouvrement) d'impôt	142 \$	(602) \$

État combiné des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	Capital social (note 23)	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 25)	Réserves			Total des réserves	Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (note 14)	Total des capitaux propres
				Réserve de stabilisation	Réserve pour ristournes éventuelles	Réserve générale et autres réserves				
(en millions de dollars canadiens)										
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021, tel que publié	4 982 \$	1 546 \$	765 \$	795 \$	1 212 \$	23 314 \$	25 321 \$	32 614 \$	912 \$	33 526 \$
Adoption d'IFRS 17 (note 2)	—	13	(448)	—	—	549	549	114	58	172
SOLDE RETRAITÉ AU 1^{er} JANVIER 2022	4 982 \$	1 559 \$	317 \$	795 \$	1 212 \$	23 863 \$	25 870 \$	32 728 \$	970 \$	33 698 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres (retraité)	—	927	—	—	—	—	—	927	18	945
Autres éléments du résultat global de l'exercice (retraité)	—	689	(2 375)	—	—	—	—	(1 686)	(4)	(1 690)
Résultat global de l'exercice (retraité)	—	1 616	(2 375)	—	—	—	—	(759)	14	(745)
Autres variations nettes du capital social	(196)	—	—	—	—	—	—	(196)	—	(196)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	(9)	(9)
Virement entre les excédents non répartis et les réserves (retraité)	—	(1 828)	—	(452)	492	1 788	1 828	—	—	—
Rémunération sur le capital social	—	(262)	—	—	—	—	—	(262)	—	(262)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(80)	(80)
Transactions sur les capitaux propres (retraité) ⁽¹⁾	—	7 896	—	—	—	(7 896)	(7 896)	—	—	—
Autres	—	1	—	—	—	—	—	1	—	1
SOLDE RETRAITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022	4 786 \$	8 982 \$	(2 058) \$	343 \$	1 704 \$	17 755 \$	19 802 \$	31 512 \$	895 \$	32 407 \$
Nouvelle désignation des actifs financiers (note 2)	—	(199)	119	—	—	—	—	(80)	—	(80)
SOLDE RETRAITÉ AU 1^{er} JANVIER 2023	4 786 \$	8 783 \$	(1 939) \$	343 \$	1 704 \$	17 755 \$	19 802 \$	31 432 \$	895 \$	32 327 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	—	1 884	—	—	—	—	—	1 884	71	1 955
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	(718)	1 231	—	—	—	—	513	5	518
Résultat global de l'exercice	—	1 166	1 231	—	—	—	—	2 397	76	2 473
Autres variations nettes du capital social	(55)	—	—	—	—	—	—	(55)	—	(55)
Rémunération sur le capital social	—	(293)	—	—	—	—	—	(293)	—	(293)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(56)	(56)
Virement entre les excédents non répartis et les réserves	—	(6 982)	—	273	1 824	4 885	6 982	—	—	—
Autres	—	(6)	—	—	—	—	—	(6)	—	(6)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	4 731 \$	2 668 \$	(708) \$	616 \$	3 528 \$	22 640 \$	26 784 \$	33 475 \$	915 \$	34 390 \$

⁽¹⁾ L'augmentation des excédents non répartis de l'exercice résulte de transactions sur les capitaux entre des entités du Mouvement Desjardins. Les excédents non répartis provenant de ces transactions ont été soumis aux projets de partages des excédents en 2023. Ces transactions n'ont eu aucune incidence sur les capitaux propres du Mouvement Desjardins.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Tableau combiné des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022 Retraité (note 2)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédents d'exploitation	2 816 \$	1 561 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations corporelles et incorporelles, et des immeubles de placement	464	383
Amortissement des primes et des escomptes	119	334
Dotation à la provision pour pertes de crédit	529	277
(Gains) pertes nets réalisés sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	187	157
(Gains) pertes nets sur cession des immobilisations corporelles et incorporelles, et d'immeubles de placement	10	(2)
Autres	(183)	(109)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	(2 640)	5 747
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	3 346	(5 005)
Prêts	(16 794)	(19 608)
Actifs et passifs des contrats d'assurance et de réassurance	2 707	(3 428)
Instruments financiers dérivés, montant net	(335)	1 548
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	1 057	111
Dépôts	19 493	21 481
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	1 827	(1 483)
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(12 533)	(6 612)
Autres	(81)	934
Paiement de la contrepartie éventuelle	(60)	(87)
Impôts versés sur les excédents	(46)	(856)
Versements des ristournes aux membres	(398)	(386)
	(515)	(5 043)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'obligations subordonnées	—	997
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	—	17
Remboursement d'obligations locatives	(78)	(61)
Autres variations nettes du capital social	(55)	(196)
Rémunération sur le capital social	(262)	(208)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	—	(9)
Dividendes versés	(56)	(80)
	(451)	460
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	(36 744)	(36 789)
Produits tirés de la vente de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	21 273	22 300
Produits tirés des échéances de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	17 506	12 294
Acquisition d'entreprise nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	(743)	—
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	(519)	(613)
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	9	21
Distributions reçues d'entreprises associées et de coentreprises	383	81
Acquisitions de coentreprises et d'entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(125)	(126)
	1 040	(2 832)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	74	(7 415)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	8 913	16 328
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	8 987 \$	8 913 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts versés	6 098 \$	2 658 \$
Intérêts reçus	14 529	9 949
Dividendes reçus	290	253

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION

Nature des activités

Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins du Québec, la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Plusieurs filiales sont actives à l'échelle du Canada. Les divers secteurs d'activité dans lesquels évolue le Mouvement Desjardins sont décrits à la note 31 « Information sectorielle ». Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

États financiers combinés

En tant que groupe de services financiers intégré, le Mouvement Desjardins constitue une entité économique à part entière. Ces états financiers combinés ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de cette entité économique. En effet, les caisses Desjardins exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, qui est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement Desjardins. La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins.

En vertu de la nature même des caisses Desjardins et de la Fédération en tant que coopératives de services financiers, ces états financiers combinés comportent des différences par rapport aux états financiers consolidés d'un groupe doté d'une structure organisationnelle traditionnelle. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins constituent un regroupement des comptes des caisses Desjardins du Québec, de la CDO, de la Fédération, et ses filiales et du FSD. Le capital social du Mouvement Desjardins représente la somme du capital social émis par les caisses Desjardins du Québec, la Fédération et la CDO.

Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi), ces états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les effets de l'adoption d'IFRS 17, *Contrats d'assurance* sur les états financiers combinés du Mouvement Desjardins sont présentés à la note 2 « Méthodes comptables ». Certains chiffres comparatifs de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 ont été retraités et un bilan d'ouverture retraité au 1^{er} janvier 2022 est présenté pour tenir compte de cette nouvelle norme. Certains chiffres de l'exercice précédent ont également été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers combinés de l'exercice courant. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins.

Les états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ont été approuvés par le conseil d'administration du Mouvement Desjardins, qui est celui de la Fédération, le 21 février 2024.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers combinés sont indiquées ci-dessous.

Jugements significatifs, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers combinés conformément aux IFRS exige que la direction exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges, ainsi que sur l'information connexe. Les méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concernent la consolidation des entités structurées, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation d'actifs financiers, la dépréciation des instruments financiers, la dépréciation des actifs non financiers, l'évaluation des passifs des contrats d'assurance, ainsi que les approches de transition utilisées à l'application de l'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2022, les provisions, les impôts sur les excédents, les avantages du personnel de même que les immobilisations incorporelles. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses.

Le contexte économique continue d'entraîner des sources d'incertitudes ayant une incidence sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses importantes formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés. Cela touche particulièrement la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES

Périmètre du groupe

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie des caisses Desjardins du Québec, de la CDO, de la Fédération et ses filiales, et du FSD. Les états financiers de l'ensemble des entités du Groupe sont préparés selon des méthodes comptables homogènes. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes sont éliminés.

La direction doit faire appel à des jugements afin de déterminer si les faits et circonstances découlant d'une relation avec une autre entité confèrent au Mouvement Desjardins un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur cette dernière. Des jugements importants doivent notamment être exercés dans le cas des entités structurées.

Participation dans des entreprises associées et coentreprises

Les participations du Mouvement Desjardins dans des entreprises associées et les coentreprises sont présentées au poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » du bilan combiné.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers combinés sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle du Mouvement Desjardins. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Adoption d'IFRS 17, *Contrats d'assurance*

Le 1^{er} janvier 2023, le Mouvement Desjardins a adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* qui remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 établit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et des dispositions concernant les informations à fournir relativement à tous les contrats d'assurance et de réassurance.

L'adoption de cette norme a apporté des changements importants dans les états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Certains chiffres comparatifs de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 ont été retraités, et un bilan d'ouverture retraité au 1^{er} janvier 2022 est présenté pour refléter ces changements. Les méthodes comptables appliquées à la suite de l'adoption de l'IFRS 17 sont décrites à la section k) Contrats d'assurance et de réassurance ci-dessous.

MÉTHODES COMPTABLES

a) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle le Mouvement Desjardins devient une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier. Les actifs financiers acquis ou vendus qui doivent être réglés selon un délai normalisé sont comptabilisés selon la date de transaction.

Classement et évaluation

Les actifs financiers sont classés en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel ils sont détenus.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour que le critère lié aux caractéristiques des flux de trésorerie soit respecté aux fins du classement d'un actif financier, il faut que les flux de trésorerie liés à cet actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. L'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associés au principal restant dû sur une période donnée, mais peut également comprendre une contrepartie pour d'autres risques et frais liés à un contrat de prêt de base, par exemple le risque de liquidité ou les frais d'administration, de même qu'une certaine marge.

Modèles économiques

Les modèles économiques que suit le Mouvement Desjardins sont déterminés d'une manière qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Les modèles économiques représentent la manière dont le Mouvement Desjardins gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie. Ils reflètent donc si les flux de trésorerie découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. La détermination des modèles économiques nécessite l'exercice d'un jugement et s'appuie sur l'ensemble des éléments probants pertinents dont le Mouvement Desjardins dispose à la date de l'appréciation.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les modèles économiques établis par le Mouvement Desjardins se définissent comme suit :

- détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels : L'objectif de détention des actifs financiers est la perception des flux de trésorerie contractuels;
- détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre : L'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers;
- autres modèles économiques : L'objectif ne cadre avec aucun des modèles économiques susmentionnés.

Le classement et l'évaluation des actifs financiers se résument comme suit :

Catégories		Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Actifs financiers	À la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (iv)	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (v)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (vi)	Juste valeur	Juste valeur
	Coût amorti (vii)		Juste valeur	Coût amorti

(i) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat;
- les revenus d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les dividendes provenant de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres sont comptabilisés principalement au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières ». Pour les autres secteurs, ces revenus sont principalement comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

(ii) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent :

- les instruments d'emprunt qui sont gérés à des fins de transaction ou sur la base de la juste valeur, ou qui ne répondent pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt;
- les instruments de capitaux propres qui n'ont pas été « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global »;
- les instruments financiers dérivés.

La section n) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

(iii) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des instruments d'emprunt qui ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut utiliser cette désignation irrévocable si celle-ci élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation de l'actif financier.

Les actifs financiers du Mouvement Desjardins compris dans cette classe d'évaluation sont principalement composés de titres de créance et de prêts qui sont détenus dans le cadre des activités d'assurance.

(iv) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur des actifs financiers de cette catégorie, à l'exception de celles de la provision pour pertes de crédit attendues et des gains et pertes de change sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », sont enregistrées à l'état combiné du résultat global, à titre de gains ou pertes nets non réalisés. Pour les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes sont reclassés à l'état combiné du résultat lorsque l'actif est décomptabilisé, alors que pour les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes ne sont jamais reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et sont reclassés immédiatement dans les excédents non répartis;
- les dividendes provenant des instruments de capitaux propres « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont principalement comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance »;
- les primes et escomptes à l'achat des actifs financiers « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont amortis sur la durée du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres. Pour les autres secteurs, ils sont principalement comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

(v) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments d'emprunt dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- (vi) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments de capitaux propres qui ont fait l'objet d'un choix irrévocable, instrument par instrument. Ce choix est fait pour certains instruments de capitaux propres de sociétés ouvertes détenus dans le cadre des activités d'assurance afin d'atténuer la volatilité à l'état combiné du résultat et certains instruments de capitaux propres de sociétés fermées qui sont conservés à long terme.
- (vii) Les titres classés dans la catégorie « Coût amorti » sont des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt.

Les titres de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et évalués lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus comptabilisés sur les titres de la catégorie « Coût amorti » sont présentés au poste « Revenu d'intérêts – Prêts » de l'état combiné du résultat s'ils sont comptabilisés par le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique Autres. Pour les autres secteurs, ils sont principalement comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale, sauf dans les cas où le modèle économique en vertu duquel ils sont détenus est modifié.

Les passifs financiers sont classés en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention de la direction au moment de leur émission.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers se résument comme suit :

	Catégories	Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Passifs financiers	À la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	Coût amorti (iv)		Juste valeur	Coût amorti

- (i) Les passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ainsi :
- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées principalement aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat. Toutefois, pour les passifs financiers désignés à la juste valeur, la variation de la juste valeur imputable à la variation du risque de crédit propre au Mouvement Desjardins est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et reclassée immédiatement dans les excédents non répartis;
 - les frais d'intérêts liés aux passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres. Les frais d'intérêts des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement ».
- (ii) Les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des titres détenus à des fins de transaction et comprennent des titres de dette émis avec l'intention de les racheter à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme tels que les « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ». Les instruments financiers dérivés sont également classés comme étant détenus à des fins de transaction.

La section n) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » de la présente note précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

- (iii) Les passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument, et sont essentiellement des titres d'emprunt. La direction peut utiliser cette désignation irrévocable si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation du passif financier ou si la gestion d'un groupe de passifs financiers et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, ou lorsque les passifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

Les passifs financiers compris dans cette classe d'évaluation sont composés de dépôts comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

- (iv) Les passifs financiers qui n'entrent pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont classés dans la catégorie « Coût amorti ».

Les passifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et mesurés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts des titres de la catégorie « Coût amorti » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres. Les frais d'intérêts des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts productifs classés dans la catégorie « Coût amorti » et des prêts de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs, ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur de certains passifs présentés au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » repose sur les cours de marché pour des instruments similaires ou sur l'actualisation des flux de trésorerie prévus. En ce qui a trait aux passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net », la juste valeur tient compte des modèles d'évaluation des options et les techniques d'évaluation sont similaires à celles des instruments financiers dérivés.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les cours du marché.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme ou de leurs caractéristiques. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de vente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés, puis amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « Coût amorti » alors qu'ils ne sont jamais reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat pour les instruments financiers désignés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ». Pour les instruments financiers classés ou désignés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net », ces coûts sont passés en charge dès qu'ils sont engagés.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés au net lorsqu'ils font l'objet d'un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, et que le Mouvement Desjardins a l'intention de procéder à un règlement d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif a été transférée.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert, ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation qui lui est liée est éteinte, annulée ou expirée. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé à l'état combiné du résultat.

b) Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

Le poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières, y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et d'autres effets, ainsi que certains titres à revenu fixe. Ces instruments financiers viennent à échéance à court terme, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

c) Valeurs mobilières

Le classement et l'évaluation des valeurs mobilières sont établis selon les critères énoncés à la section a) « Actifs et passifs financiers » ci-dessus.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées

Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées au bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Les conventions de revente sont traitées comme des transactions de prêts garantis. Un actif correspondant à la contrepartie versée en échange des valeurs mobilières acquises, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente » du bilan combiné.

Dans le cadre des emprunts de valeurs mobilières, le Mouvement Desjardins donne des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si la garantie est donnée sous forme de trésorerie, un actif correspondant au montant qui sera reçu lors de la remise des titres empruntés est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente » du bilan combiné. Si elle est donnée sous forme de valeurs mobilières, les titres affectés en garantie ne sont pas décomptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées

Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées ne sont pas décomptabilisées du bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les conventions de rachat sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis. Un passif correspondant à la contrepartie reçue en échange des valeurs mobilières vendues, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » du bilan combiné.

Dans le cadre des prêts de valeurs mobilières, le Mouvement Desjardins reçoit des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si la garantie est reçue sous forme de trésorerie, un passif correspondant à l'obligation de remettre cette dernière est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » du bilan combiné. Si elle est reçue sous forme de valeurs mobilières, les titres reçus en garantie ne sont pas comptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Valeurs mobilières vendues à découvert

Les valeurs mobilières vendues à découvert dans le cadre des activités de transaction, qui représentent l'obligation pour le Mouvement Desjardins de livrer des valeurs mobilières qu'il ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisées à titre de passifs et inscrites à leur juste valeur. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sur ces valeurs mobilières sont comptabilisés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

d) Prêts

Le classement et l'évaluation des prêts sont établis selon les critères énoncés à la section a) « Actifs et passifs financiers » ci-dessus. La majorité des prêts sont classés dans la catégorie « Coût amorti ».

Les commissions perçues et les frais directs relatifs au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts classés dans la catégorie « Coût amorti » sont traités comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur les prêts. Ils sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et l'amortissement est comptabilisé à titre de revenus d'intérêts sur la durée du prêt. Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire d'après une évaluation de la solvabilité de l'emprunteur. Une telle garantie prend habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières (des titres de gouvernements, des titres de participation, etc.) ou de la trésorerie.

Les prêts restructurés sont des prêts dont le Mouvement Desjardins a renégocié les modalités initiales en accordant des allègements à l'emprunteur dans un contexte de difficultés financières ou pour contrer son inhabileté à respecter ses obligations initiales. Une fois que les modalités du prêt ont été renégociées, et que l'emprunteur les a acceptées, le prêt est considéré comme étant restructuré.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt classé dans la catégorie « Coût amorti » n'a pas d'incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt renégocié n'est pas décomptabilisé. À la date de la restructuration, le montant du prêt est ramené à celui des flux de trésorerie estimatifs nets à recevoir aux termes des modalités allégées, actualisés au taux d'intérêt effectif (avant la restructuration), ce qui peut engendrer un gain ou une perte sur modification. Lorsque la modification des modalités a une incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt initial doit être décomptabilisé, ce qui peut engendrer un gain ou une perte sur décomptabilisation. De plus, un nouveau prêt doit être comptabilisé en fonction des nouvelles modalités contractuelles. Lorsque la modification des modalités n'entraîne pas la décomptabilisation du prêt, la date de sa comptabilisation initiale demeure inchangée aux fins de l'application du modèle de dépréciation. Le risque de défaillance selon les modalités contractuelles modifiées est alors comparé au risque de défaillance selon les modalités initiales afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Lorsque la modification des modalités entraîne la décomptabilisation du prêt et la comptabilisation d'un nouveau prêt, la date de la modification doit devenir la date de la comptabilisation initiale du nouveau prêt aux fins de l'application du modèle de dépréciation. Un nouveau prêt est normalement considéré à l'étape 1 du modèle de dépréciation, mais il peut devoir être considéré comme déprécié dès l'origine.

e) Dépréciation d'instruments financiers

Lors de chaque date de clôture, le Mouvement Desjardins comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés « Coût amorti » ou « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant le risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, et en analysant les indications de dépréciation.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, le Mouvement Desjardins compare la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier à la date de clôture avec sa PD à la date de la comptabilisation initiale. De plus, il prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient en fonction des regroupements d'instruments financiers présentant des caractéristiques de risques de crédit communes et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de PD et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Pour les valeurs mobilières au « Coût amorti » ou « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », le Mouvement Desjardins a choisi d'utiliser l'exemption pour le risque de crédit faible. Ainsi, si le risque de crédit est équivalent à celui de « catégorie d'investissement » à la date de clôture, la valeur mobilière est réputée de ne pas avoir eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus, ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que le Mouvement Desjardins s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. La PCD de certains prêts et éléments hors bilan est notamment estimée à 0 % en raison de la nature du rehaussement de crédit obtenu. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes. Les principales variables de regroupement pour les paramètres applicables sont présentées dans le tableau suivant :

PD	PCD	ECD ⁽¹⁾
<i>Prêts, engagements de prêts et garanties financières :</i> <ul style="list-style-type: none"> Type de clientèle Niveau de risque Type d'instrument Secteur d'activité 	<i>Prêts, engagements de prêts et garanties financières :</i> <ul style="list-style-type: none"> Type de clientèle Type de sûreté Type de garant Niveau de risque Type d'instrument Secteur d'activité 	<i>Prêts :</i> <ul style="list-style-type: none"> Type de clientèle Type de produit <i>Engagements de prêts et garanties financières :</i> <ul style="list-style-type: none"> Type de clientèle Niveau de risque Taux d'utilisation Montant autorisé Type de produit Solde

⁽¹⁾ Pour déterminer l'ECD, un facteur de conversion en équivalent de crédit est appliqué.

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, le Mouvement Desjardins utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios (de base, optimiste et pessimiste) pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Il peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit. L'intégration de l'information prospective repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit et aux projections économiques. Elle nécessite donc l'exercice d'un niveau élevé de jugement.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir. Il peut arriver qu'aucune provision ne soit comptabilisée si le scénario de réalisation des sûretés est probable à 100 % et que la valeur de réalisation estimative des sûretés est supérieure à la valeur comptable brute du prêt.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les facilités de crédit renouvelables, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises, et des prêts sur cartes de crédit. Leur durée de vie est estimée et correspond à la période pendant laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit. Cette estimation prend en considération la période durant laquelle il a été exposé au risque de crédit associé à des instruments financiers similaires et les mesures de gestion du risque de crédit prévues une fois que le risque de crédit associé à un instrument financier aura augmenté.

Comptabilisation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts est enregistrée aux postes « Provision pour pertes de crédit » du bilan combiné et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêts et les garanties financières est enregistrée aux postes « Autres passifs – Autres » du bilan combiné et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est enregistrée en réduction du poste « Valeurs mobilières – Titres au coût amorti » du bilan combiné et au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat. La provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » est comptabilisée aux postes « Gains nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » de l'état combiné du résultat global et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Biens saisis

Les biens saisis en règlement de prêts dépréciés sont comptabilisés à la date de la saisie, à leur juste valeur diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur inscrite des actifs saisis est comptabilisé au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Radiation des prêts

Un prêt est radié, en totalité ou en partie, lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement à son égard, soit lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et que, selon l'évaluation de l'ensemble du dossier, il n'existe aucun autre moyen de le récupérer. Pour les prêts garantis, la radiation survient généralement après la réalisation de la garantie. Les prêts pour lesquels une proposition du consommateur ou une procédure de faillite est en cours, mais pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas d'attente raisonnable de recouvrement, sont radiés, mais peuvent continuer de faire l'objet de mesures de recouvrement par un syndic en insolvabilité. Les soldes des prêts sur cartes de crédit sont radiés en totalité lorsqu'aucun paiement n'a été reçu à l'issue d'une période de 180 jours. Ces derniers peuvent cependant encore faire l'objet de mesures d'exécution pour une certaine période suite à leur sortie du bilan. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

f) Contrats de location

Preneur

Le Mouvement Desjardins loue principalement des locaux qui sont utilisés dans le cours normal de ses activités. Un actif au titre du droit d'utilisation ainsi qu'une obligation locative sont comptabilisés au bilan combiné à la date de début du contrat de location sauf pour les contrats de courte durée et de faible valeur. De plus, le Mouvement Desjardins utilise la mesure de simplification qui permet de ne pas séparer les composantes locatives et les composantes non locatives d'un contrat.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés au bilan combiné, et l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation sont comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Frais d'occupation » de l'état combiné du résultat.

L'obligation locative est initialement comptabilisée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. En règle générale, le Mouvement Desjardins utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. Les obligations locatives sont présentées au bilan combiné, et les frais d'intérêts sur les obligations locatives sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat.

Bailleur

Les contrats de location pour lesquels le Mouvement Desjardins est bailleur sont des contrats relatifs à des locaux. Le Mouvement Desjardins fait partie principalement de contrats de location simple.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque le Mouvement Desjardins agit à titre de bailleur, les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », et l'actif loué demeure comptabilisé au bilan combiné.

g) Immobilisations corporelles et immeubles de placement

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations corporelles sont comptabilisées au poste « Frais autres que d'intérêts – Frais d'occupation » de l'état combiné du résultat.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les dotations aux amortissements des immeubles de placement sont comptabilisées aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont amortis en fonction des durées d'amortissement suivantes :

	Durées d'amortissement
Terrains	Non amortissables
Bâtiments et immeubles de placement	5 à 80 ans
Matériel informatique	3 à 10 ans
Mobilier, agencement et autres	1 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée prévue du bail

Décomptabilisation

Les profits ou pertes résultant de la sortie ou de la vente d'immeubles sont comptabilisés à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés, aux postes « Frais autres que d'intérêts – Frais d'occupation » pour les immobilisations corporelles, et « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » pour les immeubles de placement.

h) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent celles qui sont acquises et générées en interne. Le coût des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est amorti de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, qui n'excède pas 40 ans.

Les profits ou pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres » de l'état combiné du résultat lors de la décomptabilisation de l'actif.

i) Dépréciation des actifs non financiers

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

Lorsqu'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier, l'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

Goodwill

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur. Le test de dépréciation du goodwill est établi sur la base de la valeur recouvrable de chaque UGT (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque UGT.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

j) Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une forme d'instrument d'emprunt à court terme négociable qu'émettent nos clients et que nous garantissons en contrepartie de commissions. La responsabilité éventuelle du Mouvement Desjardins aux termes des acceptations est comptabilisée dans les autres passifs, au poste « Acceptations ». Le Mouvement Desjardins bénéficie d'un droit équivalent envers ses clients dans le cas d'un appel de fonds relatif à ces engagements, lequel est comptabilisé dans les autres actifs, au poste « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations ». Les commissions sont comptabilisées au poste « Autres revenus – Autres ».

k) Contrats d'assurance et de réassurance

Classification

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance important à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'un contrat si un événement futur incertain spécifié dans ce dernier l'affecte de façon défavorable. Dans certaines situations, un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier.

Certains contrats émis par les filiales d'assurance ne transfèrent pas de risque d'assurance important. Ces contrats sont alors classés à titre de contrats d'investissement selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, ou à titre de contrats de service conformément à l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

Les contrats d'assurance émis sont classés à titre de contrats d'assurance sans participation directe ou de contrats d'assurance avec participation directe.

La filiale d'assurance de personnes classe les contrats de fonds distincts individuels ainsi que les contrats d'assurance vie avec participation à titre de contrats d'assurance avec participation directe. Tous les autres contrats d'assurance sont des contrats d'assurance sans participation directe.

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement dans lesquels on promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents clairement définis. Les éléments sous-jacents comprennent des portefeuilles de placements spécifiques qui déterminent les montants payables aux assurés. La politique de la filiale d'assurance de personnes est de détenir ces placements spécifiques.

Des jugements importants sont portés par la direction lors de l'analyse des conditions nécessaires à la classification des contrats d'assurance au titre de contrats d'assurance avec participation directe. Ces contrats doivent être évalués selon la méthode fondée sur les honoraires variables dont les particularités comparativement au modèle général d'évaluation sont décrites dans les sections subséquentes.

Les filiales d'assurance ont recours à des contrats de réassurance afin d'atténuer leur exposition au risque d'assurance. Ces contrats de réassurance transfèrent des risques d'assurance importants relativement aux contrats d'assurance sous-jacents et sont classés en tant que contrats de réassurance détenus selon l'IFRS 17. De tels contrats de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers ses titulaires de contrat.

Composant investissement

Certains contrats d'assurance comportent un composant investissement qui n'a pas à être présenté séparément, car il est étroitement lié au contrat d'assurance. Ces composants sont donc comptabilisés à même les passifs des contrats d'assurance. Un composant investissement représente un montant que les filiales d'assurance sont tenues de rembourser au titulaire d'un contrat d'assurance en toutes circonstances, que l'événement assuré se produise ou non.

Regroupement des contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus

Les contrats d'assurance sont regroupés par portefeuille. Ceux-ci sont constitués de contrats qui, au jugement de la direction, comportent des risques similaires et sont gérés ensemble.

Les portefeuilles de contrats d'assurance sont ensuite divisés en trois groupes en fonction de la rentabilité attendue des contrats, le cas échéant :

- contrats déficitaires à la comptabilisation initiale;
- contrats, qui à la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires;
- autres contrats du portefeuille.

Si des contrats d'un même portefeuille relèvent de groupes différents uniquement parce que des dispositions légales ou réglementaires limitent la capacité pratique de fixer un prix en fonction des caractéristiques des titulaires, les filiales d'assurance de dommages ont choisi de classer ces contrats dans le même groupe.

Les portefeuilles de contrats de réassurance détenus sont déterminés séparément des portefeuilles de contrats d'assurance. Les contrats de réassurance détenus sont divisés selon les groupes suivants, le cas échéant :

- contrats présentant un profit net à la comptabilisation initiale;
- contrats, qui à la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir rentables;
- autres contrats du portefeuille.

Les groupes de contrats d'assurance et de contrats de réassurance détenus sont constitués à la comptabilisation initiale, et la composition de ces groupes n'est pas revue par la suite. La direction a exercé son jugement afin de déterminer les contrats d'assurance pouvant être regroupés ensemble de façon globale afin d'évaluer la rentabilité prévue des contrats dans le but d'identifier les contrats déficitaires à la comptabilisation initiale.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Chacun des groupes ne contient que des contrats qui sont émis à un an ou moins d'intervalle, et sont constitués en fonction de l'année calendrier.

Le Mouvement Desjardins présente séparément au bilan combiné la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des actifs, des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des passifs, des portefeuilles de contrats de réassurance qui sont des actifs et des portefeuilles de contrats de réassurance qui sont des passifs.

Comptabilisation et décomptabilisation

Les groupes de contrats d'assurance doivent être comptabilisés à la première des dates suivantes :

- la date de début de la période de couverture;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de contrat d'assurance du groupe devient exigible, ou lorsque le premier paiement est reçu si le contrat ne comporte pas de date d'échéance;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, lorsque les faits et circonstances indiquent que le groupe de contrats est déficitaire.

Les groupes de contrats de réassurance doivent être comptabilisés à la première des dates suivantes :

- le début de la période de couverture;
- la date à laquelle un groupe de contrats d'assurance sous-jacent déficitaire est comptabilisé, dans la mesure où un contrat de réassurance s'appliquant à ces contrats est conclu à cette date.

Les passifs des contrats d'assurance sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée, annulée ou expirée.

Contrats évalués selon le modèle général

Évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, le passif d'un groupe de contrats d'assurance correspond au passif au titre de la couverture restante qui est composé de la somme des flux de trésorerie d'exécution et de la marge sur services contractuels (MSC).

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution sont constitués des éléments suivants :

- Estimation des flux de trésorerie futurs

Les estimations de flux de trésorerie futurs sont basées sur une moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles et sont déterminées selon le point de vue des filiales d'assurance, dans la mesure où elles cadrent avec les variables de marchés observables.

L'évaluation d'un groupe de contrats inclut tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle les filiales d'assurance peuvent contraindre le titulaire de contrat à payer les primes ou dans laquelle elle a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance. Une obligation substantielle de fournir des services prévus au contrat d'assurance cesse lorsque les filiales d'assurance ont la capacité pratique de réévaluer les risques posés spécifiquement par le titulaire de contrat d'assurance ou par le portefeuille de contrat d'assurance dont fait partie le contrat en cause.

Les flux de trésorerie compris dans le périmètre d'un contrat sont ceux directement liés à l'exécution du contrat tels que les primes, les commissions, les indemnités et les autres obligations envers les titulaires de contrats. Les coûts directement attribuables aux portefeuilles de contrats d'assurance incluent, entre autres les coûts de gestion des sinistres, de gestion des contrats et les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

- Ajustement lié à la valeur temps de l'argent

Les estimations de flux de trésorerie futurs sont ajustées, selon les taux d'actualisation courants à la date d'évaluation, afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés à ces flux de trésorerie.

- Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé séparément des estimations de flux de trésorerie futurs et de l'ajustement lié à la valeur temps de l'argent. L'ajustement au titre du risque non financier reflète l'indemnité exigée pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier.

Certains flux de trésorerie d'exécution sont évalués au niveau des portefeuilles de contrats d'assurance et sont ensuite alloués à chacun des groupes en utilisant des méthodes systématiques et rationnelles, appliquées de manières cohérentes d'une période de présentation de l'information financière à l'autre.

Marge sur services contractuels

La MSC représente le profit non acquis, qui sera comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis. À la comptabilisation initiale, aucun montant n'est comptabilisé en résultat, car la MSC est évaluée à un montant correspondant à l'entrée nette de flux de trésorerie d'exécution prévue.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Si la somme des flux de trésorerie d'exécution correspond à une sortie nette, le groupe de contrats d'assurance est déficitaire, et le montant de la MSC est nul. Une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée immédiatement au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » à l'état combiné du résultat, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante.

Évaluation subséquente

À chaque date de clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme des deux montants suivants :

- le passif au titre de la couverture restante, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services qui seront rendus dans les périodes futures ainsi que de la MSC;
- le passif au titre des sinistres survenus, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés tels que les charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance.

Flux de trésorerie d'exécution

À chaque date de clôture, les flux de trésorerie d'exécution des groupes de contrats d'assurance sont révisés afin de refléter tout changement apporté dans les hypothèses qui les sous-tendent et les conditions de marché à cette date.

Marge sur services contractuels

La valeur comptable de la MSC d'un groupe est obtenue en ajustant le solde à l'ouverture pour tenir compte des nouveaux contrats, de l'intérêt capitalisé pour les contrats d'assurance sans participation directe, du montant comptabilisé en revenus, des variations des flux de trésorerie d'exécution relatives aux services futurs et de la variation de la part revenant à l'assureur de la juste valeur des éléments sous-jacents pour les contrats avec participation directe.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution relatives aux services futurs ajustent la MSC, alors que celles relatives aux services courants ou passés sont directement comptabilisées à l'état combiné du résultat. L'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations, ainsi que l'effet du risque financier et de ses variations sur les estimations de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat lorsqu'ils sont relatifs aux contrats d'assurance sans participation directe, alors qu'ils ajustent la MSC des contrats d'assurance avec participation directe.

Pour les contrats d'assurance avec participation directe, les variations du montant correspondant à la part revenant à la filiale d'assurance de personnes de la juste valeur des éléments sous-jacents sont liées aux services futurs et ajustent la MSC, alors que les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents, qui représentent l'ajustement des obligations envers les titulaires, ne sont pas liées aux services futurs et n'ajustent pas la MSC. Ces variations sont plutôt comptabilisées au poste « Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets » à l'état combiné du résultat.

Pour ses contrats de fonds distincts individuels, la filiale d'assurance de personnes utilise une stratégie d'atténuation du risque financier au moyen de dérivés et autres instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui permet une compensation économique entre les contrats d'assurance et ces instruments atténuant l'effet des risques financiers. Conformément à ce qui est permis par l'IFRS 17, la filiale a fait le choix de ne pas ajuster la MSC pour les variations visant à refléter tout ou une partie des variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier de ses contrats de fonds distincts individuels. Ces variations sont plutôt comptabilisées au poste « Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets » de l'état combiné du résultat permettant ainsi une compensation naturelle des gains et pertes sur les variations de juste valeur des instruments financiers comptabilisés conformément à l'IFRS 9.

Contrats de réassurance détenus

Les contrats de réassurance détenus sont tous des contrats sans participation directe. Ils sont évalués de la même manière que les contrats d'assurance à l'exception de certains éléments expliqués dans les paragraphes suivants.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution des contrats de réassurance détenus sont constitués de la même façon que ceux des contrats d'assurance sans participation directe sauf que :

- les flux de trésorerie futurs d'un groupe de contrats de réassurance détenus doivent inclure un ajustement pour refléter l'effet du risque de non-exécution, c'est-à-dire le risque que le réassureur n'exécute pas son obligation;
- l'ajustement au titre du risque non financier correspond au risque transféré au réassureur.

Marge sur services contractuels

Les groupes de contrats de réassurance détenus ne peuvent pas être déficitaires et n'ont pas de profit non acquis, la MSC correspond plutôt au coût net ou au profit net lié à l'utilisation de la réassurance.

Lors de l'évaluation initiale, la MSC d'un groupe de contrats de réassurance détenus est ajustée, si nécessaire, afin de tenir compte de tout revenu comptabilisé à l'état combiné du résultat lié à la comptabilisation d'une perte sur contrats déficitaires afférente aux contrats d'assurance sous-jacents. Un composant de recouvrement de perte est alors ajouté à l'actif au titre de la couverture restante des contrats de réassurance détenus.

Lors des évaluations subséquentes, la valeur comptable de la MSC est obtenue en ajustant le solde à l'ouverture pour tenir compte des nouveaux contrats de réassurance, de l'intérêt capitalisé, du montant comptabilisé en charges en raison des services reçus, des variations des flux de trésorerie d'exécution relatives aux services futurs et de la variation du composant recouvrement de perte.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Il est possible qu'un groupe de contrats d'assurance déficitaire inclut tant des contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu que des contrats non admissibles à un tel recouvrement. Pour calculer le composant recouvrement de perte, les filiales d'assurance utilisent une méthode de répartition systématique et rationnelle pour déterminer la partie des pertes comptabilisées au titre du groupe de contrats d'assurance qui se rattache aux contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu.

La valeur comptable du composant recouvrement de perte ne doit pas excéder la partie de la valeur comptable de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires que les filiales d'assurance s'attendent à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus.

Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes

La filiale d'assurance de personnes utilise la méthode de la répartition des primes pour évaluer ses groupes de contrats d'assurance collective dont la grande majorité des contrats ont une durée d'un an ou moins, ainsi que pour certains groupes de contrats d'assurance court terme. Pour leur part, les filiales d'assurance de dommages utilisent cette méthode pour évaluer l'ensemble de leurs contrats d'assurance dont la presque totalité a une durée d'un an ou moins.

Cette méthode d'évaluation simplifiée est permise si la période de couverture de chacun des contrats d'un groupe n'excède pas un an ou s'il est déterminé que l'évaluation selon la méthode de la répartition des primes ne diffère pas de manière significative de l'évaluation selon le modèle général décrit précédemment.

Évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable du passif au titre de couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égale aux primes reçues, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués à ce groupe à cette date, ajustée s'il y a lieu, du montant provenant de la décomptabilisation d'un actif au titre de flux de trésorerie lié aux frais d'acquisition et de tout autre actif ou passif comptabilisé antérieurement se rapportant à ce groupe.

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance sont reportés et incorporés au passif au titre de la couverture restante lorsqu'ils sont encourus. Par la suite, ils sont comptabilisés en charge, sur la période de couverture des contrats composant le groupe.

Évaluation subséquente

Le passif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égal à sa valeur comptable au début de l'exercice, augmentée des primes reçues et du montant d'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, alors qu'elle est diminuée du montant des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués et du montant comptabilisé en revenus.

La valeur comptable du passif au titre de la couverture restante des contrats qui n'excèdent pas un an n'est pas ajustée pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Si, à n'importe quel moment, des faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, les filiales d'assurances doivent déterminer si la valeur des flux de trésorerie d'exécution afférents à la couverture restante de ce groupe évalué de la même manière que les groupes de contrats évalués selon le modèle général excède la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante établie selon la méthode de la répartition des primes. L'excédent est comptabilisé à titre de perte sur contrats déficitaires et présenté au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Cet élément de perte est réévalué à chaque date de clôture.

Contrats de réassurance détenus

La méthode de la répartition des primes est utilisée pour évaluer les groupes de contrats de réassurance détenus lorsque cette méthode est utilisée pour évaluer les groupes de contrats d'assurance sous-jacents.

Lorsqu'une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée pour un groupe de contrats d'assurance dans lequel se retrouvent un ou des contrats sous-jacents à un contrat de réassurance détenu, les filiales d'assurance calculent un composant recouvrement de perte et ajustent le montant de l'actif au titre de la couverture restante du groupe de contrats de réassurance détenu.

Il est possible qu'un groupe de contrats d'assurance déficitaire inclut tant des contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu que des contrats non admissibles à un tel recouvrement. Pour calculer le composant recouvrement de perte, les filiales d'assurance utilisent une méthode de répartition systématique et rationnelle pour déterminer la partie des pertes comptabilisées au titre du groupe de contrats d'assurance qui se rattache aux contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu.

La valeur comptable du composant recouvrement de perte ne doit pas excéder la partie de la valeur comptable de l'élément de perte que le Mouvement Desjardins s'attend à recouvrer en vertu des contrats de réassurance composant le groupe de contrats de réassurance.

Passif au titre de sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus est constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés tels que les charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux règlements des sinistres. Le passif au titre des sinistres survenus est évalué en utilisant l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif afin de déterminer le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont engagés dans le cadre des activités de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance. Ces frais comprennent les flux de trésorerie directement attribuables à un groupe de contrats d'assurance ou à un portefeuille ainsi que les flux de trésorerie qui ne sont pas directement attribuables, lesquels sont alloués aux différents groupes en utilisant une méthode systématique et rationnelle.

Lorsque ces flux de trésorerie sont encourus avant la comptabilisation des groupes de contrats d'assurance auxquels ils se rapportent, un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est comptabilisé et présenté en diminution des passifs des contrats d'assurance au bilan combiné. Subséquemment, les filiales d'assurance décomptabilisent la partie de cet actif qui se rapporte aux contrats d'assurance comptabilisés dans le groupe durant l'exercice.

Dans certains cas, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont en partis attribuables aux renouvellements des contrats d'assurance attendus de ces groupes. Une méthode systématique et rationnelle est utilisée pour répartir ces flux entre le groupe et les différents groupes de renouvellement attendus.

À chaque date de clôture, la direction détermine s'il existe des faits et circonstances qui indiquent que l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de cet actif excède les entrées nettes de trésorerie attendues du groupe de contrats d'assurance auquel il se rapporte. De plus, lorsque l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est relatif aux renouvellements attendus pour un groupe de contrats, la valeur comptable de l'actif ne doit pas excéder les entrées nettes de trésorerie attendues provenant spécifiquement des renouvellements.

Les pertes de valeur d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont comptabilisées au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat dans l'exercice où elles sont constatées. Ces pertes de valeur peuvent être contrepassées, en tout ou en partie, subséquemment dans la mesure où les conditions à l'origine de la dépréciation n'existent plus ou se sont améliorées. Les filiales d'assurance comptabilisent alors une reprise de valeur au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance ».

Revenus des activités d'assurance

Pour les contrats qui ne sont pas évalués selon la méthode de la répartition des primes, les revenus des activités d'assurance représentent les variations du passif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services en l'échange desquels les filiales d'assurance s'attendent à recevoir une contrepartie.

Ces variations sont :

- les charges de sinistres et les autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues évaluées trimestriellement aux montants attendus à la date d'ouverture de chaque période trimestrielle;
- les variations au titre du risque non financier liées aux risques expirés;
- le montant de la MSC pour les services rendus.

Les revenus des activités d'assurance incluent également un montant relatif aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Ce montant représente une portion des primes imputée au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, alloué entre les périodes de présentation de l'information financière d'une manière systématique qui reflète l'écoulement du temps.

Le montant de la MSC comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat est basé sur les unités de couverture affectées aux services rendus. La direction exerce des jugements importants pour déterminer les unités de couverture des groupes de contrats d'assurance, des informations supplémentaires sur les jugements sont présentées à la note 17 « Contrats d'assurance et de réassurance ».

Pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes, le revenu des activités d'assurance correspond au montant des encaissements de primes attendus, lequel est réparti entre les périodes de services prévues aux contrats d'assurance en fonction de l'écoulement du temps.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent :

- les charges de sinistres et les autres charges d'assurance engagées;
- l'amortissement des frais d'acquisition;
- les variations liées aux sinistres survenus;
- les pertes et les reprises de pertes sur contrats déficitaires.

Pour les groupes de contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes, le montant de l'amortissement des frais d'acquisition est identique au montant de recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition présenté dans les revenus des activités d'assurance.

Pour les groupes de contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes, le montant de l'amortissement des frais d'acquisition est réparti entre les périodes en fonction de l'écoulement du temps.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Perte sur contrats déficitaires

Lorsqu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire à la comptabilisation initiale ou qu'il devient déficitaire subséquemment, une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée en charges afférentes aux activités d'assurance, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Les variations ultérieures de l'élément de perte relatives aux services futurs sont comptabilisées en pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Après avoir comptabilisé une perte sur un groupe de contrats d'assurance déficitaire, certaines variations des flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance non évalués selon la méthode de répartition des primes sont réparties sur une base systématique entre l'élément de perte et le passif de la couverture restante, excluant l'élément de perte. Ces variations affectées à l'élément de perte sont comptabilisées en diminution des revenus attendus et des charges correspondantes de l'exercice. La répartition systématique de ces flux de trésorerie d'exécution est faite en fonction du solde de l'élément de perte, celui-ci est donc ramené à zéro à la fin de la période de couverture. Si les variations de flux de trésorerie d'exécution font en sorte que l'élément de perte est ramené à zéro avant la fin de la période de couverture, l'excédent est comptabilisé à la MSC.

Pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode de répartition des primes, les diminutions de l'élément de perte relatives aux services passés sont comptabilisées à l'encontre des charges d'assurance engagées durant l'exercice.

Revenus (charges) nets des activités de réassurance

Les revenus et les charges liés aux contrats de réassurance détenus sont présentés séparément des revenus et des charges afférentes aux contrats d'assurance. Les revenus et les charges liés aux contrats de réassurance détenus, à l'exception des revenus financiers (charges financières) de réassurance, sont présentés sur une base nette, à titre de revenus (charges) nets des activités de réassurance à l'état combiné du résultat.

Les revenus se composent des montants à recouvrer des réassureurs pour les sinistres survenus et les autres charges d'assurance, ainsi que les variations de l'élément de recouvrement de perte.

Pour les contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes, les charges comprennent les montants suivants liés aux variations de l'actif au titre de la couverture restante :

- les recouvrements attendus des charges de sinistres et des autres charges d'assurance évaluées trimestriellement aux montants attendus à la date d'ouverture de chaque période trimestrielle;
- les variations au titre du risque non financier pour les risques expirés;
- le montant de la MSC pour les services reçus.

Pour les contrats évalués selon la méthode de répartition des primes, les charges correspondent au montant des primes cédées attendues affecté à l'exercice. Le montant de primes cédées attendues est réparti entre les périodes de services prévues aux contrats de réassurance détenus en fonction de l'écoulement du temps.

Revenus financiers (charges financières) d'assurance et de réassurance

Les revenus financiers et charges financières d'assurance des groupes de contrats d'assurance sans participation directe et des contrats de réassurance détenus sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe qui découle de l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations, ainsi que de l'effet du risque financier et de ses variations.

Les revenus financiers et charges financières d'assurance des groupes de contrats d'assurance avec participation directe sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe qui découle de l'évolution attribuable à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents ainsi que de l'effet de l'atténuation des risques financiers.

Les variations de l'ajustement au titre du risque non financier sont ventilées entre le résultat des activités d'assurance et les revenus financiers et charges financières d'assurance et de réassurance.

Revenus (pertes) nets de placement d'assurance

Les revenus (pertes) nets de placement d'assurance sont constitués des revenus et pertes des placements tirés des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance du Mouvement Desjardins qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

l) Fonds distincts

Certains contrats d'assurance permettent à leur titulaire d'effectuer des placements dans des fonds distincts détenus par la filiale d'assurance de personnes à leur intention. Les titulaires de ces contrats assument les risques et bénéficient des avantages découlant de la propriété de ces placements, même s'ils sont détenus par cette filiale. En conséquence, les placements détenus pour le compte des titulaires de fonds distincts sont présentés au poste « Actif net des fonds distincts » du bilan combiné. Ils sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres instruments financiers inclus dans l'actif net des fonds distincts sont comptabilisés au coût amorti. De plus, si un fonds distinct exerce un contrôle sur un fonds commun de placement dans lequel des sommes ont été investies, ce dernier est consolidé dans l'actif net des fonds distincts et un passif aux titulaires de parts rachetables dans un fonds sous-jacent est comptabilisé et classé au coût amorti.

Le passif des fonds distincts collectifs est comptabilisé au coût amorti selon IFRS 9. Il est comptabilisé au poste « Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement » du bilan combiné.

En ce qui concerne les contrats de rente à capital variable offerts par l'entremise des fonds distincts individuels, la filiale d'assurance de personnes offre des garanties minimales relativement à la prestation de décès, à la valeur à l'échéance et aux montants des retraits au cours de la période de décaissement. Le passif des fonds distincts individuels est comptabilisé selon IFRS 17 et les contrats sont classés à titre de contrats avec participation directe. Le passif associé à ces garanties ainsi que l'obligation envers les titulaires de ces contrats, qui correspond à l'actif net des fonds distincts individuels, sont comptabilisés au poste « Passifs des contrats d'assurance » du bilan combiné.

Les revenus nets des placements détenus pour le compte des titulaires de fonds distincts individuels sont comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » de l'état combiné du résultat et un montant équivalent est comptabilisé au poste « Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets ». Les revenus nets des placements détenus pour le compte des titulaires de fonds distincts collectifs sont comptabilisés au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

La filiale d'assurance de personnes perçoit des revenus sous forme d'honoraires pour la gestion des fonds distincts. Pour les fonds distincts collectifs, ces revenus sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat alors que pour les fonds distincts individuels, ils sont comptabilisés au poste « Revenus des activités d'assurance ».

m) Provisions et passifs éventuels

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. La direction doit exercer un jugement important afin de déterminer si une obligation actuelle existe et d'estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Le Mouvement Desjardins revoit régulièrement l'évaluation des provisions et procède sur une base trimestrielle aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Les dotations aux provisions et les reprises de celles-ci sont comptabilisées en résultat aux postes correspondant à la nature des dépenses couvertes.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Mouvement Desjardins, ou encore une obligation résultant d'un événement passé pour laquelle une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques n'est pas probable ou ne peut être estimée de manière fiable.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

n) Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec la contrepartie et comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt ainsi que les options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés. Les types de contrats utilisés sont définis à la note 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

Les instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés devant être inscrits distinctement, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan combiné. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés devant être inscrits distinctement sont comptabilisées au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Instruments financiers hybrides

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9, l'intégralité du contrat hybride est classée et comptabilisée selon les caractéristiques du contrat hybride.

Un dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte et inscrit distinctement à titre de dérivé lorsque le contrat hôte n'est pas un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9 et que les conditions suivantes sont respectées : a) les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte; b) un instrument autonome qui comporterait les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé; c) le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations comptabilisées aux résultats combinés.

Objectifs de détention des dérivés

Le Mouvement Desjardins utilise les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de gestion de l'actif et du passif.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande de membres et clients, et pour permettre au Mouvement Desjardins de générer des revenus sur ses propres activités de transaction.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques actuels ou prévus liés au risque de marché. Ils permettent au Mouvement Desjardins de transférer, de modifier ou de réduire des risques liés aux taux d'intérêt et à la devise auxquels sont exposés les actifs et passifs figurant au bilan combiné ainsi que les engagements fermes et les opérations prévues.

Activités de couverture

Le Mouvement Desjardins a choisi de continuer d'appliquer les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture (incluant les dispositions reliées à la réforme des taux d'intérêt de référence) plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9.

Le Mouvement Desjardins désigne principalement ses instruments financiers dérivés comme étant dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer si la comptabilité de couverture est appropriée à chacun d'eux. Pour être admissible à cette comptabilité, une relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture de même que la mesure de l'efficacité de cette couverture. Ainsi, chaque relation de couverture doit être soumise régulièrement et individuellement à un test d'efficacité afin que l'on puisse déterminer avec une assurance raisonnable si elle est efficace et continuera de l'être. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de l'élément couvert attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

Le Mouvement Desjardins peut également utiliser des instruments financiers dérivés à titre de couverture économique de certaines opérations dans des situations où celles-ci ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou qu'il fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

La désignation d'un instrument financier dérivé à titre d'instrument de couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert est vendu ou vient à échéance; l'instrument financier dérivé fait l'objet d'un rachat ou vient à échéance; la couverture n'est plus efficace; ou le Mouvement Desjardins met fin à la désignation de couverture ou s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

Couverture de juste valeur

Pour une opération de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture est comptabilisée au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat, tout comme les changements de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuables au risque couvert. Le montant du gain ou de la perte attribuable au risque couvert est appliqué à la valeur comptable de l'élément couvert. Lorsque les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture et de l'élément couvert ne se compensent pas entièrement, le montant en résultant, qui représente la portion inefficace de la relation, est comptabilisé au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Lors de la cessation d'une relation de couverture de juste valeur, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter la juste valeur de l'effet du risque désigné. Les ajustements de l'élément couvert comptabilisés antérieurement sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée restante de l'élément couvert. Toutefois, si l'élément couvert n'existe plus, les ajustements au titre de l'effet du risque désigné sont immédiatement comptabilisés au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Pour une opération de couverture de flux de trésorerie, les gains et pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument financier dérivé sont présentés au poste « Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie » des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé à l'état combiné du résultat. Cette variation est alors comptabilisée à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent. La partie inefficace des opérations de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée immédiatement au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie ne répond plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, le Mouvement Desjardins cesse de l'appliquer de façon prospective. Les gains ou pertes comptabilisés au cumul des autres éléments du résultat global sont amortis dans les comptes de résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée résiduelle prévue de la relation de couverture ayant cessé. Si un élément couvert désigné est vendu ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe prenne fin, la totalité des gains ou des pertes est constatée immédiatement dans les comptes de résultat, au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

Réforme des taux d'intérêt de référence (RTIR)

Le Mouvement Desjardins applique les mesures d'allègements qui permettent de maintenir la comptabilité de couverture pendant la période d'incertitude avant le remplacement des taux d'intérêt de référence actuels par un taux alternatif. L'application de ces mesures d'allègements se résume par la présomption que les taux d'intérêt de référence actuels désignés dans des relations de couverture demeurent inchangés et l'utilisation de l'exception à l'exigence de mettre fin à la comptabilité de couverture si une relation de couverture ne satisfait pas aux barèmes établis pour déterminer l'efficacité des relations de couverture. L'application de ces allègements prendra fin dès que se présentera l'une ou l'autre des situations suivantes : l'incertitude rattachée à la réforme des taux d'intérêt de référence sera levée ou la relation de couverture prendra fin.

o) Garanties financières

Une garantie financière est un contrat qui pourrait éventuellement obliger le Mouvement Desjardins à effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le bénéficiaire de la garantie d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'une tierce partie spécifiée qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un titre d'emprunt.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées dans les états financiers combinés à titre de passifs correspondant à la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Après la comptabilisation initiale, sauf dans le cas où elle doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net, la garantie est mesurée selon le plus élevé des montants suivants :

- i) le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, des amortissements cumulés comptabilisés à l'état combiné du résultat;
- ii) le montant de la provision pour pertes de crédit.

Si une garantie financière satisfait à la définition de dérivé, elle est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net lors de chaque date de clôture et présentée comme un instrument financier dérivé. Les garanties présentées comme des instruments financiers dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

La valeur comptable des garanties ne reflète pas le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties. Le Mouvement Desjardins considère la différence entre ces deux montants comme des instruments de crédit hors bilan.

p) Réserves

Les réserves figurant dans les capitaux propres proviennent principalement des caisses. Elles sont basées sur le solde des réserves au 31 décembre de l'exercice précédent et sur les projets de partage des excédents de cet exercice, qui doivent être approuvés par l'assemblée générale des membres de chacune des caisses au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La réserve de stabilisation est constituée des sommes affectées par la Fédération, à même les excédents d'une année. Les montants affectés à cette réserve servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts de capital F émises par la Fédération.

La réserve pour ristournes éventuelles est constituée des sommes affectées par les caisses. Les montants affectés à cette réserve servent au paiement de la ristourne aux membres ainsi qu'à l'affectation des sommes au fonds d'aide au développement du milieu.

La réserve générale représente principalement les sommes affectées par les caisses et la Fédération. Cette réserve ne peut servir qu'à combler un déficit et, si les excédents et la réserve de stabilisation sont insuffisants, à payer l'intérêt sur les parts de capital F.

Les autres réserves sont constituées principalement de sommes affectées par les caisses qui pourront être prises en compte dans le calcul du projet de partage seulement au moment de la réalisation par les caisses des éléments affectés antérieurement à ces réserves.

q) Comptabilisation des revenus

En plus des éléments mentionnés dans la section a) « Actifs et passifs financiers », les critères de comptabilisation spécifiques suivants doivent également être satisfaits avant que les revenus soient comptabilisés.

Critères de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés lorsque le Mouvement Desjardins a transféré le contrôle d'un bien ou d'un service (obligation de prestation remplie). La direction doit faire appel à son jugement pour déterminer le moment où les obligations de prestations sont remplies et établir le prix de transaction et les montants affectés à ces obligations.

Revenu net d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts proviennent principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres. Ils sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au « Coût amorti », les actifs financiers portant intérêt « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et les instruments financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net ».

La méthode du taux d'intérêt effectif sert au calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier, ainsi qu'à l'imputation des revenus ou des frais d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue d'un instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier ou le coût amorti d'un passif financier.

Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, le Mouvement Desjardins estime les flux de trésorerie compte tenu de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier, mais ne tient pas compte des pertes de crédit futures. Le calcul prend en compte les coûts et revenus de transaction entre les parties au contrat ainsi que les primes ou escomptes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat tels que les frais de dossier ou les commissions d'apporteurs d'affaires sont assimilés à des compléments d'intérêts.

Pour les actifs financiers qui ne sont pas considérés comme dépréciés (étapes 1 et 2), les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'instrument financier. Pour les actifs financiers dépréciés (étape 3), ces revenus sont plutôt calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif, qui représente la valeur comptable brute diminuée de la provision pour pertes de crédit attendues.

Frais de service, de commissions, de courtage et autres

Le Mouvement Desjardins perçoit des revenus tirés de frais de service, de commissions et de courtage relatifs à une vaste gamme de services et de produits qu'il offre à ses membres et clients.

Les frais de service, de commissions, de courtage et de fonds de placement sont comptabilisés une fois que le service a été exécuté ou que le produit a été livré. Ces revenus sont comptabilisés aux postes « Frais de service sur les dépôts et les paiements » et « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat.

Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées à titre de revenus à la signature de l'entente de syndication, à moins que le rendement du prêt conservé par le Mouvement Desjardins ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée de la commission est reportée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces revenus sont comptabilisés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les commissions et frais provenant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers telle que l'agencement de l'acquisition d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou l'achat ou la vente d'entreprises sont reconnus à l'issue de la transaction sous-jacente. Les revenus de ces commissions sont comptabilisés au poste « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat. Les revenus de commissions sur prêts et cartes de crédit sont enregistrés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion de portefeuilles et liés à d'autres services sont comptabilisés sur la base des contrats de services applicables au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Les revenus provenant de la gestion de portefeuilles sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les honoraires de gestion d'actifs liés aux fonds d'investissement sont comptabilisés au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Le même principe est appliqué à la gestion de patrimoine, à la planification financière et aux services de garde qui sont exécutés en continu pendant une longue période. Les revenus provenant de la gestion d'actifs sont enregistrés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Mouvement Desjardins d'en recevoir le paiement est établi.

r) Biens sous gestion et sous administration

Les biens sous gestion et sous administration sont détenus par les clients à leur propre bénéfice. Ces actifs ne figurent donc pas au bilan combiné du Mouvement Desjardins. Les revenus provenant de ces services de gestion sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat lorsque le service a été exécuté.

s) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments d'actif et de passif non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change applicable à la date de la transaction, tandis que ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette valeur a été déterminée. Les revenus et frais sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont comptabilisés au poste « Revenus (pertes) de change » de l'état combiné du résultat. Toutefois, les éléments suivants sont présentés dans les autres éléments de l'état combiné du résultat global :

- les gains et pertes de conversion sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global »;
- les gains et pertes sur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

t) Impôts sur les excédents

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné du résultat et l'impôt exigible et différé des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

u) Ristournes aux membres

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Les ristournes prennent en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan financier intégré du Mouvement Desjardins qui prévoit une ristourne en fonction de la capacité financière et de la capitalisation du Mouvement Desjardins. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées à la suite des diverses assemblées générales des caisses et le montant estimé est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

Le calcul des ristournes est basé sur les soldes moyens maintenus dans les familles de produits suivantes : Comptes, Prêts et marges de crédit, Épargne et placement et Fonds. Pour les volumes de cartes de crédit, le calcul de la ristourne est basé sur les achats nets pour l'année visée. Pour la famille de produits d'assurances, la ristourne est calculée sur la prime payée couvrant l'année visée. Enfin, pour certaines activités de Valeurs mobilières Desjardins inc. (Service Signature, Valeurs mobilières et Courtage en ligne), le calcul est basé sur les commissions et honoraires couvrant l'année visée. Les ristournes sont comptabilisées au poste « Ristournes aux membres » de l'état combiné du résultat.

v) Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes payables au cours des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Avantages postérieurs à l'emploi

[Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires](#)

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le coût de ces régimes est comptabilisé à l'état combiné du résultat et se compose du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les actifs nets et passifs nets au titre des régimes à prestations définies. Le coût des services passés découlant d'une modification ou d'une réduction des régimes est comptabilisé immédiatement à l'état combiné du résultat.

Les réévaluations des actifs nets et passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et sont reclassées immédiatement dans les excédents non répartis. Ces réévaluations comprennent les gains et pertes actuariels, et l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le produit d'intérêts généré par ces actifs, qui est comptabilisé à l'état combiné du résultat. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies ainsi que des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

L'actif net et passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. La valeur de tout actif net au titre des régimes à prestations définies, le cas échéant, est restreinte à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions des cotisations futures aux régimes de retraite.

Les actifs nets de certains des régimes de retraite sont comptabilisés au poste « Actifs nets au titre des régimes à prestations définies » du bilan combiné. Les passifs nets de certains des régimes de retraite et les passifs nets liés aux autres régimes d'avantages complémentaires de retraite sont comptabilisés au poste « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » du bilan combiné.

INCIDENCE DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Adoption d'IFRS 17, Contrats d'assurance

À la date de transition, le 1^{er} janvier 2022, les filiales d'assurance ont appliqué l'IFRS 17 de façon rétrospective à moins que ce ne soit impraticable, auquel cas, l'approche rétrospective modifiée ou l'approche fondée sur la juste valeur a été appliquée. Dans tous les cas l'écart net relatif à la transition a été comptabilisé dans les capitaux propres.

Les filiales d'assurance ont appliqué l'approche rétrospective à tous les contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus évalués selon la méthode de la répartition des primes comme si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée.

Approche rétrospective impraticable

La direction a fait appel à son jugement et a considéré que l'application rétrospective était impraticable, sans coût ou effort excessif, pour les groupes de contrats d'assurance long terme et de contrats de réassurance long terme détenus ainsi qu'aux sinistres assumés dans le cadre d'acquisitions, notamment pour les raisons suivantes :

- depuis la comptabilisation initiale des contrats, les jugements et les hypothèses nécessaires à l'évaluation des contrats d'assurance selon l'IFRS 17 n'étaient pas disponibles dans les systèmes d'évaluation actuarielle au prix d'un effort raisonnable;
- l'effort pour agréger l'information au niveau des groupes qui auraient dû être établis sous l'IFRS 17 était trop important;
- les informations disponibles pour effectuer l'imputation des coûts d'acquisition et autres coûts attribuables pour chacun des groupes selon l'IFRS 17 étaient limitées ou inexistantes, car ce niveau de détail n'était pas nécessaire et n'existait pas.

Approche rétrospective modifiée

L'IFRS 17 exige que les contrats d'assurance acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises soient comptabilisés comme si l'entité avait émis ces contrats à la date d'acquisition. Cependant, les filiales d'assurance de dommages ont choisi d'appliquer l'approche rétrospective modifiée aux sinistres assumés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes d'assurance de dommages de State Farm puisque l'application rétrospective de la norme était impraticable. Conformément à l'approche rétrospective modifiée, les sinistres assumés survenus avant l'acquisition des contrats dans le cadre d'un regroupement d'entreprises doivent être comptabilisés et évalués comme un passif au titre des sinistres survenus. Lors de l'application de l'approche rétrospective modifiée, les filiales d'assurance de dommages ont utilisé les informations raisonnables et justifiables qui étaient disponibles à la date de transition.

Approche fondée sur la juste valeur

À la date de transition, la filiale d'assurance de personnes a appliqué l'approche fondée sur la juste valeur à tous ses groupes de contrats d'assurance et de contrats de réassurance détenus non évalués selon la méthode de la répartition des primes.

Conformément à l'approche fondée sur la juste valeur, la filiale d'assurance de personnes a déterminé la marge sur service contractuelle du passif au titre de la couverture restante à la date de transition, d'après la différence entre la juste valeur des contrats des groupes d'assurance et les flux de trésorerie d'exécution mesurés à cette date. Pour déterminer la juste valeur, les exigences d'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* ont été appliquées. En l'absence de marché observable, une technique d'évaluation fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus a été utilisée pour évaluer la juste valeur des contrats d'assurance et de réassurance détenus.

Selon ce qui est permis lorsque l'approche fondée sur la juste valeur est utilisée, la filiale d'assurance de personnes n'a pas limité la composition des groupes à des contrats émis à un intervalle d'un an ou moins. À la transition, chaque portefeuille est composé d'un seul groupe.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lors de l'application de l'approche fondée sur la juste valeur, la filiale d'assurance de personnes a :

- utilisé uniquement les informations raisonnables et justifiables qui étaient disponibles à la date de transition;
- ajusté les hypothèses relatives aux flux de trésorerie futurs attendus et à l'ajustement au titre du risque non financier en fonction du point de vue des intervenants du marché;
- inclus des marges bénéficiaires, au-delà de l'ajustement au titre du risque non financier pour refléter ce qu'un intervenant du marché exigerait pour assumer des obligations en vertu de contrats d'assurance;
- exclu les renouvellements futurs et les nouvelles affaires qui seraient en dehors du périmètre contractuel des contrats en vertu de l'IFRS 17.

Jugements dans l'application de l'approche fondée sur la juste valeur

L'application de l'approche fondée sur la juste valeur a également nécessité que certains jugements soient posés par la direction. Les jugements suivants constituent des éléments clés ayant permis d'établir la juste valeur des contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus à la date de transition :

- les ajustements requis pour refléter le point de vue des intervenants du marché ne sont pas différents de la vision de la filiale d'assurance de personnes;
- le coût moyen pondéré du capital de la filiale d'assurance de personnes a été utilisé comme taux d'actualisation;
- le capital à rémunérer a été déterminé en fonction du ratio cible interne de capital réglementaire défini par la filiale d'assurance de personnes;
- le taux de rendement exigé sur les capitaux est basé sur le taux de rendement exigé par la direction sur les différents produits de la filiale d'assurance de personnes.

Incidences

Au 1^{er} janvier 2022 – Date de transition

Dans son ensemble, l'adoption de l'IFRS 17 a entraîné une augmentation des capitaux propres de 172 M\$ au 1^{er} janvier 2022. Les excédents non répartis ainsi que les réserves ont augmenté d'un montant global de 562 M\$, alors que le cumul des autres éléments du résultat global a diminué de 448 M\$ à la suite du retrait de l'approche par superposition. La part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle a augmenté de 58 M\$.

De plus, l'adoption d'IFRS 17 a également entraîné des reclassements d'actifs et de passifs qui découlent des changements apportés aux regroupements de certains actifs et passifs, des reclassements d'un montant de 1 354 M\$ de certains passifs des contrats d'assurance en tant que contrats d'investissement comptabilisés au poste « Autres passifs – Autres » et d'une présentation distincte d'un montant de 18 628 M\$ dans le passif net des fonds distincts des contrats d'investissement.

Au 1^{er} janvier 2023

Les dispositions de l'IFRS 17 permettent de revoir la désignation ou le classement des actifs financiers comptabilisés selon l'IFRS 9 détenus dans le cadre des activités d'assurance à la date de première application de l'IFRS 17. Le Mouvement Desjardins a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs de ses états financiers combinés pour refléter les changements de désignation ou de classement pour ces actifs financiers qui ont été effectués au 1^{er} janvier 2023. Ces changements ont eu une incidence nette d'impôts défavorable de 80 M\$ sur les capitaux propres. Le détail de ces changements est présenté plus bas.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Nouvelles désignations des actifs financiers

Les filiales d'assurance ont fait le choix de revoir, instrument par instrument à la date d'adoption d'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023, le classement de certains actifs financiers comptabilisés selon IFRS 9, y compris certains actifs financiers n'étant pas détenus dans le cadre des activités d'assurance. Cependant, seuls les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance à cette date étaient éligibles à une réappréciation de leur modèle économique. Les changements de classes d'évaluation effectués sont présentés dans le tableau suivant:

	Classes d'évaluation sous l'IFRS 9		Valeur comptable	
	Avant l'adoption de l'IFRS 17	Après l'adoption de l'IFRS 17	Avant l'adoption de l'IFRS 17	Après l'adoption de l'IFRS 17
Actifs financiers				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾	420 \$	420 \$
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	868	868
Valeurs mobilières	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾	54 \$	54 \$
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 119	1 119
	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽³⁾	953	953
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽⁴⁾	979	979
Prêts	Coût amorti	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽³⁾	1 782 \$	1 671 \$

⁽¹⁾ La désignation à la juste valeur par le biais du résultat net de certains actifs financiers a été annulée puisque la condition pour une telle désignation n'était plus remplie.

⁽²⁾ L'appréciation du modèle économique de certains actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance a été revue, car la perception des flux de trésorerie contractuels n'était plus essentielle à l'atteinte de l'objectif du modèle économique.

⁽³⁾ Certains actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net afin d'éliminer ou réduire sensiblement une non-concordance comptable avec les passifs des contrats d'assurance.

⁽⁴⁾ Certains instruments de capitaux propres ont été désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global afin d'atténuer la volatilité à l'état combiné du résultat.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2023, n'ont pas d'incidence importante sur les états financiers du Mouvement Desjardins. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

NOTE 3 – RÉFORME DES TAUX D'INTÉRÊT DE RÉFÉRENCE

Progrès et risques découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence

La RTIR est une initiative menée à l'échelle mondiale, y compris au Canada, par les banques centrales et les autorités réglementaires. Son objectif est d'améliorer les indices de référence en veillant à ce qu'ils respectent des normes internationales strictes. Les taux d'intérêts de référence sont notamment utilisés au niveau des transactions d'instruments financiers dérivés négociés hors bourse, des valeurs mobilières, des prêts et autres instruments à taux variable.

Afin d'assurer une transition harmonieuse des taux d'intérêt de référence vers des taux sans risque, le Mouvement Desjardins a mis sur pied un groupe de travail sur la RTIR composé de membres ayant des champs d'expertise variés et provenant des divers secteurs d'activité touchés par cette réforme (le « Groupe de travail Mouvement sur la RTIR »). Ce Groupe de travail Mouvement sur la RTIR a pour mandat d'analyser tous les aspects de la réforme, de relever et d'atténuer les risques qu'elle pose, ainsi que de coordonner et d'exécuter un plan de transition.

Le Mouvement Desjardins est exposé à plusieurs risques en lien avec la RTIR, notamment les risques de taux d'intérêt, de marché, réputationnel et opérationnel, lesquels découlent principalement de la mise à jour des systèmes et processus, de la modification des dispositions contractuelles ainsi que de la gestion de la transition en lien avec les besoins des membres et clients.

Le plan du Groupe de travail Mouvement sur la RTIR vise entre autres à assurer la mise en œuvre des recommandations des diverses autorités concernées en ce qui a trait au calendrier de déploiement des principales mesures de transition, notamment l'intégration des dispositions contractuelles nécessaires en lien avec la réforme.

Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), l'administrateur du taux offert en dollars canadiens (*Canadian Dollar Offered Rate* ou CDOR), a annoncé qu'il cesserait la publication de toutes les échéances du CDOR après le 28 juin 2024. Cette annonce a enclenché la période de transition en deux étapes, recommandée par le groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (le « Groupe de travail sur le TARCOM ») dans son livre blanc en décembre 2021. Au terme de la première étape du plan de transition qui s'est achevée le 30 juin 2023, le Groupe de travail sur le TARCOM s'attendait à ce que le CDOR soit remplacé par le taux des opérations de pension à un jour (*Canadian Overnight Repo Rate Average* ou CORRA) pour les nouveaux produits dérivés (sauf dans certaines circonstances précises) ainsi que pour les valeurs mobilières. Au terme de la deuxième étape du plan de transition, qui doit s'achever le 28 juin 2024, les contrats de prêt assujettis au CDOR devront quant à eux avoir transitionné vers le taux CORRA ou tout autre taux de référence alternatif en vigueur au moment de la cessation. Pour certaines échéances, l'utilisation du taux CORRA à terme, lequel est disponible depuis le 5 septembre 2023, est limitée aux prêts et aux instruments financiers dérivés liés à des stratégies de couverture accessoires. Le 27 juillet 2023, le Groupe de travail sur le TARCOM a annoncé que les prêteurs ne pourront plus offrir de nouveaux prêts au taux CDOR après le 1^{er} novembre 2023.

Le Groupe de travail Mouvement sur la RTIR a intégré les implications de ces annonces dans son plan de transition en lien avec l'abandon du CDOR, y compris l'effet sur les relations de couverture. Les travaux du Groupe de travail Mouvement sur la RTIR se poursuivent selon l'échéancier prévu dans le plan de transition du Mouvement Desjardins.

Le tableau suivant présente les expositions des informations quantitatives sur les instruments financiers et les engagements visés par la réforme pour lesquels la transition vers des taux de référence sans risque n'a pas encore été effectuée et qui viendront à échéance après le 28 juin 2024⁽¹⁾.

Au 31 décembre 2023	CDOR Échéance après le 28 juin 2024
Actifs financiers non dérivés ⁽²⁾	10 176 \$
Passifs financiers non dérivés ⁽³⁾	3 491
Instruments financiers dérivés ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	225 751
Engagements de prêts ⁽⁶⁾	10 303

⁽¹⁾ Ce tableau exclut les expositions aux taux de référence qui n'ont pas annoncé de plans de cessation, notamment le EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate) et le BBSW (Australian Bank Bill Swap Rate).

⁽²⁾ Les actifs financiers non dérivés comprennent la valeur comptable brute des prêts et la valeur comptable des valeurs mobilières.

⁽³⁾ Les passifs financiers non dérivés comprennent la valeur comptable des dépôts, des engagements relatifs à des valeurs mobilières vendues à découvert et des obligations subordonnées.

⁽⁴⁾ Les instruments financiers dérivés comprennent la valeur nominale des contrats de taux d'intérêt, des contrats de change et des autres contrats dérivés.

⁽⁵⁾ Comprend 32 024 M\$ d'instruments financiers dérivés désignés en relations de couverture de juste valeur et 31 371 M\$ d'instruments financiers dérivés désignés en relations de flux de trésorerie.

⁽⁶⁾ Comprend les engagements de prêts pour lesquels il existe une possibilité d'effectuer un tirage en plusieurs devises.

NOTE 4 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽¹⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 31 décembre 2023						
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	589 \$	— \$	2 132 \$	— \$	6 266 \$	8 987 \$
Valeurs mobilières	17 674	18 953	50 180	1 512	46	88 365
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de vente	—	—	—	—	13 678	13 678
Prêts	—	1 704	—	—	264 231	265 935
Actif net des fonds distincts	24 860	—	—	—	(106)	24 754
Autres actifs financiers						
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	5 861	—	—	—	—	5 861
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	2 801	2 801
Autres	—	—	—	—	2 167	2 167
Total des actifs financiers	48 984 \$	20 657 \$	52 312 \$	1 512 \$	289 083 \$	412 548 \$
Passifs financiers						
Dépôts ⁽³⁾	— \$	1 317 \$	— \$	— \$	278 012 \$	279 329 \$
Autres passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 686	—	—	—	—	11 686
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	12 032	12 032
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	6 626	—	—	—	—	6 626
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	9 350	9 350
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	—	—	—	—	21 233	21 233
Autres	75	—	—	—	6 927	7 002
Obligations subordonnées	—	—	—	—	2 954	2 954
Total des passifs financiers	18 387 \$	1 317 \$	— \$	— \$	330 508 \$	350 212 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2023, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 18 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽²⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 298 M\$ à l'actif et de 650 M\$ au passif. Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

⁽³⁾ Le montant à l'échéance que le Mouvement Desjardins sera tenu par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

NOTE 4 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽¹⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)						
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	— \$	949 \$	258 \$	— \$	7 706 \$	8 913 \$
Valeurs mobilières	16 025	17 962	51 193	65	50	85 295
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	17 024	17 024
Prêts	—	—	—	—	249 670	249 670
Actif net des fonds distincts	21 374	—	—	—	(18)	21 356
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	—	25	25
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	5 723	—	—	—	—	5 723
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	3 486	3 486
Autres	—	—	—	—	1 894	1 894
Total des actifs financiers	43 122 \$	18 911 \$	51 451 \$	65 \$	279 837 \$	393 386 \$
Passifs financiers						
Dépôts ⁽³⁾	— \$	745 \$	— \$	— \$	259 091 \$	259 836 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	—	—	—	—	25	25
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 859	—	—	—	—	9 859
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	24 565	24 565
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	6 691	—	—	—	—	6 691
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	8 978	8 978
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	—	—	—	—	17 826	17 826
Autres	95	—	—	—	5 472	5 567
Obligations subordonnées	—	—	—	—	2 928	2 928
Total des passifs financiers	16 645 \$	745 \$	— \$	— \$	318 885 \$	336 275 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2022, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 10 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽²⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 198 M\$ à l'actif et de 967 M\$ au passif. Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

⁽³⁾ Le montant à l'échéance que le Mouvement Desjardins sera tenu par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

Les filiales d'assurance ont fait le choix de revoir le classement comptable IFRS 9 de certains actifs financiers à la date d'adoption d'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Méthodes comptables ». Il n'y a eu aucun autre reclassement significatif d'instruments financiers au cours des exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022.

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux suivante :

- le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Transferts entre niveaux

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur se font à la date de clôture.

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan combiné :

Au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	127 \$	462 \$	— \$	589 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	8 191	—	—	8 191
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	15 021	608	—	15 629
Corps scolaires ou publics au Canada	12	68	—	80
Administrations publiques à l'étranger	201	—	—	201
Autres titres de créance	—	7 228	407	7 635
Titres de participation	2 411	242	2 238	4 891
	25 836	8 146	2 645	36 627
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	—	—	1 102	1 102
Aux entreprises et aux gouvernements	—	—	602	602
	—	—	1 704	1 704
Actif net des fonds distincts	7 953	16 252	655	24 860
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	475	—	475
Contrats de change	—	831	—	831
Autres contrats	—	4 555	—	4 555
	—	5 861	—	5 861
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	33 916	30 721	5 004	69 641
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	35	2 097	—	2 132
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	5 775	6 446	—	12 221
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	24 601	3 815	—	28 416
Administrations publiques à l'étranger	334	—	—	334
Autres titres de créance	—	9 209	—	9 209
Titres de participation	1 427	—	85	1 512
	32 137	19 470	85	51 692
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	32 172	21 567	85	53 824
Total des actifs financiers	66 088 \$	52 288 \$	5 089 \$	123 465 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— \$	1 317 \$	— \$	1 317 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 174	512	—	11 686
Autres	—	—	75	75
	11 174	1 829	75	13 078
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	797	—	797
Contrats de change	—	1 421	—	1 421
Autres contrats	—	4 408	—	4 408
	—	6 626	—	6 626
Total des passifs financiers	11 174 \$	8 455 \$	75 \$	19 704 \$

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	71 \$	878 \$	— \$	949 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 426	—	—	7 426
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	12 389	595	—	12 984
Corps scolaires ou publics au Canada	11	69	—	80
Administrations publiques à l'étranger	629	—	—	629
Autres titres de créance	1	6 810	504	7 315
Titres de participation	3 551	99	1 903	5 553
	24 007	7 573	2 407	33 987
Actif net des fonds distincts	7 211	13 565	598	21 374
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	662	—	662
Contrats de change	—	924	—	924
Autres contrats	—	4 137	—	4 137
	—	5 723	—	5 723
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	31 289	27 739	3 005	62 033
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9	249	—	258
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 074	6 076	—	13 150
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	26 753	3 550	—	30 303
Administrations publiques à l'étranger	25	—	—	25
Autres titres de créance	—	7 664	51	7 715
Titres de participation	—	—	65	65
	33 852	17 290	116	51 258
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	33 861	17 539	116	51 516
Total des actifs financiers	65 150 \$	45 278 \$	3 121 \$	113 549 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— \$	745 \$	— \$	745 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 836	1 023	—	9 859
Autres	—	—	95	95
	8 836	1 768	95	10 699
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	1 460	—	1 460
Contrats de change	—	1 192	—	1 192
Autres contrats	—	4 039	—	4 039
	—	6 691	—	6 691
Total des passifs financiers	8 836 \$	8 459 \$	95 \$	17 390 \$

Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2023 et 2022, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur. Les transferts d'instruments financiers vers ou depuis le niveau 3 reflètent des changements au niveau de la disponibilité de données d'entrée observables en raison de l'évolution des conditions de marché.

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DONT LA VALEUR COMPTABLE N'EST PAS ÉGALE À LA JUSTE VALEUR

La valeur comptable de certains instruments financiers évalués au coût amorti n'est pas égale à leur juste valeur. Les tableaux suivants présentent ces instruments par niveaux de la hiérarchie :

Au 31 décembre 2023	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Valeurs mobilières	46 \$	39 \$	— \$	39 \$	— \$
Prêts	264 231	261 276	—	—	261 276
Passifs financiers					
Dépôts	278 012	277 978	—	277 978	—
Obligations subordonnées	2 954	2 882	—	2 882	—
Autres passifs – Autres	1 762	1 721	—	1 721	—

Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Valeurs mobilières	50 \$	44 \$	— \$	44 \$	— \$
Prêts	249 670	241 159	—	—	241 159
Passifs financiers					
Dépôts	259 091	255 831	—	255 831	—
Obligations subordonnées	2 928	2 859	—	2 859	—
Autres passifs – Autres	1 564	1 499	—	1 499	—

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le Mouvement Desjardins a mis en place divers contrôles et différentes procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Le cadre de gouvernance financière prévoit une surveillance indépendante et une séparation des tâches à cet égard.

Les instruments financiers classés dans le niveau 3 les plus importants que détient le Mouvement Desjardins sont les obligations hypothécaires, les titres de participation, les prêts et le passif financier lié à la contrepartie éventuelle résultant d'une clause d'ajustement de prix de certains contrats d'assurance de dommages acquis.

En ce qui concerne les obligations hypothécaires et les prêts, le Mouvement Desjardins a élaboré une grille de paramètres basés sur des données comparables, qui est révisée annuellement et ajustée selon les tendances du marché. Des contrôles trimestriels sont effectués afin de s'assurer que les taux utilisés par le système sont conformes à cette grille et que leur évolution est raisonnable.

Le Mouvement Desjardins évalue la majorité des titres de participation et autres titres de créance en se basant sur des valeurs nettes publiées par l'administrateur de fonds. Ces dernières sont ajustées au besoin en tenant compte des informations plus récentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Certains titres de participation sont évalués au moyen d'un modèle basé sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs prévus. Ces modèles sont examinés et approuvés par le Mouvement Desjardins.

Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm), le Mouvement Desjardins a comptabilisé une contrepartie éventuelle résultant de la clause d'ajustement de prix prévue au contrat. Ainsi, State Farm compensera le Mouvement Desjardins pour 95 % de l'évolution défavorable de la provision pour sinistres et frais de règlement relative aux contrats d'assurance de dommages transférés lors de l'acquisition, et le Mouvement Desjardins remettra à State Farm 90 % de l'évolution favorable de cette provision.

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

	Solde au 31 décembre 2022, tel que publié	Incidences des changements de méthodes comptables (note 2)	Solde au 1 ^{er} janvier 2023 (retraité)	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de l'exercice
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023									
Actifs financiers									
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net									
Valeurs mobilières									
Autres titres de créance									
Obligations hypothécaires	397 \$	51 \$	448 \$	— \$	5 \$	— \$	— \$	(194) \$	259 \$
Autres	107	—	107	—	(1)	—	50	(8)	148
Titres de participation	1 903	—	1 903	24	59	—	302	(50)	2 238
	2 407	51	2 458	24	63	—	352	(252)	2 645
Prêts									
Hypothécaires résidentiels	—	1 062	1 062	—	19	—	83	(62)	1 102
Aux entreprises et aux gouvernements	—	609	609	—	20	—	15	(42)	602
	—	1 671	1 671	—	39	—	98	(104)	1 704
Actif net des fonds distincts	598	—	598	(1)	—	—	210	(152)	655
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	3 005	1 722	4 727	23	102	—	660	(508)	5 004
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global									
Valeurs mobilières									
Autres titres de créance									
Obligations hypothécaires	51	(51)	—	—	—	—	—	—	—
Titres de participation	65	—	65	—	—	20	—	—	85
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	116	(51)	65	—	—	20	—	—	85
Total des actifs financiers	3 121 \$	1 671 \$	4 792 \$	23 \$	102 \$	20 \$	660 \$	(508) \$	5 089 \$
Passifs financiers									
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net									
Autres passifs – Autres									
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	95 \$	— \$	95 \$	— \$	40 \$	— \$	— \$	(60) \$	75 \$
Total des passifs financiers	95 \$	— \$	95 \$	— \$	40 \$	— \$	— \$	(60) \$	75 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de l'exercice
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 Retraité (note 2)							
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Autres titres de créance							
Obligations hypothécaires	508 \$	— \$	(33) \$	— \$	— \$	(78) \$	397 \$
Autres	92	—	6	—	24	(15)	107
Titres de participation	1 428	9	124	—	460	(118)	1 903
	2 028	9	97	—	484	(211)	2 407
Actif net des fonds distincts	360	1	8	—	263	(34)	598
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	2 388	10	105	—	747	(245)	3 005
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Autres titres de créance							
Obligations hypothécaires	64	—	—	(2)	—	(11)	51
Titres de participation	69	—	—	(4)	—	—	65
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	133	—	—	(6)	—	(11)	116
Total des actifs financiers	2 521 \$	10 \$	105 \$	(6) \$	747 \$	(256) \$	3 121 \$
Passifs financiers							
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Autres passifs – Autres							
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	147 \$	— \$	35 \$	— \$	— \$	(87) \$	95 \$
Total des passifs financiers	147 \$	— \$	35 \$	— \$	— \$	(87) \$	95 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés respectivement au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données non observables utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers importants classés dans le niveau 3 ainsi que l'effet de la modification des données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles sur la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

Au 31 décembre 2023	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données	Sensibilité ^(C)
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Obligations hypothécaires	259 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit ^(A,B) Données comparables ^(A,B)	0 p.b. à 6 p.b. 58 p.b. à 66 p.b.	— (D)
Titres de participation et autres titres de créance	78	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^(A,B)	5,8 % à 9,0 %	— (D)
	2 114	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	- (1)	— (D)
	85	Cours de marchés d'instruments comparables	Ratios valeur de l'entreprise / revenus	- (1)	— (D)
Prêts	191	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^(A,B) Prime de liquidité ^(A,B)	8,0 % à 14,0 % 10,0 % à 40,0 %	12
	1 704	Actualisation des flux de trésorerie	Données comparables ^(A,B)	10 p.b. à 123 p.b.	10
Actifs nets des fonds distincts	655	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	- (1)	— (D)
Autres actifs financiers	3				
Total des actifs financiers	5 089 \$				
Passifs financiers					
Autres passifs – Autres Passif financier lié à la contrepartie éventuelle					
	75	Techniques actuarielles ⁽²⁾	Provision pour sinistres et frais de règlement	- (1)	— (D)
Total des passifs financiers	75 \$				

Au 31 décembre 2022	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données	Sensibilité ^(C)
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Obligations hypothécaires	448 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit ^(A,B) Données comparables ^(A,B)	0 p.b. à 15 p.b. 56 p.b. à 71 p.b.	— (D)
Titres de participation et autres titres de créance	91	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^(A,B)	6,4 % à 8,8 %	— (D)
	1 760	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	- (1)	— (D)
	65	Cours de marchés d'instruments comparables	Ratios valeur de l'entreprise / revenus	- (1)	— (D)
Prêts	156	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^(A,B) Prime de liquidité ^(A,B)	9,5 % à 12,5 % 10,0 % à 40,0 %	8
	598	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	- (1)	— (D)
Actifs nets des fonds distincts	598	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	- (1)	— (D)
Autres actifs financiers	3				
Total des actifs financiers	3 121 \$				
Passifs financiers					
Autres passifs – Autres Passif financier lié à la contrepartie éventuelle					
	95	Techniques actuarielles ⁽²⁾	Provision pour sinistres et frais de règlement	- (1)	— (D)
Total des passifs financiers	95 \$				

⁽¹⁾ En raison de la nature de la technique d'évaluation, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

⁽²⁾ Les techniques actuarielles en matière d'évaluation prospective du passif au titre des sinistres survenus sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Pour plus de détails sur ces pratiques, se référer à la section « Estimation des flux de trésoreries futurs – Activités d'assurance de dommages » de la note 17 « Contrats d'assurance et de réassurance ».

Sensibilité de la juste valeur aux variations des données non observables

^(A) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^(B) Il n'existe pas de relation prévisible entre cette donnée et les autres données non observables significatives.

^(C) Représente l'augmentation ou la diminution de la juste valeur en raison d'une modification raisonnablement possible de la donnée non observable.

^(D) Aucune analyse de sensibilité n'est présentée lorsque l'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau ou en raison de la nature de la technique d'évaluation utilisée.

NOTE 6 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif et un passif financiers doivent être compensés au bilan combiné si et seulement si le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente et les engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Toutefois, lorsque ces transactions sont conclues avec des chambres de compensation, les critères de compensation au bilan combiné sont respectés.

Les dérivés négociés sur les marchés hors cote conformément à des accords généraux de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ne satisfont pas non plus aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent également un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins reçoit et donne des garanties afin de gérer le risque de crédit conformément aux conditions stipulées à l'annexe de soutien du crédit.

Les dérivés négociés en bourse sont aussi assujettis à des accords généraux de compensation conclus directement avec des bourses ou des chambres de compensation, ou indirectement par l'entremise de courtiers. Les accords généraux de compensation conclus directement avec des bourses et des chambres de compensation satisfont aux critères de compensation au bilan combiné, contrairement à ceux qui sont conclus indirectement par l'entremise de courtiers, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement dans le cours normal des affaires.

Certaines sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières, ainsi que certaines sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières font l'objet d'accords généraux de compensation qui satisfont aux critères de compensation au bilan combiné.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les actifs et passifs financiers compensés et non compensés au bilan combiné, et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire :

	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné ⁽²⁾	Montants associés non compensés au bilan combiné ⁽¹⁾		
				Instruments financiers ⁽³⁾	Garanties financières reçues / affectées	Montants résiduels non compensés
Au 31 décembre 2023						
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 038 \$	9 360 \$	13 678 \$	6 995 \$	6 683 \$	— \$
Instruments financiers dérivés	5 744	—	5 744	1 345	4 191	208
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	87	71	16	8	—	8
Total des actifs financiers	28 869 \$	9 431 \$	19 438 \$	8 348 \$	10 874 \$	216 \$
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	21 392 \$	9 360 \$	12 032 \$	6 995 \$	5 017 \$	20 \$
Instruments financiers dérivés	2 447	—	2 447	1 345	413	689
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	165	71	94	8	—	86
Total des passifs financiers	24 004 \$	9 431 \$	14 573 \$	8 348 \$	5 430 \$	795 \$

(1) Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

(2) L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

(3) Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 6 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné ⁽²⁾	Montants associés non compensés au bilan combiné ⁽¹⁾		Montants résiduels non compensés
				Instruments financiers ⁽³⁾	Garanties financières reçues / affectées	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	24 233 \$	7 209 \$	17 024 \$	5 767 \$	11 218 \$	39 \$
Instruments financiers dérivés	5 663	—	5 663	1 452	3 960	251
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	66	28	38	5	—	33
Total des actifs financiers	29 962 \$	7 237 \$	22 725 \$	7 224 \$	15 178 \$	323 \$
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	31 774 \$	7 209 \$	24 565 \$	5 767 \$	18 788 \$	10 \$
Instruments financiers dérivés	2 862	—	2 862	1 452	783	627
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	66	28	38	5	—	33
Total des passifs financiers	34 702 \$	7 237 \$	27 465 \$	7 224 \$	19 571 \$	670 \$

⁽¹⁾ Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

⁽²⁾ L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

⁽³⁾ Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 7 – VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES

Les tableaux suivants présentent une analyse des échéances des valeurs mobilières du Mouvement Desjardins :

	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	
Au 31 décembre 2023							
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	1 928 \$	2 278 \$	999 \$	1 760 \$	1 226 \$	— \$	8 191 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 366	1 924	1 787	2 406	8 146	—	15 629
Corps scolaires ou publics au Canada	—	2	3	6	69	—	80
Administrations publiques à l'étranger	96	52	—	1	52	—	201
Autres titres de créance	798	675	635	1 377	4 148	2	7 635
Titres de participation	—	—	14	32	—	4 845	4 891
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	4 188	4 931	3 438	5 582	13 641	4 847	36 627
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	1 896	7 198	2 056	540	531	—	12 221
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 967	7 749	8 092	10 599	9	—	28 416
Administrations publiques à l'étranger	99	108	127	—	—	—	334
Autres titres de créance	3 186	1 863	3 220	883	57	—	9 209
Titres de participation	—	—	—	—	—	1 512	1 512
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7 148	16 918	13 495	12 022	597	1 512	51 692
Actifs financiers au coût amorti							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1	2	3	3	1	—	10
Administrations publiques à l'étranger	—	—	1	—	31	—	32
Autres titres de créance	1	1	—	2	—	—	4
Total des actifs financiers au coût amorti	2	3	4	5	32	—	46
Total des valeurs mobilières	11 338 \$	21 852 \$	16 937 \$	17 609 \$	14 270 \$	6 359 \$	88 365 \$

NOTE 7 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES (suite)

Au 31 décembre 2022	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	2 053 \$	1 505 \$	1 133 \$	2 000 \$	735 \$	— \$	7 426 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	904	2 102	1 527	2 312	6 139	—	12 984
Corps scolaires ou publics au Canada	—	2	6	—	72	—	80
Administrations publiques à l'étranger	234	3	17	338	37	—	629
Autres titres de créance	537	948	940	1 361	3 527	2	7 315
Titres de participation	—	—	—	42	—	5 511	5 553
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	3 728	4 560	3 623	6 053	10 510	5 513	33 987
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	1 793	6 418	4 589	350	—	—	13 150
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 510	7 384	7 683	13 182	544	—	30 303
Administrations publiques à l'étranger	20	5	—	—	—	—	25
Autres titres de créance	2 999	1 101	2 705	867	43	—	7 715
Titres de participation	—	—	—	—	—	65	65
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	6 322	14 908	14 977	14 399	587	65	51 258
Actifs financiers au coût amorti							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1	2	2	4	1	—	10
Administrations publiques à l'étranger	—	—	1	1	34	—	36
Autres titres de créance	—	1	1	2	—	—	4
Total des actifs financiers au coût amorti	1	3	4	7	35	—	50
Total des valeurs mobilières	10 051 \$	19 471 \$	18 604 \$	20 459 \$	11 132 \$	5 578 \$	85 295 \$

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le Mouvement Desjardins a désigné certains instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les titres de participation détenus dans le cadre des activités d'assurance ont été désignés ainsi afin d'atténuer la volatilité à l'état combiné du résultat. Le tableau suivant présente la juste valeur de ces instruments détenus au 31 décembre 2023 et les revenus de dividendes comptabilisés à l'égard de ceux-ci pour l'exercice terminé à cette date.

Au 31 décembre 2023	Juste valeur	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
Valeurs mobilières détenues dans le cadre des activités d'assurance		
Titres de participation		
Actions ordinaires	845 \$	11 \$
Actions privilégiées	582	25
	1 427	36
Autres valeurs mobilières	85	—
Total des valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 512 \$	36 \$

Au cours de l'exercice, le Mouvement Desjardins a disposé, dans le cadre de l'application régulière de sa stratégie de placement, de certaines valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Au moment de la disposition, la juste valeur de ces placements était de 813 M\$ et la perte cumulée de 4 M\$. Les revenus de dividendes relatifs à ces valeurs mobilières constatés à l'état combiné du résultat au cours de l'exercice ont été de 24 M\$.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues en fonction de la qualité du crédit et de l'étape du modèle de dépréciation dans laquelle ils sont classés. Pour plus de renseignements sur la qualité du crédit selon les niveaux de risque, se référer au tableau 28 « Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque » et au tableau 29 « Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque » de la section 4.0 « Gestion des risques » du Rapport de gestion annuel 2023.

Prêts

Au 31 décembre 2023	Non dépréciés		Dépréciés ⁽¹⁾	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	51 993 \$	10 \$	— \$	52 003 \$
Très faible	69 332	332	—	69 664
Faible	34 631	2 054	—	36 685
Moyen	1 931	2 796	—	4 727
Élevé	2	1 023	—	1 025
Défaut	—	277	375	652
Total des prêts hypothécaires résidentiels assujettis aux pertes de crédit attendues	157 889 \$	6 492 \$	375 \$	164 756 \$
Prêts hypothécaires résidentiels à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾				1 102
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	157 889 \$	6 492 \$	375 \$	165 858 \$
Provision pour pertes de crédit	(45)	(33)	(24)	(102)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	157 844 \$	6 459 \$	351 \$	165 756 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	5 069 \$	— \$	— \$	5 069 \$
Très faible	6 590	2	—	6 592
Faible	7 858	1 224	—	9 082
Moyen	1 101	814	—	1 915
Élevé	8	1 305	—	1 313
Défaut	—	44	224	268
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	20 626 \$	3 389 \$	224 \$	24 239 \$
Provision pour pertes de crédit	(130)	(281)	(140)	(551)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	20 496 \$	3 108 \$	84 \$	23 688 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	25 102 \$	95 \$	— \$	25 197 \$
Autre que catégorie investissement	42 287	3 859	—	46 146
Sous surveillance	1 425	2 097	—	3 522
En défaut	—	186	1 365	1 551
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis aux pertes de crédit attendues	68 814 \$	6 237 \$	1 365 \$	76 416 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾				602
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	68 814 \$	6 237 \$	1 365 \$	77 018 \$
Provision pour pertes de crédit	(115)	(81)	(331)	(527)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	68 699 \$	6 156 \$	1 034 \$	76 491 \$
Total des prêts bruts	247 329 \$	16 118 \$	1 964 \$	267 115 \$
Provision pour pertes de crédit	(290)	(395)	(495)	(1 180)
Total des prêts nets	247 039 \$	15 723 \$	1 469 \$	265 935 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2023, 96,8 % des prêts dépréciés sont entièrement ou partiellement garantis, généralement par des garanties immobilières, mobilières ou autres. La section « Atténuation du risque de crédit » du rapport de gestion fournit davantage d'informations sur les actifs détenus en garantie et les autres rehaussements de crédit.

⁽²⁾ Les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ne sont pas assujettis aux pertes de crédit attendues.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Prêts (suite)

Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	Non dépréciés		Dépréciés ⁽¹⁾	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	53 229 \$	11 \$	— \$	53 240 \$
Très faible	67 594	783	—	68 377
Faible	29 688	2 997	—	32 685
Moyen	1 741	2 460	—	4 201
Élevé	1	809	—	810
Défaut	—	124	245	369
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	152 253 \$	7 184 \$	245 \$	159 682 \$
Provision pour pertes de crédit	(58)	(43)	(16)	(117)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	152 195 \$	7 141 \$	229 \$	159 565 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	5 547 \$	1 \$	— \$	5 548 \$
Très faible	6 576	9	—	6 585
Faible	7 544	1 243	—	8 787
Moyen	975	852	—	1 827
Élevé	8	1 218	—	1 226
Défaut	—	68	170	238
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	20 650 \$	3 391 \$	170 \$	24 211 \$
Provision pour pertes de crédit	(140)	(302)	(91)	(533)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	20 510 \$	3 089 \$	79 \$	23 678 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements⁽²⁾				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	22 624 \$	189 \$	— \$	22 813 \$
Autre que catégorie investissement	35 686	4 286	—	39 972
Sous-surveillance	1 475	1 700	—	3 175
En défaut	—	101	776	877
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	59 785 \$	6 276 \$	776 \$	66 837 \$
Provision pour pertes de crédit	(114)	(67)	(204)	(385)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	59 671 \$	6 209 \$	572 \$	66 452 \$
Total des prêts et acceptations bruts	232 688 \$	16 851 \$	1 191 \$	250 730 \$
Provision pour pertes de crédit	(312)	(412)	(311)	(1 035)
Total des prêts et acceptations nets	232 376 \$	16 439 \$	880 \$	249 695 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2022, 94,5 % des prêts dépréciés sont entièrement ou partiellement garantis, généralement par des garanties immobilières, mobilières ou autres. La section « Atténuation du risque de crédit » du rapport de gestion fournit davantage d'informations sur les actifs détenus en garantie et les autres rehaussements de crédit.

⁽²⁾ Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Éléments hors bilan⁽¹⁾

Au 31 décembre 2023	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	48 395 \$	1 \$	— \$	48 396 \$
Très faible	24 051	13	—	24 064
Faible	6 963	745	—	7 708
Moyen	328	492	—	820
Élevé	5	286	—	291
Défaut	—	9	48	57
Total	79 742 \$	1 546 \$	48 \$	81 336 \$
Provision pour pertes de crédit	(43)	(23)	—	(66)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	79 699 \$	1 523 \$	48 \$	81 270 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	35 776 \$	40 \$	— \$	35 816 \$
Autre que catégorie investissement	14 194	1 059	—	15 253
Sous surveillance	346	371	—	717
En défaut	—	5	219	224
Total	50 316 \$	1 475 \$	219 \$	52 010 \$
Provision pour pertes de crédit	(20)	(7)	—	(27)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	50 296 \$	1 468 \$	219 \$	51 983 \$
Total des éléments hors bilan	130 058 \$	3 021 \$	267 \$	133 346 \$
Provision pour pertes de crédit	(63)	(30)	—	(93)
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	129 995 \$	2 991 \$	267 \$	133 253 \$

Au 31 décembre 2022	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	49 665 \$	5 \$	— \$	49 670 \$
Très faible	21 946	40	—	21 986
Faible	6 511	931	—	7 442
Moyen	315	576	—	891
Élevé	5	262	—	267
Défaut	—	—	44	44
Total	78 442 \$	1 814 \$	44 \$	80 300 \$
Provision pour pertes de crédit	(31)	(9)	—	(40)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	78 411 \$	1 805 \$	44 \$	80 260 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	30 908 \$	150 \$	— \$	31 058 \$
Autre que catégorie investissement	12 894	1 134	—	14 028
Sous-surveillance	300	248	—	548
En défaut	—	9	118	127
Total	44 102 \$	1 541 \$	118 \$	45 761 \$
Provision pour pertes de crédit	(11)	(2)	—	(13)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	44 091 \$	1 539 \$	118 \$	45 748 \$
Total des éléments hors bilan	122 544 \$	3 355 \$	162 \$	126 061 \$
Provision pour pertes de crédit	(42)	(11)	—	(53)
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	122 502 \$	3 344 \$	162 \$	126 008 \$

⁽¹⁾ Les engagements de prêts pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit, des lettres de crédit documentaires et des garanties et lettres de crédit de soutien dont le paiement dépend du respect d'une obligation d'exécution, alors que les garanties financières pour lesquelles il estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des autres garanties et des lettres de crédit de soutien.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts et les éléments hors bilan :

	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023				
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de l'exercice⁽¹⁾	59 \$	44 \$	16 \$	119 \$
<i>Dotations à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽²⁾ :				
Étape 1	40	(38)	(2)	—
Étape 2	(11)	16	(5)	—
Étape 3	—	(4)	4	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽³⁾	(15)	13	18	16
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽⁴⁾	(41)	11	2	(28)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁵⁾	22	—	—	22
Décomptabilisations et échéances ⁽⁶⁾	(7)	(8)	(9)	(24)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁷⁾	1	(1)	—	—
	(11)	(11)	8	(14)
Radiations et recouvrements	—	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	48 \$	33 \$	24 \$	105 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de l'exercice	170 \$	310 \$	91 \$	571 \$
<i>Dotations à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽²⁾ :				
Étape 1	259	(249)	(10)	—
Étape 2	(110)	153	(43)	—
Étape 3	(1)	(54)	55	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽³⁾	(45)	62	200	217
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽⁴⁾	(181)	149	293	261
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁵⁾	99	—	—	99
Décomptabilisations et échéances ⁽⁶⁾	(21)	(62)	(151)	(234)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁷⁾	—	(5)	—	(5)
	—	(6)	344	338
Radiations et recouvrements	—	—	(295)	(295)
Solde à la fin de l'exercice	170 \$	304 \$	140 \$	614 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de l'exercice⁽¹⁾	125 \$	69 \$	204 \$	398 \$
<i>Dotations à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽²⁾ :				
Étape 1	58	(51)	(7)	—
Étape 2	(35)	43	(8)	—
Étape 3	(2)	(8)	10	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽³⁾	(11)	24	138	151
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽⁴⁾	(78)	19	78	19
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁵⁾	101	—	—	101
Décomptabilisations et échéances ⁽⁶⁾	(31)	(14)	(28)	(73)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁷⁾	8	6	(15)	(1)
	10	19	168	197
Radiations et recouvrements	—	—	(41)	(41)
Solde à la fin de l'exercice	135 \$	88 \$	331 \$	554 \$
Total des soldes à la fin de l'exercice	353 \$	425 \$	495 \$	1 273 \$
Composition				
Prêts	290 \$	395 \$	495 \$	1 180 \$
Éléments hors bilan ⁽⁸⁾	63	30	—	93

⁽¹⁾ La nouvelle désignation de certains prêts hypothécaires résidentiels et prêts aux entreprises et aux gouvernements décrite à la note 2 « Méthodes comptables » a eu une incidence négligeable sur le solde au début de l'exercice.

⁽²⁾ Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

⁽³⁾ Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

⁽⁴⁾ Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.

⁽⁵⁾ Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de l'exercice, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

⁽⁶⁾ Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

⁽⁷⁾ Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

⁽⁸⁾ La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » du bilan combiné.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de l'exercice	73 \$	73 \$	20 \$	166 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	74	(71)	(3)	—
Étape 2	(15)	20	(5)	—
Étape 3	—	(3)	3	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(34)	23	13	2
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(69)	17	(2)	(54)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	40	—	—	40
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(12)	(14)	(7)	(33)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	2	(1)	—	1
Autres	—	—	(2)	(2)
	(14)	(29)	(3)	(46)
Radiations et recouvrements	—	—	(1)	(1)
Solde à la fin de l'exercice	59 \$	44 \$	16 \$	119 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de l'exercice	158 \$	265 \$	80 \$	503 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	304	(295)	(9)	—
Étape 2	(131)	169	(38)	—
Étape 3	(1)	(46)	47	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(35)	62	156	183
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(192)	217	143	168
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	119	—	—	119
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(43)	(56)	(69)	(168)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	(9)	(6)	(2)	(17)
	12	45	228	285
Radiations et recouvrements	—	—	(217)	(217)
Solde à la fin de l'exercice	170 \$	310 \$	91 \$	571 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de l'exercice	112 \$	82 \$	179 \$	373 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	73	(66)	(7)	—
Étape 2	(42)	56	(14)	—
Étape 3	(1)	(7)	8	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(13)	31	69	87
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(113)	(13)	27	(99)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	127	—	—	127
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(39)	(21)	(43)	(103)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	21	7	(7)	21
	13	(13)	33	33
Radiations et recouvrements	—	—	(8)	(8)
Solde à la fin de l'exercice	125 \$	69 \$	204 \$	398 \$
Total des soldes à la fin de l'exercice	354 \$	423 \$	311 \$	1 088 \$
Composition				
Prêts	312 \$	412 \$	311 \$	1 035 \$
Éléments hors bilan ⁽⁷⁾	42	11	—	53

(1) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(3) Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.

(4) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de l'exercice, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(5) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(7) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » du bilan combiné.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Elle nécessite donc l'exercice d'un jugement important. Les principaux éléments qui nécessitent un niveau élevé de jugement et qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- les changements de la notation du risque de crédit (ou de la PD) des emprunteurs;
- la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
- l'intégration des informations prospectives.

L'environnement macroéconomique, caractérisé notamment par des taux d'intérêts élevés, des tensions géopolitiques croissantes, ainsi qu'une inflation persistante, cause toujours de l'incertitude. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte.

Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Des ajustements experts sont ainsi appliqués à l'égard de certaines mesures du risque de crédit et de certaines informations prospectives qui ne devraient pas être aussi représentatives d'une amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles que ce que laisseraient autrement supposer les données historiques utilisées dans les modèles.

Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Pour plus d'information sur ces modèles, se référer à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier. Comme cette appréciation tient compte des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, une augmentation importante du risque de crédit peut être causée par une détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective, par une détérioration de la situation de l'emprunteur ou par une combinaison de ces deux facteurs.

La détermination des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale peut avoir une incidence importante à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts à l'étape 1 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, alors que ceux à l'étape 2 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Intégration des informations prospectives

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables présentées dans le tableau ci-dessous. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

Intégration des informations prospectives (suite)

Les scénarios macroéconomiques établis pour les fins du calcul de la provision pour pertes de crédit attendues incluent les intervalles de valeur suivants sur l'horizon de projection pour les variables les plus significatives sur les paramètres de risque de crédit :

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Au 31 décembre 2023						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	0,6 %	1,5 %	1,5 %	2,0 %	(2,0)%	1,1 %
Taux de chômage (moyenne)	5,7 %	4,4 %	4,7 %	3,6 %	7,3 %	6,5 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	2,1 %	2,0 %	2,7 %	2,0 %	1,2 %	1,8 %
Prix des maisons (variation annualisée)	1,0 %	3,4 %	5,7 %	3,8 %	(26,6)%	5,8 %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	177 p.b.	145 p.b.	125 p.b.	109 p.b.	274 p.b.	183 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	3,9 %	5,8 %	22,6 %	7,1 %	(19,5)%	9,9 %
Au 31 décembre 2022						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	(0,5)%	1,8 %	1,6 %	2,1 %	(3,0)%	1,4 %
Taux de chômage (moyenne)	5,1 %	4,5 %	4,0 %	3,2 %	7,3 %	7,3 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	2,4 %	2,0 %	4,0 %	2,1 %	2,0 %	1,9 %
Prix des maisons (variation annualisée)	(8,6)%	2,1 %	(2,3)%	2,9 %	(27,6)%	4,1 %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	171 p.b.	123 p.b.	121 p.b.	95 p.b.	260 p.b.	161 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	2,4 %	5,1 %	29,0 %	7,0 %	(16,2)%	6,7 %

⁽¹⁾ Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

⁽²⁾ Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

Le scénario de base prévoit que la légère récession débutée au Québec en 2023 se prolongera au début de 2024. L'effet retardé des taux d'intérêt élevés continue de se matérialiser et des baisses trimestrielles du PIB réel sont attendues dans plusieurs économies, incluant le Canada et le Québec. Selon ce scénario, les difficultés économiques se traduiront par de nouvelles augmentations du taux de chômage et le secteur de l'habitation restera pénalisé. Le taux de chômage québécois devrait remonter à un peu plus de 5 % et le prix des propriétés devrait diminuer d'environ 2 % au cours de la première moitié d'année. Ce scénario prévoit que si l'inflation continue de baisser, la Banque du Canada pourra débiter une réduction de ses taux directeurs au deuxième trimestre de 2024. Au total, 6 baisses de 25 points de base sont attendues pour les taux directeurs canadiens en 2024. Quelques autres baisses suivraient en 2025. Cela aidera à accélérer la croissance économique. Le taux de chômage devrait graduellement converger vers 4 %, à moyen terme, au Québec.

Selon le scénario pessimiste, la croissance économique serait plus durement affectée par l'augmentation passée des taux d'intérêt. L'inflation pourrait diminuer plus rapidement à court terme, ce qui donnerait le champ libre aux banques centrales pour réduire plus rapidement les taux d'intérêt. Dans ce scénario, le taux d'escompte terminerait l'année 2024 à 1,75 % afin d'aider à relancer l'économie. Le taux de chômage augmenterait plus significativement, possiblement à plus de 8 % au Québec. Le scénario baissier suppose également une correction plus significative du prix moyen des maisons, de l'ordre de 20 % par rapport au précédent sommet.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

Intégration des informations prospectives (suite)

Quant au scénario optimiste, il mise essentiellement sur une économie plus vigoureuse que dans le scénario de base, notamment aidée par une réduction des contraintes du côté de l'offre et une plus grande productivité. Une fin rapide de la guerre en Ukraine serait également un élément favorable. Selon ce scénario, le taux de chômage pourrait baisser à 3 % au cours des prochaines années. L'inflation serait tout de même plus persistante que dans le scénario de base. Le retour à la cible d'inflation de 2 % prendrait plus de temps et inciterait la banque du Canada à diminuer plus graduellement ses taux directeurs en 2024 et 2025. Le taux d'escompte serait maintenu à 3,25 % pour les années 2026 à 2028, ce qui correspond au haut de la fourchette du taux neutre estimé par la Banque du Canada. Les taux d'intérêt un peu plus élevés dans ce scénario contribueraient à limiter la croissance du prix des maisons, laquelle serait tout de même un peu plus forte que dans le scénario de base.

L'évolution des perspectives économiques après le 31 décembre 2023 sera prise en compte dans l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues des prochaines périodes.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS NON DÉPRÉCIÉS

Scénarios

Le montant de la provision pour pertes de crédit attendues dépend de la probabilité d'occurrence associée à chaque scénario. Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture, qui tient compte de la pondération probabiliste des trois scénarios, avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si une pondération de 100 % était attribuée à chaque scénario individuellement.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Selon l'IFRS 9	778 \$	777 \$
Pondération de 100 % attribuée au scénario :		
De base	649 \$	653 \$
Optimiste	544	523
Pessimiste	1 097	1 122

Transferts entre les étapes

Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si tous les prêts non dépréciés avaient été inclus à l'étape 1 du modèle de dépréciation.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Selon l'IFRS 9	778 \$	777 \$
Si la totalité des prêts et éléments hors bilan non dépréciés étaient inclus à l'étape 1	690 \$	714 \$

NOTE 9 – DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Titrisation de prêts

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités et des fonds propres, le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). En vertu de ce programme, le Mouvement Desjardins constitue des blocs de prêts hypothécaires résidentiels assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sur lesquels des titres hypothécaires sont adossés. Ces titres hypothécaires sont émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) et ils confèrent à leur détenteur un droit de propriété sur les blocs de créance sur lesquels ces TH LNH sont adossés. Le Mouvement Desjardins constitue de temps à autre de tels titres et les conserve à titre de détenteur ou les cède de temps à autre à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Pour sa part, la FCH finance ces achats par l'émission d'obligations hypothécaires du Canada (OHC) à l'intention des investisseurs.

Les modalités du programme entraînant la vente de TH LNH à la FCH exigent que des contrats de swaps de taux soient conclus entre la FCH et le Mouvement Desjardins afin de permettre la réception mensuelle de la totalité des flux de trésorerie liés aux prêts hypothécaires sous-jacents aux TH LNH. Le Mouvement Desjardins verse à la FCH un montant correspondant aux intérêts payables aux porteurs des OHC, la différence entre ces montants étant considérée comme la marge d'intérêts excédentaire. Dans le cadre de ces swaps, le Mouvement Desjardins doit également créer un compte distinct à des fins de réinvestissement (compte de réinvestissement de capital) pour tout versement en capital reçu relativement aux prêts hypothécaires afin de respecter les obligations liées au remboursement à l'échéance des OHC.

Lors de ces opérations, le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques, notamment les risques de prépaiement et de taux d'intérêt. Ces prêts demeurent donc comptabilisés au bilan combiné. Par ailleurs, le Mouvement Desjardins traite, s'il y a lieu, les transferts comme des opérations de financement garanti et comptabilise un passif à cet égard. Le cas échéant, ce passif correspond à la contrepartie reçue lors de la vente des TH LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et est présenté au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan combiné.

Valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, le Mouvement Desjardins transfère des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs financiers demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque le Mouvement Desjardins conserve la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés par le Mouvement Desjardins, mais qui n'ont pas été décomptabilisés, ainsi que leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné :

	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés				
Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation	14 440 \$	14 138 \$	13 767 \$	13 293 \$
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	1 359	1 359	3 294	3 294
Valeurs mobilières prêtées	3	3	1	1
	15 802 \$	15 500 \$	17 062 \$	16 588 \$
Passifs associés	15 239 \$	14 437 \$	16 443 \$	15 330 \$

NOTE 10 – FONDS DISTINCTS

Actif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente la valeur comptable de l'actif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)
Placements		
Obligations	1 352 \$	1 176 \$
Titres de participation	23 180	19 966
Titres du marché monétaire	326	232
Instruments financiers dérivés	2	—
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	3	3
Autres éléments d'actif	152	190
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(13)	(10)
Passif aux titulaires de parts rachetables dans un fonds sous-jacent	(148)	(55)
Autres éléments de passif	(100)	(146)
Total de l'actif net des fonds distincts	24 754 \$	21 356 \$

Juste valeur des instruments financiers

L'actif net des fonds distincts inclut des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. Le Mouvement Desjardins classe ces instruments de chaque catégorie selon la hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour procéder à leur évaluation. La description des trois niveaux de la hiérarchie ainsi que des indications sur les données utilisées lors de l'évaluation de la juste valeur sont présentées à la note 5 « Juste valeur des instruments financiers ».

La valeur comptable de certains instruments financiers constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme ou de leurs caractéristiques. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Autres éléments d'actif », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Passif aux titulaires de parts rachetables dans un fonds sous-jacent » et « Autres éléments de passif ».

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers inclus dans l'actif net des fonds distincts et comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	694 \$	658 \$	— \$	1 352 \$
Titres de participation	7 150	15 375	655	23 180
Titres du marché monétaire	109	217	—	326
Instruments financiers dérivés	—	2	—	2
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	7 953 \$	16 252 \$	655 \$	24 860 \$
Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	539 \$	637 \$	— \$	1 176 \$
Titres de participation	6 569	12 799	598	19 966
Titres du marché monétaire	103	129	—	232
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	7 211 \$	13 565 \$	598 \$	21 374 \$

Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2023 et 2022, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur.

NOTE 10 – FONDS DISTINCTS (suite)

Actifs financiers transférés et non décomptabilisés

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, les fonds distincts transfèrent des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque les fonds distincts conservent la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Au 31 décembre 2023, la valeur comptable des actifs financiers ainsi transférés et de leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné est de 13 M\$ (10 M\$ au 31 décembre 2022) et leur juste valeur est équivalente.

Actifs financiers affectés et reçus en garantie

La valeur comptable des actifs financiers affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels dans le cours normal des affaires des fonds distincts est de 13 M\$ au 31 décembre 2023 (10 M\$ au 31 décembre 2022). La juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que les fonds distincts sont autorisés à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance s'élève à 3 M\$ (7 M\$ au 31 décembre 2022). Aucun actif financier significatif accepté à titre de garantie n'a été vendu ni réaffecté en garantie en 2023 et en 2022. Ces actifs financiers ont été reçus en garantie lors de transactions de valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente.

Risques liés aux instruments financiers

Le Mouvement Desjardins n'est pas exposé aux risques liés aux instruments financiers inclus dans l'actif détenu pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts, car ces derniers assument les risques et bénéficient des avantages en découlant.

Passif net des fonds distincts – contrats d'investissement

Le tableau suivant présente les variations du passif net des fonds distincts – contrats d'investissement :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)
Solde au début – Passif net des fonds distincts – contrats d'investissement	17 826 \$	18 662 \$
Augmentation		
Montants reçus des titulaires de contrat	3 786	3 514
Autres revenus (pertes) nets de placement	2 245	—
Autres	13	—
	6 044	3 514
Diminution		
Rachats et retraits	2 575	2 382
Pertes nettes de placement	—	1 884
Honoraires de gestion	62	53
Autres	—	31
	2 637	4 350
Solde à la fin – Passif net des fonds distincts – contrats d'investissement	21 233 \$	17 826 \$

NOTE 11 – CONTRATS DE LOCATION

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE PRENEUR

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Bâtiment	469 \$	536 \$
Autres ⁽¹⁾	7	7
	476 \$	543 \$

⁽¹⁾ La rubrique « Autres » est constituée principalement de matériel roulant.

Au cours de l'exercice 2023, le Mouvement Desjardins a conclu des contrats de location augmentant les actifs au titre de droits d'utilisation de 110 M\$ (128 M\$ en 2022).

Le tableau suivant présente l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents :

	2023	2022
Bâtiment	72 \$	71 \$
Autres ⁽¹⁾	2	3
	74 \$	74 \$

⁽¹⁾ La rubrique « Autres » est constituée principalement de matériel roulant.

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2023	2022
Frais d'intérêts sur les obligations locatives	20 \$	19 \$
Location court terme	18	17
Loyers variables non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative	58	51

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE BAILLEUR

Location simple

Les revenus locatifs sont présentés à la note 12 « Immobilisations corporelles et immeubles de placement » et comportent principalement des paiements de loyer fixes.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les paiements de loyer à recevoir au titre de la location de locaux en vertu des contrats de location simple non résiliables se détaillent comme suit :

	2023	2022
Moins de 1 an	84 \$	88 \$
De 1 an à 2 ans	70	75
Plus de 2 ans à 3 ans	63	69
Plus de 3 ans à 4 ans	45	51
Plus de 4 ans à 5 ans	35	33
Plus de 5 ans	224	244
Total des paiements de loyer futurs	521 \$	560 \$

NOTE 12 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les variations relatives aux immobilisations corporelles et aux immeubles de placement se détaillent comme suit :

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Coût									
Au 31 décembre 2021	108 \$	1 459 \$	524 \$	462 \$	689 \$	3 242 \$	238 \$	1 042 \$	1 280 \$
Acquisitions	—	44	143	26	51	264	—	48	48
Dispositions	—	(14)	(44)	(24)	(26)	(108)	(2)	(25)	(27)
Autres	(2)	(20)	5	5	—	(12)	—	—	—
Au 31 décembre 2022	106 \$	1 469 \$	628 \$	469 \$	714 \$	3 386 \$	236 \$	1 065 \$	1 301 \$
Acquisitions	—	51	80	24	33	188	—	72	72
Dispositions	—	(7)	(74)	(73)	(29)	(183)	—	—	—
Autres	(5)	(35)	3	(1)	1	(37)	2	13	15
Au 31 décembre 2023	101 \$	1 478 \$	637 \$	419 \$	719 \$	3 354 \$	238 \$	1 150 \$	1 388 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Amortissements cumulés									
Au 31 décembre 2021	— \$	704 \$	314 \$	355 \$	338 \$	1 711 \$	— \$	354 \$	354 \$
Amortissements	—	47	88	19	46	200	—	34	34
Dispositions	—	(11)	(42)	(23)	(25)	(101)	—	(16)	(16)
Autres	—	(12)	—	1	—	(11)	—	—	—
Au 31 décembre 2022	— \$	728 \$	360 \$	352 \$	359 \$	1 799 \$	— \$	372 \$	372 \$
Amortissements	—	41	93	22	48	204	—	35	35
Dispositions	—	(36)	(70)	(40)	(26)	(172)	—	—	—
Autres	—	(24)	(4)	2	—	(26)	—	7	7
Au 31 décembre 2023	— \$	709 \$	379 \$	336 \$	381 \$	1 805 \$	— \$	414 \$	414 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Valeur nette comptable									
Au 31 décembre 2023	101 \$	769 \$	258 \$	83 \$	338 \$	1 549 \$	238 \$	736 \$	974 \$
Au 31 décembre 2022	106 \$	741 \$	268 \$	117 \$	355 \$	1 587 \$	236 \$	693 \$	929 \$

Au 31 décembre 2023, un montant de 24 M\$ (14 M\$ au 31 décembre 2022) inclus dans le solde des bâtiments représente des coûts relatifs à des bâtiments en construction. De plus, le Mouvement Desjardins a des engagements de 145 M\$ (95 M\$ au 31 décembre 2022) relatifs aux bâtiments.

Au 31 décembre 2023, les immeubles de placement ont une juste valeur de 1 935 M\$ (1 925 M\$ au 31 décembre 2022). Ces immeubles sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs défini à la note 5 « Juste valeur des instruments financiers », puisqu'ils sont évalués à l'aide de techniques qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée annuellement par la direction en utilisant principalement le travail de spécialistes en évaluation immobilière indépendants dont la qualification professionnelle est pertinente et reconnue, ainsi que toutes autres informations importantes pouvant être jugées pertinentes. Ces spécialistes utilisent un éventail de méthodes d'évaluation, y compris la technique d'actualisation directe du revenu net normalisé et l'actualisation des flux de trésorerie. Ces techniques, qui s'appuient sur des données observables et non observables, comprennent notamment l'estimation des taux de capitalisation et des bénéfices d'exploitation nets régularisés, pour la technique de l'actualisation directe du revenu net normalisé, et l'estimation des taux d'actualisation, de capitalisation et des flux de trésorerie futurs applicables, pour la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, les revenus locatifs provenant des immeubles de placement s'élèvent à 152 M\$ (143 M\$ en 2022). Les montants comptabilisés en résultat au titre des charges d'exploitation pour les immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs au cours de l'exercice totalisent 99 M\$ (99 M\$ en 2022), tandis qu'aucun montant n'a été comptabilisé pour ceux qui n'ont pas généré de revenus locatifs. Tous ces montants sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

NOTE 13 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

GOODWILL

Le goodwill affecté aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT ou groupe d'UGT) se détaille comme suit :

	Secteur Particuliers et Entreprises	Secteur Assurance de dommages	Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Total
Coût				
Au 31 décembre 2021	35 \$	100 \$	22 \$	157 \$
Acquisitions / Additions	—	—	—	—
Au 31 décembre 2022	35 \$	100 \$	22 \$	157 \$
Acquisitions / Additions ⁽¹⁾	—	—	408	408
Dispositions / Retraits	(2)	—	—	(2)
Au 31 décembre 2023	33 \$	100 \$	430 \$	563 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements, se référer à la note 22 « Transactions importantes ».

Les résultats des tests de dépréciation indiquent que la valeur recouvrable des groupes d'UGT que constitue chacun de ces secteurs excède sa valeur comptable de sorte qu'aucune perte de valeur sur le goodwill n'a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ni pour les exercices antérieurs. Le Mouvement Desjardins estime qu'aucune modification raisonnablement possible de l'une des hypothèses principales utilisées dans le cadre des tests de dépréciation ne serait susceptible de porter la valeur comptable des groupes d'UGT au-delà de sa valeur recouvrable.

Pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurances de personnes, la valeur recouvrable du groupe d'UGT a été déterminée sur la base du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Pour certaines UGT du groupe d'UGT, la juste valeur a été déterminée au moyen des projections de flux de trésorerie basées sur le budget et le plan financier approuvés par le conseil d'administration, et couvrant une période de cinq ans. Les hypothèses clés sur lesquelles sont basés le budget et le plan financier reposent sur les performances passées et les attentes de la direction au sujet de l'évolution du marché. Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections des flux de trésorerie au-delà de la période de 5 ans se situe entre 2 % et 3,5 %. De plus, les taux d'actualisation qui ont été utilisés pour actualiser les flux de trésorerie projetés se situe entre 8,8 % et 12 %. Le taux d'actualisation ayant servi à établir la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs prend en compte des risques particuliers touchant le secteur évalué. Pour déterminer la juste valeur de d'autres UGT du groupe d'UGT, le Mouvement Desjardins a appliqué des ratios cours/bénéfice et des ratios cours/valeur au livre. Des données observables de compagnies d'assurances comparables, des ratios cours/valeur aux livres de 1,5 fois à 2 fois et un ratio cours/bénéfice de 9,3 fois ont été utilisés afin de déterminer cette valeur. Les calculs de la juste valeur sont également basés sur un multiple des actifs administrés variant de 1,0 % à 3,7 %, issus de transactions récentes. Les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

NOTE 13 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

	Logiciels ⁽¹⁾	Réseau de distribution ⁽²⁾	Autres	Total
Coût				
Au 31 décembre 2021	928 \$	64 \$	34 \$	1 026 \$
Acquisitions / Additions	299	1	1	301
Dispositions / Retraits	(7)	—	(1)	(8)
Autres	(7)	—	—	(7)
Au 31 décembre 2022	1 213 \$	65 \$	34 \$	1 312 \$
Acquisitions / Additions	244	458	—	702
Dispositions / Retraits	(65)	—	—	(65)
Autres	3	(2)	—	1
Au 31 décembre 2023	1 395 \$	521 \$	34 \$	1 950 \$

	Logiciels ⁽¹⁾	Réseau de distribution ⁽²⁾	Autres	Total
Amortissements cumulés				
Au 31 décembre 2021	520 \$	30 \$	8 \$	558 \$
Amortissements	98	2	—	100
Dispositions / Retraits	(7)	—	—	(7)
Autres	(2)	—	—	(2)
Au 31 décembre 2022	609 \$	32 \$	8 \$	649 \$
Amortissements	143	21	6	170
Dispositions / Retraits	(56)	—	—	(56)
Autres	1	—	—	1
Au 31 décembre 2023	697 \$	53 \$	14 \$	764 \$

	Logiciels ⁽¹⁾	Réseau de distribution ⁽²⁾	Autres	Total
Valeur nette comptable				
Au 31 décembre 2023	698 \$	468 \$	20 \$	1 186 \$
Au 31 décembre 2022	604 \$	33 \$	26 \$	663 \$

⁽¹⁾ La rubrique « Logiciels » comprend des logiciels achetés de 457 M\$ (398 M\$ en 2022) et des logiciels développés en interne de 241 M\$ (206 M\$ en 2022).

⁽²⁾ La rubrique « Réseau de distribution » comprend principalement le montant relatif à l'acquisition de portefeuilles de contrats d'assurance et d'un réseau de distribution.

NOTE 14 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

FILIALES

Le tableau suivant présente les principales filiales incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins, celles-ci ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays. À moins d'indication contraire, le Mouvement Desjardins (ou la société mère immédiate d'une entité) détient 100% de l'entité et 100% des actions avec droit de vote en circulation de chacune des entités énumérées.

	Nature des activités
Desjardins Holding financier inc.	Société de portefeuille
Desjardins Société financière inc.	Société de portefeuille
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.	Gestion d'actifs
Desjardins Groupe d'assurances générales inc. (90 %)	Assurance de dommages
Filiales d'assurance de dommages ⁽¹⁾	Assurance de dommages
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes et services financiers
Desjardins Société de placement inc.	Conception, administration et distribution de produits d'assurance et d'épargne
Groupe de compagnies Worldsource inc. ⁽²⁾	Distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières
Fiducie Desjardins inc.	Garde de valeurs et services fiduciaires
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement Desjardins
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières
9420-7404 Québec inc.	Services immobiliers

⁽¹⁾ Correspond à un regroupement de six filiales d'assurance de dommages.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur cette filiale, se référer à la note 22 « Transactions importantes ».

Filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative

Aux 31 décembre 2023 et 2022, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. est une filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative.

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à la filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative. Ces informations sont présentées avant l'élimination des comptes et des opérations réciproques.

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)
Actifs	13 454 \$	12 810 \$
Passifs	8 330	7 883
Capitaux propres	5 124 \$	4 927 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	915 \$	895 \$

	2023	2022 Retraité (note 2)
Pour les exercices terminés le 31 décembre		
Résultat net total	1 041 \$	259 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	485	(34)
Résultat global de l'exercice	534	(75)
Part des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres revenant aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	71 \$	18 \$
Dividendes / distributions versés aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	56 \$	80 \$

	2023	2022
Pour les exercices terminés le 31 décembre		
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	920 \$	(409) \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(192)	(719)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(739)	983
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(11) \$	(145) \$

NOTE 14 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

ENTITÉ STRUCTURÉE CONSOLIDÉE

Obligations sécurisées

En vertu de son programme d'obligations sécurisées, le Mouvement Desjardins émet des titres de créance garantis par un bloc de prêts hypothécaires. CCDQ Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, une entité structurée, est en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs des obligations sécurisées émises par le Mouvement Desjardins. Les opérations de cette entité sont incluses dans les états financiers combinés de ce dernier, puisqu'il en détient le contrôle. Le Mouvement Desjardins a vendu des prêts hypothécaires résidentiels à cette entité et lui a accordé du financement afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Le financement accordé par le Mouvement Desjardins peut atteindre un montant maximal équivalant à l'encours des prêts détenus par cette entité aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. Le Mouvement Desjardins dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant légalement à cette entité structurée selon les termes des conventions applicables à chacune des émissions. Les actifs, d'un montant de 15 452 M\$ au 31 décembre 2023 (13 216 M\$ au 31 décembre 2022), sont présentés au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels » du bilan combiné, tandis que les obligations sécurisées, d'un montant de 12 922 M\$ au 31 décembre 2023 (10 985 M\$ au 31 décembre 2022), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES NON SIGNIFICATIVES

Le tableau suivant présente la valeur comptable ainsi que les quotes-parts du résultat net et des autres éléments du résultat global des coentreprises et entreprises associées qui, prises individuellement, sont jugées non significatives.

Aux et pour les exercices terminés le 31 décembre	2023		2022	
	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées
Valeur comptable	1 241 \$	224 \$	1 254 \$	203 \$
Quote-part du résultat net	255	7	57	5
Quote-part des autres éléments du résultat global	3	—	(5)	—

ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Fonds communs de placement

Le Mouvement Desjardins a des intérêts dans des parts de fonds communs de placement. Bien qu'il détienne, dans certains cas, une exposition importante ou ait droit à une part importante des rendements variables en raison des parts qu'il détient dans ces fonds, ces parts ne lui confèrent pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces derniers. Ainsi, le Mouvement Desjardins n'a pas le contrôle sur ceux-ci. Ces fonds sont considérés comme des entités structurées non consolidées.

Les investissements de ces fonds sont faits selon une politique de placement diversifiée, et la nature de leurs activités ainsi que leurs caractéristiques sont comparables à ce qui se retrouve dans des conditions normales de marché pour ce type de fonds. L'exposition maximale au risque de perte attribuable aux intérêts du Mouvement Desjardins dans ces fonds communs de placement se limite à la valeur des investissements dans ceux-ci.

NOTE 15 – AUTRES ACTIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres actifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)
Intérêts à recevoir	1 195 \$	908 \$
Débiteurs	927	916
Frais payés d'avance	465	388
Impôt à recevoir	360	799
Autres	421	529
	3 368 \$	3 540 \$

NOTE 16 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels le Mouvement Desjardins peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et qui viennent à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 31 décembre 2023				Au 31 décembre 2022			
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	65 675 \$	4 751 \$	81 093 \$	151 519 \$	72 071 \$	5 495 \$	67 811 \$	145 377 \$
Entreprises et gouvernements	51 259	281	75 679	127 219	51 422	327	62 423	114 172
Institutions de dépôts	254	—	337	591	193	—	94	287
	117 188 \$	5 032 \$	157 109 \$	279 329 \$	123 686 \$	5 822 \$	130 328 \$	259 836 \$

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

COMPOSITION DES SOLDES AU BILAN

Sommaire du bilan

Le tableau suivant présente la composition des passifs des contrats d'assurance, ainsi que les actifs et passifs des contrats de réassurance :

	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Passifs des contrats d'assurance						
Passifs des contrats d'assurance, excluant l'actif au titre des frais d'acquisition ⁽¹⁾	25 817 \$	7 194 \$	33 011 \$	23 233 \$	7 015 \$	30 248 \$
Actif au titre des frais d'acquisition	(50)	—	(50)	(46)	—	(46)
	25 767 \$	7 194 \$	32 961 \$	23 187 \$	7 015 \$	30 202 \$
Passifs des contrats de réassurance	38 \$	— \$	38 \$	36 \$	— \$	36 \$
Actifs des contrats de réassurance	923 \$	753 \$	1 676 \$	859 \$	763 \$	1 622 \$

⁽¹⁾ Le solde relatif à l'assurance de personnes inclut un montant de 3 486 M\$ (3 458 M\$ au 31 décembre 2022) correspondant à l'obligation envers les titulaires de fonds distincts et un montant de 602 M\$ (631 M\$ au 31 décembre 2022) en lien avec les garanties des fonds distincts.

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Actif au titre des frais d'acquisition

Les variations relatives à l'actif au titre des frais d'acquisition au cours des exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2023	2022
Solde net au début de l'exercice	46 \$	42 \$
Frais d'acquisition engagés	22	20
Frais d'acquisition transférés ⁽¹⁾	(18)	(16)
Solde net à la fin de l'exercice	50 \$	46 \$

⁽¹⁾ Les frais d'acquisition transférés sont inclus à la ligne « frais d'acquisition payés » de la section flux de trésorerie des tableaux de rapprochements des passifs des contrats d'assurance.

Les tableaux suivants présentent le moment où la filiale d'assurance de personnes s'attend à transférer l'actif au titre de frais d'acquisition afin de l'inclure dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance auquel il se rapporte.

	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	
Au 31 décembre 2023							
Actif au titre des frais d'acquisition	21 \$	11 \$	8 \$	5 \$	2 \$	3 \$	50 \$

	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	
Au 31 décembre 2022							
Actif au titre des frais d'acquisition	18 \$	10 \$	8 \$	5 \$	2 \$	3 \$	46 \$

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice – Activités d'assurance de personnes

Le tableau suivant présente l'effet sur les passifs des contrats d'assurance émis, des contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes, comptabilisés initialement au cours des exercices terminés le 31 décembre.

	2023			2022		
	Rentables	Déficitaires	Total	Rentables	Déficitaires	Total
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures						
Frais d'acquisition	148 \$	79 \$	227 \$	70 \$	96 \$	166 \$
Sinistres, autres charges d'assurance et composants investissements	617	1 319	1 936	338	1 311	1 649
	765 \$	1 398 \$	2 163 \$	408 \$	1 407 \$	1 815 \$
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(845)	(1 404)	(2 249)	(476)	(1 397)	(1 873)
Ajustements au titre du risque non financier	24	35	59	14	39	53
Marge sur services contractuels	56	—	56	54	—	54
Augmentation des passifs des contrats d'assurance provenant des contrats déficitaires	— \$	29 \$	29 \$	— \$	49 \$	49 \$

Le tableau suivant présente l'effet sur les actifs des contrats de réassurance, des contrats détenus non évalués selon la méthode de la répartition des primes, comptabilisés initialement au cours des exercices terminés le 31 décembre.

	2023			2022		
	Profit net	Coût net	Total	Profit net	Coût net	Total
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	62 \$	64 \$	126 \$	30 \$	68 \$	98 \$
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	(56)	(60)	(116)	(27)	(65)	(92)
Ajustements au titre du risque non financier	(6)	(8)	(14)	(3)	(9)	(12)
Marge sur services contractuels	—	(2)	(2)	—	(2)	(2)
(Augmentation) de l'actif de réassurance	— \$	(6) \$	(6) \$	— \$	(8) \$	(8) \$

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Revenus des activités d'assurance

Le tableau suivant présente la composition des revenus des activités d'assurance comptabilisés au cours des exercices terminés le 31 décembre :

	2023			2022		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes						
Montants liés aux variations du passif de la couverture restante						
Charges de sinistres et autres charges d'assurance attendues	929 \$	— \$	929 \$	843 \$	— \$	843 \$
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	43	—	43	40	—	40
Marge sur services contractuels pour services rendus au cours de l'exercice	222	—	222	234	—	234
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	19	—	19	8	—	8
	1 213 \$	— \$	1 213 \$	1 125 \$	— \$	1 125 \$
Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes	2 620 \$	6 596 \$	9 216 \$	2 420 \$	6 180 \$	8 600 \$
Revenus des activités d'assurance	3 833 \$	6 596 \$	10 429 \$	3 545 \$	6 180 \$	9 725 \$

Reconnaissance de la marge sur services contractuels dans les excédents nets

Les tableaux suivants présentent le moment où la filiale d'assurance de personnes s'attend à comptabiliser à l'état combiné du résultat la marge sur services contractuels (MSC) restante à la date de clôture :

Au 31 décembre 2023	Échéances							Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	
Marge sur services contractuels								
Contrats d'assurance	209 \$	194 \$	181 \$	168 \$	156 \$	621 \$	1 284 \$	2 813 \$
Contrats de réassurance	(17)	(16)	(15)	(14)	(13)	(53)	(90)	(218)

Au 31 décembre 2022	Échéances							Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	
Marge sur services contractuels								
Contrats d'assurance	213 \$	198 \$	185 \$	172 \$	159 \$	635 \$	1 322 \$	2 884 \$
Contrats de réassurance	(20)	(19)	(18)	(16)	(15)	(61)	(108)	(257)

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

RÉSULTATS FINANCIERS D'ASSURANCE

Charges financières et revenus de placement

Le tableau suivant présente les revenus financiers (charges financières) d'assurance et le rendement tiré des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance.

	2023			2022		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Pour les exercices terminés le 31 décembre						
Rendement tiré des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance						
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance						
Contrats d'assurance	2 013 \$	560 \$	2 573 \$	(3 593) \$	(383) \$	(3 976) \$
Pour le compte des titulaires de fonds distincts	398	—	398	(395)	—	(395)
	2 411 \$	560 \$	2 971 \$	(3 988) \$	(383) \$	(4 371) \$
Variation nette des gains et des pertes de placement d'assurance comptabilisés à l'état combiné du résultat global	144	155	299	(308)	(171)	(479)
	2 555	715	3 270	(4 296)	(554)	(4 850)
Revenus financiers (charges financières) d'assurance et de réassurance nets						
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets						
Intérêts capitalisés	(814)	(300)	(1 114)	(155)	(130)	(285)
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	(675)	(43)	(718)	3 583	355	3 938
Variation de la juste valeur des actifs sous-jacents des contrats avec participation directe :						
Contrats d'assurance	(129)	—	(129)	256	—	256
Pour le compte des titulaires de fonds distincts	(398)	—	(398)	395	—	395
Effet de l'atténuation des risques financiers	41	—	41	235	—	235
Autres	(65)	—	(65)	55	—	55
	(2 040)	(343)	(2 383)	4 369	225	4 594
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets						
Intérêts capitalisés	31	28	59	15	11	26
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	45	3	48	(190)	(36)	(226)
Autres	(4)	—	(4)	(15)	—	(15)
	72	31	103	(190)	(25)	(215)
	(1 968) \$	(312) \$	(2 280) \$	4 179 \$	200 \$	4 379 \$
Total	587 \$	403 \$	990 \$	(117) \$	(354) \$	(471) \$
Composé de :						
Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat	443 \$	248 \$	691 \$	191 \$	(183) \$	8 \$
Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat global	144	155	299	(308)	(171)	(479)

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Revenus (pertes) nets de placement d'assurance excluant ceux pour le compte des titulaires de fonds distincts

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus et pertes de placement d'assurance excluant ceux pour le compte des titulaires de fonds distincts en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2023			2022 Retraité (note 2)		
	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance, sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	204 \$	217 \$	421 \$	285 \$	(971) \$	(686) \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	791	852	1 643	585	(4 131)	(3 546)
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	244	(105)	139	148	(69)	79
Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	58	—	58	—	—	—
Au coût amorti et autres	52	260	312	92	85	177
	1 349 \$	1 224 \$	2 573 \$	1 110 \$	(5 086) \$	(3 976) \$

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

RAPPROCHEMENTS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

Activités d'assurance de personnes

	Couverture restante		Sinistres survenus Contrats évalués selon			Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Méthode de la répartition des primes			
			Méthodes autres que la répartition des primes	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2023						
Solde du passif au début de l'exercice	18 655 \$	94 \$	344 \$	4 032 \$	108 \$	23 233 \$
Revenus des activités d'assurance						
Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	(1 090)	—	—	—	—	(1 090)
Autres contrats	(2 743)	—	—	—	—	(2 743)
	(3 833)	—	—	—	—	(3 833)
Charges afférentes aux activités d'assurance						
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(43)	904	1 931	(1)	2 791
Amortissement des frais d'acquisition	335	—	—	—	—	335
Variations liées aux sinistres survenus	—	—	—	9	(2)	7
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	74	—	—	—	74
	335	31	904	1 940	(3)	3 207
Résultat des activités d'assurance	(3 498)	31	904	1 940	(3)	(626)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	1 786	3	13	230	8	2 040
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(1 712) \$	34 \$	917 \$	2 170 \$	5 \$	1 414 \$
Composants investissements	(1 777)	—	700	1 077	—	—
Flux de trésorerie						
Primes et autres sommes reçues	6 341	—	—	—	—	6 341
Frais d'acquisition payés	(495)	—	—	—	—	(495)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(1 623)	(3 045)	—	(4 668)
Total des flux de trésorerie	5 846 \$	— \$	(1 623) \$	(3 045) \$	— \$	1 178 \$
Autres variations	(18)	—	—	10	—	(8)
Solde du passif à la fin de l'exercice	20 994 \$	128 \$	338 \$	4 244 \$	113 \$	25 817 \$

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

	Couverture restante		Sinistres survenus Contrats évalués selon			Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Méthodes autres que la répartition des primes	Méthode de la répartition des primes		
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2022						
Solde du passif au début de l'exercice	22 162 \$	66 \$	342 \$	4 375 \$	161 \$	27 106 \$
Revenus des activités d'assurance						
Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	(1 104)	—	—	—	—	(1 104)
Autres contrats	(2 441)	—	—	—	—	(2 441)
	(3 545)	—	—	—	—	(3 545)
Charges afférentes aux activités d'assurance						
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(46)	832	1 764	(7)	2 543
Amortissement des frais d'acquisition	310	—	—	—	—	310
Variations liées aux sinistres survenus	—	—	(2)	33	(28)	3
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	69	—	—	—	69
	310	23	830	1 797	(35)	2 925
Résultat des activités d'assurance	(3 235)	23	830	1 797	(35)	(620)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	(4 049)	5	6	(313)	(18)	(4 369)
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(7 284) \$	28 \$	836 \$	1 484 \$	(53) \$	(4 989) \$
Composants investissements	(1 621)	—	598	1 023	—	—
Flux de trésorerie						
Primes et autres sommes reçues	5 908	—	—	—	—	5 908
Frais d'acquisition payés	(507)	—	—	—	—	(507)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(1 432)	(2 840)	—	(4 272)
Total des flux de trésorerie	5 401 \$	— \$	(1 432) \$	(2 840) \$	— \$	1 129 \$
Autres variations	(3)	—	—	(10)	—	(13)
Solde du passif à la fin de l'exercice	18 655 \$	94 \$	344 \$	4 032 \$	108 \$	23 233 \$

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurance de dommages

	Couverture restante		Sinistres survenus ⁽¹⁾		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2023					
Solde du passif au début de l'exercice	65 \$	278 \$	6 193 \$	479 \$	7 015 \$
Revenus des activités d'assurance	(6 596)	—	—	—	(6 596)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(527)	4 966	146	4 585
Amortissement des frais d'acquisition	1 077	—	—	—	1 077
Variations liées aux sinistres survenus ⁽²⁾	—	—	(265)	(143)	(408)
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	473	—	—	473
	1 077	(54)	4 701	3	5 727
Résultat des activités d'assurance	(5 519)	(54)	4 701	3	(869)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	—	—	318	25	343
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(5 519) \$	(54) \$	5 019 \$	28 \$	(526) \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	6 627	—	—	—	6 627
Frais d'acquisition payés	(1 061)	—	—	—	(1 061)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(4 861)	—	(4 861)
Total des flux de trésorerie	5 566 \$	— \$	(4 861) \$	— \$	705 \$
Solde du passif à la fin de l'exercice	112 \$	224 \$	6 351 \$	507 \$	7 194 \$

⁽¹⁾ Les contrats assumés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes d'assurance de dommages de State Farm sont comptabilisés et évalués à titre de passif au titre des sinistres survenus.

⁽²⁾ Correspond aux variations liées aux sinistres survenus lors d'exercices antérieurs.

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurance de dommages (suite)

Au 31 décembre 2022	Couverture restante		Sinistres survenus ⁽¹⁾		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Solde du passif au début de l'exercice	89 \$	62 \$	6 167 \$	465 \$	6 783 \$
Revenus des activités d'assurance	(6 180)	—	—	—	(6 180)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(189)	4 691	149	4 651
Amortissement des frais d'acquisition	1 030	—	—	—	1 030
Variations liées aux sinistres survenus ⁽²⁾	—	—	(280)	(119)	(399)
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	405	—	—	405
	1 030	216	4 411	30	5 687
Résultat des activités d'assurance	(5 150)	216	4 411	30	(493)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	—	—	(209)	(16)	(225)
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(5 150) \$	216 \$	4 202 \$	14 \$	(718) \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	6 198	—	—	—	6 198
Frais d'acquisition payés	(1 070)	—	—	—	(1 070)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(4 176)	—	(4 176)
Total des flux de trésorerie	5 128 \$	— \$	(4 176) \$	— \$	952 \$
Autres variations	(2)	—	—	—	(2)
Solde du passif à la fin de l'exercice	65 \$	278 \$	6 193 \$	479 \$	7 015 \$

⁽¹⁾ Les contrats assumés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes d'assurance de dommages de State Farm sont comptabilisés et évalués à titre de passif au titre des sinistres survenus.

⁽²⁾ Correspond aux variations liées aux sinistres survenus lors d'exercices antérieurs.

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des composantes d'évaluation des passifs des contrats d'assurance non évalués selon la méthode de la répartition des primes.

Activités d'assurance de personnes

Au 31 décembre 2023	Marge sur services contractuels					Total
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats		
Solde du passif au début de l'exercice	15 658 \$	720 \$	2 846 \$	38 \$		19 262 \$
Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice						
Montant de la marge sur services contractuels	—	—	(218)	(4)		(222)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(42)	—	—		(42)
Ajustements liés à l'expérience	(27)	—	—	—		(27)
	(27)	(42)	(218)	(4)		(291)
Variations liées aux services futurs						
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(1)	(44)	45	—		—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats déficitaires	(18)	(2)	—	—		(20)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(86)	59	—	56		29
	(105)	13	45	56		9
Résultat des activités d'assurance	(132)	(29)	(173)	52		(282)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	1 676	77	47	3		1 803
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	1 544 \$	48 \$	(126) \$	55 \$		1 521 \$
Flux de trésorerie						
Primes et autres sommes reçues	2 645	—	—	—		2 645
Frais d'acquisition payés	(182)	—	—	—		(182)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	(1 623)	—	—	—		(1 623)
Total des flux de trésorerie	840 \$	— \$	— \$	— \$		840 \$
Autres variations	(8)	—	—	—		(8)
Solde du passif à la fin de l'exercice	18 034 \$	768 \$	2 720 \$	93 \$		21 615 \$

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

Au 31 décembre 2022	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Solde du passif au début de l'exercice	19 002 \$	855 \$	2 895 \$	— \$	22 752 \$
Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice					
Montant de la marge sur services contractuels	—	—	(233)	(1)	(234)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(40)	—	—	(40)
Ajustements liés à l'expérience	(19)	—	—	—	(19)
	(19)	(40)	(233)	(1)	(293)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(164)	20	160	(16)	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats déficitaires	(3)	5	—	—	2
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(58)	53	—	54	49
	(225)	78	160	38	51
Variations liées aux services passés					
Variations liées aux sinistres survenus	—	(2)	—	—	(2)
Résultat des activités d'assurance	(244)	36	(73)	37	(244)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	(3 904)	(171)	37	1	(4 037)
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(4 148) \$	(135) \$	(36) \$	38 \$	(4 281) \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	2 434	—	—	—	2 434
Frais d'acquisition payés	(198)	—	—	—	(198)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	(1 432)	—	—	—	(1 432)
Total des flux de trésorerie	804 \$	— \$	— \$	— \$	804 \$
Autres variations	—	—	(13)	—	(13)
Solde du passif à la fin de l'exercice	15 658 \$	720 \$	2 846 \$	38 \$	19 262 \$

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture de l'actif net au titre de la couverture restante et de l'actif découlant des montants à recouvrer sur les sinistres survenus.

Activités d'assurance de personnes

	Couverture restante		Sinistres survenus – Montants à recouvrer Contrats évalués selon			Total
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Méthodes autres que la répartition des primes	Méthode de la répartition des primes		
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2023						
Solde au début de l'exercice						
Actif	610 \$	12 \$	19 \$	212 \$	6 \$	859 \$
Passif	(38)	—	2	—	—	(36)
Solde net au début de l'exercice	572 \$	12 \$	21 \$	212 \$	6 \$	823 \$
Imputation des primes payées	(263) \$	— \$	— \$	— \$	— \$	(263) \$
Sommes à recouvrer des réassureurs						
Montants pour sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	2	98	100	—	200
Variations liées aux sinistres survenus	—	—	—	(1)	—	(1)
Pertes et (reprises de pertes) sur les contrats sous-jacents déficitaires	—	4	—	—	—	4
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part des réassureurs	(2)	—	—	—	—	(2)
	(2)	6	98	99	—	201
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(265)	6	98	99	—	(62)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	53	1	6	12	—	72
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(212) \$	7 \$	104 \$	111 \$	— \$	10 \$
Composants investissements	(8)	—	8	—	—	—
Flux de trésorerie						
Primes payées nettes des commissions cédées	246	—	—	—	—	246
Sommes recouvrées (incluant les composants investissements)	—	—	(106)	(88)	—	(194)
Total des flux de trésorerie	246 \$	— \$	(106) \$	(88) \$	— \$	52 \$
Solde net à la fin de l'exercice	598 \$	19 \$	27 \$	235 \$	6 \$	885 \$
Solde à la fin de l'exercice						
Actif	637 \$	19 \$	26 \$	235 \$	6 \$	923 \$
Passif	(39)	—	1	—	—	(38)
Solde net à la fin de l'exercice	598 \$	19 \$	27 \$	235 \$	6 \$	885 \$

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

	Couverture restante		Sinistres survenus – Montants à recouvrer Contrats évalués selon			Total
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Méthodes autres que la répartition des primes	Méthode de la répartition des primes		
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2022						
Solde au début de l'exercice						
Actif	794 \$	2 \$	20 \$	209 \$	6 \$	1 031 \$
Passif	(46)	—	1	—	—	(45)
Solde net au début de l'exercice	748 \$	2 \$	21 \$	209 \$	6 \$	986 \$
Imputation des primes payées	(245) \$	— \$	— \$	— \$	— \$	(245) \$
Sommes à recouvrer des réassureurs						
Montants pour sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	—	89	99	2	190
Variations liées aux sinistres survenus	—	—	—	(2)	(2)	(4)
Pertes et (reprises de pertes) sur les contrats sous-jacents déficitaires	—	10	—	—	—	10
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part des réassureurs	5	—	—	—	—	5
	5	10	89	97	—	201
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(240)	10	89	97	—	(44)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	(175)	—	—	(15)	—	(190)
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(415) \$	10 \$	89 \$	82 \$	— \$	(234) \$
Composants investissements	(5)	—	5	—	—	—
Flux de trésorerie						
Primes payées nettes des commissions cédées	244	—	—	—	—	244
Sommes recouvrées (incluant les composants investissements)	—	—	(94)	(79)	—	(173)
Total des flux de trésorerie	244 \$	— \$	(94) \$	(79) \$	— \$	71 \$
Solde net à la fin de l'exercice	572 \$	12 \$	21 \$	212 \$	6 \$	823 \$
Solde à la fin de l'exercice						
Actif	610 \$	12 \$	19 \$	212 \$	6 \$	859 \$
Passif	(38)	—	2	—	—	(36)
Solde net à la fin de l'exercice	572 \$	12 \$	21 \$	212 \$	6 \$	823 \$

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance (suite)

Activités d'assurance de dommages

	Couverture restante		Sinistres survenus – Montants à recouvrer		Total
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2023					
Solde de l'actif au début de l'exercice	78 \$	21 \$	618 \$	46 \$	763 \$
Imputation des primes payées	(306) \$	— \$	— \$	— \$	(306) \$
Sommes à recouvrer des réassureurs					
Montants pour sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(53)	248	9	204
Variations liées aux sinistres survenus ⁽¹⁾	—	—	(7)	(13)	(20)
Pertes et (reprises de pertes) sur les contrats sous-jacents déficitaires	—	55	—	—	55
	—	2	241	(4)	239
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(306)	2	241	(4)	(67)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	—	—	29	2	31
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(306) \$	2 \$	270 \$	(2) \$	(36) \$
Flux de trésorerie					
Primes payées nettes des commissions cédées	335	—	—	—	335
Sommes recouvrées	—	—	(309)	—	(309)
Total des flux de trésorerie	335 \$	— \$	(309) \$	— \$	26 \$
Solde de l'actif à la fin de l'exercice	107 \$	23 \$	579 \$	44 \$	753 \$

	Couverture restante		Sinistres survenus – Montants à recouvrer		Total
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Au 31 décembre 2022					
Solde de l'actif au début de l'exercice	51 \$	1 \$	713 \$	52 \$	817 \$
Imputation des primes payées	(193) \$	— \$	— \$	— \$	(193) \$
Sommes à recouvrer des réassureurs					
Montants pour sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(8)	176	8	176
Variations liées aux sinistres survenus ⁽¹⁾	—	—	(10)	(12)	(22)
Pertes et (reprises de pertes) sur les contrats sous-jacents déficitaires	—	28	—	—	28
	—	20	166	(4)	182
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(193)	20	166	(4)	(11)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	—	—	(23)	(2)	(25)
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(193) \$	20 \$	143 \$	(6) \$	(36) \$
Flux de trésorerie					
Primes payées nettes des commissions cédées	220	—	—	—	220
Sommes recouvrées	—	—	(238)	—	(238)
Total des flux de trésorerie	220 \$	— \$	(238) \$	— \$	(18) \$
Solde de l'actif à la fin de l'exercice	78 \$	21 \$	618 \$	46 \$	763 \$

⁽¹⁾ Correspond aux variations liées aux sinistres survenus lors d'exercices antérieurs.

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des composantes d'évaluation des actifs des contrats de réassurance non évalués selon la méthode de la répartition des primes.

Activités d'assurance de personnes

	Marge sur services contractuels				Total
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Au 31 décembre 2023					
Solde au début de l'exercice					
Actif	304 \$	125 \$	256 \$	3 \$	688 \$
Passif	(35)	3	(2)	—	(34)
Solde net au début de l'exercice	269 \$	128 \$	254 \$	3 \$	654 \$
Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice					
Montant de la marge sur services contractuels	— \$	— \$	(20) \$	— \$	(20) \$
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(7)	—	—	(7)
Ajustements liés à l'expérience	(4)	—	—	—	(4)
	(4)	(7)	(20)	—	(31)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	39	(13)	(19)	(7)	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats sous-jacents déficitaires	(3)	—	—	—	(3)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(10)	14	—	2	6
	26	1	(19)	(5)	3
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part des réassureurs	(2)	—	—	—	(2)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	20	(6)	(39)	(5)	(30)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	39	15	5	—	59
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	59 \$	9 \$	(34) \$	(5) \$	29 \$
Flux de trésorerie					
Primes payées nettes des commissions cédées	127	—	—	—	127
Sommes recouvrées (incluant les composants investissements)	(105)	—	—	—	(105)
Total des flux de trésorerie	22 \$	— \$	— \$	— \$	22 \$
Solde net à la fin de l'exercice	350 \$	137 \$	220 \$	(2) \$	705 \$
Solde à la fin de l'exercice					
Actif	390 \$	134 \$	219 \$	(1) \$	742 \$
Passif	(40)	3	1	(1)	(37)
Solde net à la fin de l'exercice	350 \$	137 \$	220 \$	(2) \$	705 \$

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Rapprochements des actifs nets des contrats de réassurance (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

Au 31 décembre 2022	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Solde au début de l'exercice					
Actif	553 \$	145 \$	165 \$	— \$	863 \$
Passif	(48)	3	—	—	(45)
Solde net au début de l'exercice	505 \$	148 \$	165 \$	— \$	818 \$
Variations liées aux services rendus au cours de l'exercice					
Montant de la marge sur services contractuels	— \$	— \$	(24) \$	— \$	(24) \$
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(6)	—	—	(6)
Ajustements liés à l'expérience	(9)	—	—	—	(9)
	(9)	(6)	(24)	—	(39)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(117)	6	109	1	(1)
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats sous-jacents déficitaires	3	—	—	—	3
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(6)	12	—	2	8
	(120)	18	109	3	10
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part des réassureurs	5	—	—	—	5
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(124)	12	85	3	(24)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	(147)	(32)	4	—	(175)
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(271) \$	(20) \$	89 \$	3 \$	(199) \$
Flux de trésorerie					
Primes payées nettes des commissions cédées	128	—	—	—	128
Sommes recouvrées (incluant les composants investissements)	(93)	—	—	—	(93)
Total des flux de trésorerie	35 \$	— \$	— \$	— \$	35 \$
Solde net à la fin de l'exercice	269 \$	128 \$	254 \$	3 \$	654 \$
Solde à la fin de l'exercice					
Actif	304 \$	125 \$	256 \$	3 \$	688 \$
Passif	(35)	3	(2)	—	(34)
Solde net à la fin de l'exercice	269 \$	128 \$	254 \$	3 \$	654 \$

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

JUGEMENTS IMPORTANTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

L'évaluation des passifs des contrats d'assurance est fondée sur des estimations et des hypothèses. Les principales hypothèses utilisées sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Estimation des flux de trésorerie futurs – Activités d'assurance de personnes

Les hypothèses retenues pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs sont celles qui s'avèrent les plus probables selon le jugement de la direction. Le modèle utilisé considère que les flux de trésorerie futurs de meilleure estimation donnent le même résultat que la moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles. Les hypothèses sont déterminées selon le point de vue de la filiale d'assurance de personnes en fonction des situations qui existent à la date de clôture.

Les risques liés à l'exactitude des hypothèses utilisées pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs découlent de la possibilité de non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire désigné effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et la modifie, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle qui est prévue pour le futur.

Mortalité

Les hypothèses de mortalité sont établies selon les résultats des études annuelles et des récents résultats techniques. Lorsque ces résultats ne peuvent servir de référence unique en raison de leur crédibilité insuffisante, l'hypothèse de mortalité tient aussi compte d'études de l'industrie. Les études permettent d'identifier des facteurs applicables aux tables de référence de l'institut canadien des actuaires (ICA), les tables ICA2014, GAC2012, CIP2014 et ICA 2004-2008 sont principalement utilisées. Les hypothèses de mortalité varient selon le sexe, la catégorie de risque, le type de contrat, les bandes d'assurance, l'âge et la durée atteinte. En ce qui a trait aux produits d'assurance vie individuelle et de rentes, une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte conformément aux normes de l'ICA.

La mortalité des produits d'assurance vie temporaire renouvelable considère une détérioration de son expérience suite au renouvellement de la police. Des taux d'abandon sélectifs sont donc pris en considération pour modifier les taux de mortalité.

Morbidité

En ce qui a trait aux hypothèses relatives à la morbidité, soit la survenance d'accidents ou de maladies, la filiale d'assurance de personnes utilise des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à ses résultats techniques et à ceux de l'industrie. Ces hypothèses sont utilisées principalement en ce qui concerne les produits d'assurance invalidité, maladies graves et soins de longue durée.

Pour les produits d'invalidité et de soins longue durée, l'hypothèse varie selon le sexe, la catégorie de risque, le type de contrat, l'âge et la durée atteinte. La filiale d'assurance de personnes utilise des hypothèses pour estimer l'incidence ainsi que la terminaison de l'invalidité.

Pour les produits maladies graves, l'hypothèse varie selon les maladies couvertes, mais aussi selon le sexe, l'âge et la durée atteinte.

Taux de résiliation des contrats

La filiale d'assurance de personnes effectue une étude annuelle de ses résultats techniques en matière de résiliation de contrats d'assurance individuelle, car les titulaires peuvent mettre fin à leur contrat avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant de payer les primes et en n'utilisant pas les options de non-déchéance. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation des contrats sont basées sur les récents résultats techniques de la filiale d'assurance de personnes. Ces hypothèses sont rajustées en fonction des résultats techniques de l'industrie si ceux de la filiale d'assurance de personnes ne sont pas assez crédibles. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation peuvent varier selon le type de produit, la durée du contrat, l'âge à l'émission et le mode de paiement des primes.

Pour les produits fondés sur la déchéance, comme l'assurance vie temporaire 100 ans et l'assurance vie universelle à charges nivelées de mortalité, des taux de résiliation très faibles sont utilisés étant donné qu'une expérience moins élevée que prévu pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats techniques de la filiale d'assurance de personnes. Pour les produits sensibles à la déchéance, comme l'assurance temporaire renouvelable, la filiale d'assurance de personnes considère une hausse importante du taux de résiliation à certaines périodes afin de refléter le comportement des assurés observé suite à une augmentation importante de la prime ou lorsque certaines options sur leur contrat leur permettent de bénéficier d'avantages liés à la résiliation du contrat.

Charges, impôts et taxes

Les hypothèses relatives aux charges reflètent les coûts projetés de la gestion et du traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux indirects. La filiale d'assurance de personnes effectue une étude annuelle des charges pour chaque grande famille de produits, et ces charges sont projetées en tenant compte de l'inflation prévue et de l'évolution prévue des blocs d'affaires lorsqu'elles sont pertinentes.

Les impôts et les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes futures sur les primes et impôts non liés aux excédents. Les estimations des flux de trésorerie futurs ne tiennent pas compte des impôts sur les excédents.

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Faits et circonstances indiquant qu'un groupe est déficitaire

Les faits et circonstances indiquant qu'un groupe de contrats d'assurance est ou devient déficitaire sont déterminés par le jugement et une analyse des données. Les différences importantes avec le budget, les modifications significatives dans les investissements ou dans la tarification sont des indicateurs utilisés par le Mouvement.

Participations des titulaires

Les estimations des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance vie avec participation comprennent des montants estimatifs représentant les participations futures revenant aux titulaires de contrat. Ces montants estimatifs sont établis en tenant compte des résultats d'assurance prévus pour ce bloc d'affaires, des rendements prévus des actifs sous-jacents et des attentes raisonnables des titulaires de contrat. Des modifications aux hypothèses les plus probables entraîneraient des changements correspondants aux participations des titulaires de contrat et une variation nette négligeable des estimations des flux de trésorerie futurs liées aux contrats d'assurance vie individuelle avec participation.

Estimation des flux de trésorerie futurs – Activités d'assurance de dommages

Faits et circonstances indiquant qu'un groupe est déficitaire

Pour chacun des portefeuilles et chacune des régions géographiques, les faits et circonstances indiquant qu'un groupe de contrats d'assurance est ou devient déficitaire sont déterminés de façon quantitative et qualitative. L'analyse quantitative est basée sur les ratios combinés estimés, lesquels représentent la somme des ratios de sinistralité et d'autres charges afférentes aux activités d'assurance. Le dépassement par ceux-ci d'un seuil prédéterminé indique des faits et circonstances à l'effet qu'un groupe de contrats d'assurance pourrait être déficitaire. Des rapports de suivi de la sinistralité sont également utilisés dans l'identification des faits et circonstances lorsque des écarts importants avec le budget sont observés. L'analyse qualitative est basée sur le jugement exercé par les membres d'un comité provenant de différents secteurs (tarification, actuariat, finances) qui se rencontrent trimestriellement pour échanger sur les tendances observées.

Passif au titre de la couverture restante

Les sinistres attendus sont basés sur les ratios historiques par portefeuille et par région géographique ajustés afin de refléter les conditions futures attendues. La sélection des facteurs d'ajustement des ratios historiques est basée sur les éléments mentionnés dans la section « Passif au titre des sinistres survenus » plus bas ainsi que d'autres éléments nécessitant aussi l'exercice du jugement tels que la prise en compte des catastrophes et de la saisonnalité. Certaines charges afférentes aux activités d'assurance que les filiales d'assurance de dommages devront engager pour régler les sinistres, ne sont pas incluses dans les sinistres attendus. Ces coûts sont répartis entre les groupes de contrats d'assurance en fonction des efforts requis pour régler les sinistres.

Les encaissements futurs de primes et les autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues, incluant les frais d'acquisition le cas échéant, sont également calculés par groupe de contrats d'assurance.

Passif au titre des sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus inclut des estimations individuelles des pertes pour chaque sinistre déclaré de même que des provisions pour les sinistres survenus mais non déclarés par les assurés, pour les autres charges afférentes aux activités d'assurance qui devront être engagées pour régler ces sinistres et pour l'insuffisance relative à l'estimation des pertes pour sinistres déclarés. Le passif au titre des sinistres survenus est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux normes de l'ICA.

La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée pour projeter l'évolution future des sinistres. De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer dans quelle mesure les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements ou les changements nécessaires pour établir adéquatement le passif au titre des sinistres survenus représentant la moyenne pondérée selon les probabilités des résultats possibles en ce qui concerne les paiements futurs au titre des sinistres. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégories de risque et par zones géographiques. De plus, les estimations prennent également en considération divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le coût moyen de règlement des sinistres et le nombre moyen de sinistres, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et d'autres facteurs comme l'inflation, l'évolution des facteurs de marché, tels que le comportement du public à l'égard des réclamations et des conditions économiques, de même que des facteurs internes, tels que la composition du portefeuille de contrats d'assurance, les conditions de ceux-ci et les procédures de gestion des réclamations. Une part de jugement intervient également dans l'évaluation de la mesure dans laquelle des facteurs externes, comme les décisions judiciaires et la législation gouvernementale, peuvent influencer sur cette estimation.

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Matérialisation des sinistres

Le tableau suivant fournit des informations sur la matérialisation des sinistres du Mouvement après atténuation du risque par les contrats de réassurance. Il présente l'estimation des flux de trésorerie liés aux sinistres, y compris ceux qui ont été déclarés et ceux qui sont survenus, mais qui n'ont pas été déclarés, à la date de clôture de chaque année de survenance.

Au 31 décembre 2023	Années de survenance											Total
	2013 et antérieures	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Estimation des flux de trésorerie liés aux sinistres												
À la fin de l'année de survenance		1 447 \$	2 030 \$	2 242 \$	2 953 \$	3 512 \$	3 871 \$	3 444 \$	3 403 \$	4 503 \$	4 784 \$	
Une année plus tard		2 294	2 039	2 252	2 967	3 492	3 839	3 231	3 339	4 489		
Deux années plus tard		2 217	2 057	2 249	2 935	3 496	3 784	3 182	3 337			
Trois années plus tard		2 172	2 024	2 239	2 936	3 424	3 765	3 089				
Quatre années plus tard		2 106	1 999	2 234	2 876	3 367	3 760					
Cinq années plus tard		2 037	1 955	2 195	2 837	3 326						
Six années plus tard		2 023	1 954	2 198	2 817							
Sept années plus tard		1 980	1 941	2 177								
Huit années plus tard		1 969	1 938									
Neuf années plus tard		1 969										
Paiements cumulatifs à ce jour et montants nets à payer	—	1 890	1 863	2 069	2 627	3 027	3 197	2 454	2 384	3 203	2 707	
Estimation des flux de trésorerie futurs liés aux sinistres en suspens	211 \$	79 \$	75 \$	108 \$	190 \$	299 \$	563 \$	635 \$	953 \$	1 286 \$	2 077 \$	6 476 \$
Montants nets à payer												55
Ajustements liés à la valeur temps de l'argent et à l'ajustement au titre du risque non financier												(296)
Passifs nets au titre de sinistres survenus												6 235 \$
dont :												
Passifs des contrats d'assurance												6 858 \$
Actifs des contrats de réassurance												623

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Ajustements liés à la valeur temps de l'argent

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être ajustées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers. Les taux d'actualisation utilisés pour ajuster les flux de trésorerie futurs doivent cadrer avec les cours de marché courants observables sur des marchés actifs et refléter les caractéristiques des flux de trésorerie des passifs des contrats d'assurance, notamment au niveau de la durée et de la liquidité. Les taux d'actualisation utilisés par les filiales d'assurance pour l'ensemble de leurs contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus sont déterminés en utilisant l'approche descendante. Selon cette approche, les taux d'actualisation appropriés sont déterminés à partir d'une courbe de taux fondée sur les rendements attendus d'un portefeuille d'actifs de référence, ajustés pour éliminer les facteurs non pertinents aux passifs des contrats d'assurance.

Les filiales d'assurance utilisent différents portefeuilles d'actifs de référence pour leurs différentes familles de produits. Les portefeuilles d'actifs de référence sont composés d'une combinaison d'obligations gouvernementales et d'obligations corporatives respectant les proportions détenues par les filiales d'assurance. Ces actifs ont été sélectionnés afin de refléter de façon appropriée les caractéristiques des passifs des contrats d'assurance. Les courbes de taux ont été ajustées pour éliminer les facteurs non pertinents aux contrats d'assurance tel que le risque de crédit. Des ajustements sont également apportés afin de refléter les différences entre les caractéristiques de liquidité des passifs des contrats d'assurance et celles du portefeuille d'actifs de référence.

L'exercice du jugement est requis dans la détermination des courbes de taux à utiliser, notamment en raison de la détermination des actifs détenus dans les portefeuilles de référence, des taux sans risques, des ajustements pour le risque de crédit et des ajustements pour la liquidité. La filiale d'assurance de personnes a déterminé que les informations observables sur le marché pour déterminer les courbes de taux sont disponibles jusqu'à 30 ans. Au-delà de ce point, les courbes de taux sont déterminées en utilisant une technique d'interpolation linéaire entre le dernier point observable et le taux ultime, qui a été fixé à 70 ans.

Pour ses contrats d'assurance avec participation directe, la filiale d'assurance de personnes utilise les mêmes courbes de taux pour actualiser l'ensemble des flux de trésorerie de ces contrats et tient compte de la variabilité des flux de trésorerie qui varient en fonction des rendements d'éléments sous-jacents en utilisant la modélisation stochastique.

Les tableaux suivants présentent les courbes de taux utilisées par la filiale d'assurance de personnes pour ses différents produits en fonction de leurs caractéristiques de liquidité :

Au 31 décembre 2023	Échéances						
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	70 ans taux ultime
Courbe de taux utilisée pour actualiser les estimations de flux de trésorerie futurs							
La moins illiquide	4,9 %	3,4 %	3,4 %	3,5 %	3,5 %	3,2 %	4,4 %
La plus illiquide	5,3 %	4,3 %	4,6 %	4,8 %	4,8 %	4,7 %	5,2 %

Au 31 décembre 2022	Échéances						
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	70 ans taux ultime
Courbe de taux utilisée pour actualiser les estimations de flux de trésorerie futurs							
La moins illiquide	5,0 %	3,8 %	3,8 %	4,0 %	4,0 %	3,6 %	4,4 %
La plus illiquide	5,3 %	4,7 %	4,9 %	5,1 %	5,2 %	5,0 %	5,2 %

Les tableaux suivants présentent les courbes de taux utilisées par les filiales d'assurance de dommages :

Au 31 décembre 2023	Échéances				
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	15 ans
Courbe de taux utilisée pour actualiser les estimations de flux de trésorerie futurs					
Actif et passif au titre de la couverture restante	4,8 %	3,8 %	3,5 %	3,7 %	3,9 %
Actif et passif au titre des sinistres survenus	5,0 %	4,3 %	4,1 %	4,6 %	4,8 %

Au 31 décembre 2022	Échéances				
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	15 ans
Courbe de taux utilisée pour actualiser les estimations de flux de trésorerie futurs					
Actif et passif au titre de la couverture restante	4,6 %	4,0 %	3,7 %	3,9 %	4,2 %
Actif et passif au titre des sinistres survenus	4,8 %	4,5 %	4,4 %	4,8 %	5,1 %

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance. Les risques sur lesquels porte l'ajustement au titre du risque non financier sont le risque d'assurance et les autres risques non financiers, tels que le risque de déchéance et le risque de dépenses, c'est-à-dire la possibilité d'une augmentation inattendue des frais administratifs afférents à la gestion du contrat. Cet ajustement reflète également le degré d'aversion au risque des filiales d'assurance ainsi qu'un avantage pour refléter le niveau de diversification que les filiales d'assurance considèrent dans la détermination de cette indemnité.

L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé au niveau consolidé de chacune des filiales d'assurance sur une base nette de réassurance, puis alloué à chaque groupe de contrats d'assurance et à chaque groupe de contrats de réassurance détenus selon leur profil de risque.

L'ajustement au titre du risque non financier est actualisé en utilisant les taux d'actualisation décrits à la section « Ajustements liés à la valeur temps de l'argent ».

Activités d'assurance de personnes

L'ajustement au titre du risque non financier des contrats d'assurance de personnes est déterminé en utilisant la technique des quantiles. Cette technique consiste à déterminer l'ajustement au titre du risque non financier de telle sorte que la probabilité que les flux de trésorerie d'exécution soient suffisants pour remplir les obligations liées à l'exécution des contrats d'assurance se situe dans un intervalle de confiance acceptable pour la prise en charge de l'incertitude. Cette approche nécessite qu'un modèle soit utilisé pour générer une distribution des risques des flux de trésorerie. Le modèle utilisé considère comme hypothèse que l'incertitude engendrée par les risques d'assurance sur les flux de trésorerie futurs a une distribution de probabilité normale et que la moyenne de la distribution correspond aux flux de trésorerie futurs de meilleure estimation. Le coussin de solvabilité global calculé selon les exigences de capital réglementaire est utilisé dans le modèle comme point de référence pour ce qui est de l'étalonnage du niveau de confiance correspondant à l'ajustement au titre du risque non financier. La diversification intra-risque et la diversification entre les risques basée sur les caractéristiques des risques associés aux produits sont pris en compte dans l'application du modèle. La filiale d'assurance de personnes utilise un niveau de confiance de 81 % (80 % au 31 décembre 2022).

Activités d'assurance de dommages

L'ajustement au titre du risque non financier des contrats d'assurance de dommages est déterminé en se basant sur la méthode du coût du capital. Selon cette méthode, la matérialisation du passif, le capital alloué ainsi que le coût du capital sont projetés individuellement par ligne d'affaires. Le capital alloué aux lignes d'affaires pour supporter le risque correspond à la somme du capital à la cible opérationnelle et du capital exclu du capital disponible par les organismes de réglementation. Pour une ligne d'affaires, l'ajustement au titre du risque non financier selon cette méthode est calculé comme étant la valeur actualisée du coût en capital de celle-ci. La diversification entre les lignes d'affaires et les risques d'assurance des filiales d'assurance de dommages est considérée dans l'application de la méthode du coût du capital. Le résultat de la méthode du coût du capital équivaut à un niveau de confiance de 90 % (90 % au 31 décembre 2022) pour l'ensemble des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus.

Marge sur services contractuels

À chaque fin de période, la filiale d'assurance de personnes comptabilise à l'état combiné du résultat un montant de la MSC basé sur les unités de couverture affectées aux services rendus. Pour déterminer ce montant, la MSC à la date de clôture est répartie également entre chacune des unités de couverture restantes.

La direction doit faire preuve de jugement afin de déterminer les unités de couverture appropriées qui reflètent adéquatement le volume de services prévus sur la période de couverture des contrats d'assurance. Le volume de services prévus doit tenir compte à la fois des services découlant de la couverture d'assurance, mais aussi des services de rendement d'investissement, le cas échéant, pour les contrats d'assurance sans participation directe et des services liés à l'investissement pour les contrats d'assurance avec participation directe. Afin de déterminer le volume de services prévus au titre de la couverture d'assurance, la filiale d'assurance de personnes utilise le montant qu'elle s'attend à ce que le titulaire de contrat puisse réclamer si un événement assuré se produit.

Le volume de services d'assurance est déterminé en fonction :

- du capital assuré pour les contrats d'assurance individuelle;
- du paiement de rente pour les contrats de rentes;
- des valeurs garanties pour les contrats de fonds distincts.

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Pour les services de rendement d'investissement et les services liés à l'investissement, la valeur des fonds des titulaires est utilisée pour déterminer le volume de services fournis.

La période de couverture d'un contrat d'assurance est définie comme la période pendant laquelle des services sont fournis au titulaire de contrats d'assurance. La filiale d'assurance de personnes tient compte de la probabilité de survenance des événements, uniquement dans la mesure où ils affectent la durée de couverture prévue des contrats. La période de couverture est déterminée en fonction de la date d'échéance du contrat ajusté selon les probabilités de survie du contrat.

La filiale d'assurance de personnes comptabilise la MSC des contrats de réassurance détenus en lien avec leurs contrats d'assurance individuelle à l'état combiné du résultat au fur et à mesure que les services sont reçus du réassureur. La quantité de services reçus est déterminée en fonction du capital assuré des contrats d'assurance cédés au réassureur et de la durée du contrat de réassurance. Les unités de couverture des contrats de réassurance proportionnelle détenus sont basées sur la couverture d'assurance fournie par le réassureur. La filiale d'assurance de personnes détermine la quantité de services reçus en fonction des valeurs nominales des contrats d'assurance cédés. La période de couverture de ces contrats est déterminée en fonction de la période de couverture des contrats d'assurance sous-jacents dont les flux de trésorerie sont inclus dans le périmètre des contrats de réassurance détenus.

GESTION DES RISQUES

Risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque que des événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des passifs des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur la rentabilité de ces derniers.

La filiale d'assurance de personnes est exposée au risque d'assurance par l'entremise des produits qu'elle vend. Selon la nature du produit, cette filiale peut être exposée au risque de mortalité, au risque de morbidité et au risque de déchéance. Tous les produits vendus l'expose au risque de dépenses.

Les filiales d'assurance de dommages, quant à elles, souscrivent des contrats d'assurance automobile, habitation et de biens commerciaux à des particuliers et à des entreprises. Dans le cours normal de leurs activités, les filiales d'assurance de dommages sont exposées au risque d'assurance, qui comporte plusieurs volets: le risque de souscription, le risque de catastrophes et le risque de réserve.

Afin de gérer le risque d'assurance, les filiales d'assurance appliquent des politiques et des critères stricts relativement au développement et à la tarification des produits et services, et elles effectuent régulièrement des analyses afin de comparer les prévisions avec les résultats réels et de réviser les hypothèses de tarification, s'il y a lieu.

De plus, pour la filiale d'assurance de personnes, certains produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des hypothèses, ce qui permet un meilleur contrôle du risque.

Aussi, pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion du risque d'assurance s'effectue également à travers différents aspects, notamment par une gestion active et rigoureuse de la segmentation des risques (par la souscription et la tarification) et des réclamations. En ce qui a trait aux catastrophes, les filiales d'assurance de dommages ont établi une gouvernance afin d'encadrer les différents risques engendrés par de tels événements et utilisent des outils sophistiqués afin de simuler les pertes financières et les incidences opérationnelles qui y sont associées. Étant donné la nature imprévisible des événements catastrophiques de grande envergure, les filiales d'assurance de dommages possèdent un traité de réassurance catastrophe, traité qui fait l'objet d'une révision au minimum annuellement.

Utilisation de la réassurance

Afin de limiter leurs pertes, les filiales d'assurance de personnes et de dommages ont recours à des contrats de réassurance relativement aux contrats dont le capital ou le montant assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. Cette structure de réassurance considère leur profil de risque et leur appétit pour le risque respectifs. De plus, les filiales d'assurance de dommages souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure. Les sélections de la rétention et de la limite du traité catastrophe des filiales d'assurance de dommages font l'objet d'une analyse annuelle approfondie basée sur leurs différents modèles de catastrophes et le positionnement de leurs concurrents dans l'industrie.

Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, les filiales d'assurance de dommages ont signé un traité de réassurance quote-part avec State Farm, lequel prévoit, sur une durée de cinq ans, une cession décroissante selon des pourcentages variant de 90 % pour l'année de survenance 2015 à 10 % pour l'année de survenance 2019, de l'ensemble des primes et sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements en lien avec les activités acquises et survenus après la date d'acquisition. L'évolution de ces sinistres continue à être cédée en fonction du pourcentage de cession au moment de la survenance du sinistre, et ce, jusqu'au règlement final du sinistre. Conformément aux modalités du traité de réassurance, les sommes à payer et à recevoir liées à ce contrat seront réglées sur une base nette.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance de personnes et de dommages font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière, et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De plus, un examen de la solvabilité des sociétés auxquelles elles cèdent une partie de leurs risques est effectué de façon périodique. Aux 31 décembre 2023 et 2022, tous les réassureurs évalués par une agence de notation présentaient une cote de A- ou mieux. Aux 31 décembre 2023 et 2022, l'exposition maximale au risque de crédit découlant des contrats de réassurance correspond approximativement à la valeur comptable des actifs des contrats de réassurance au bilan combiné.

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Les contrats de réassurance n'ont pas pour effet de libérer ces filiales de leurs obligations envers leurs titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées. Pour le traité de réassurance quote-part avec State Farm, les ententes signées dans le cadre de l'acquisition prévoient que cette dernière doit conserver des placements en fiducie afin d'assurer le respect de ses obligations à titre de réassureur.

Sensibilité des passifs des contrats d'assurance aux changements des hypothèses – Activités d'assurance de personnes

Les tableaux suivants présentent, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur la MSC, les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres et les capitaux propres de la sensibilité du passif des contrats d'assurance de personnes aux changements de la meilleure estimation des hypothèses non économiques qui les sous-tendent et ayant un effet défavorable de façon globale.

	2023			
	MSC		Excédents nets et Capitaux propres	
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
Augmentation de 2 % des taux de mortalité futurs pour les produits d'assurance	(99) \$	(65) \$	8 \$	4 \$
Diminution de 2 % des taux de mortalité futurs pour les produits de rente	(32)	(32)	(8)	(8)
Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs	(71)	(45)	(29)	(30)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats	(184)	(186)	28	27
Augmentation de 5 % des charges afférentes aux activités d'assurance futures	(43)	(43)	(3)	(3)

	2022			
	MSC		Excédents nets et Capitaux propres	
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
Augmentation de 2 % des taux de mortalité futurs pour les produits d'assurance	(101) \$	(68) \$	11 \$	7 \$
Diminution de 2 % des taux de mortalité futurs pour les produits de rente	(32)	(32)	(1)	(1)
Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs	(72)	(44)	(29)	(31)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats	(190)	(191)	34	34
Augmentation de 5 % des charges afférentes aux activités d'assurance futures	(45)	(45)	(2)	(2)

Sensibilité des passifs des contrats d'assurance aux changements des hypothèses – Activités d'assurance de dommages

Les tableaux suivants présentent, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres et les capitaux propres de la sensibilité des passifs des contrats d'assurance de dommages aux changements de certaines hypothèses clés.

	Changements apportés aux hypothèses	Incidence sur les			
		Excédents nets après ristournes aux membres		Capitaux propres	
		Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
2023					
Flux de trésorerie futurs liés aux sinistres en suspens	+ 5 %	(252) \$	(231) \$	(252) \$	(231) \$
Couverture restante – Flux de trésorerie futurs liés aux sinistres attendus	+ 5 %	(63)	(58)	(63)	(58)

	Changements apportés aux hypothèses	Incidence sur les			
		Excédents nets après ristournes aux membres		Capitaux propres	
		Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
2022					
Flux de trésorerie futurs liés aux sinistres en suspens	+ 5 %	(245) \$	(224) \$	(245) \$	(224) \$
Couverture restante – Flux de trésorerie futurs liés aux sinistres attendus	+ 5 %	(85)	(80)	(85)	(80)

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Risque de taux d'intérêt

Les filiales d'assurance sont exposées au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur l'état combiné du résultat et sur les capitaux propres. Ce risque provient des passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance de ces filiales ainsi que des portefeuilles d'actifs à revenus fixes qu'elles détiennent. Le risque de taux d'intérêt auxquelles les filiales d'assurance sont exposées s'explique notamment par la variation du taux sans risque et les écarts d'appariement entre l'actif et le passif. Une gestion saine et prudente est exercée afin de minimiser l'incidence des mouvements de taux d'intérêt.

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, les limites de l'impact sur les excédents nets d'une variation des taux d'intérêt. La direction est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. Au besoin, elle peut appliquer des techniques de rééquilibrage afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

De plus, un programme de couverture a été mis en place par la filiale d'assurance de personnes afin de minimiser l'incidence des variations de taux d'intérêt sur les garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts et les garanties de taux d'intérêt minimum offertes sur certains contrats d'assurance vie universelle.

Considérant que la filiale d'assurance de personne gère le risque de taux d'intérêt en examinant conjointement les contrats d'assurance et les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance, elle analyse et divulgue ses sensibilités sur une base nette.

Le tableau suivant présente l'incidence d'une variation des taux d'intérêt sur les passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que sur les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance de la filiale d'assurance de personnes :

	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	MSC	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres	MSC	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt	29 \$	(2) \$	(37) \$	7 \$	123 \$	12 \$
Incidence d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt	(48)	(7)	30	(28)	(156)	(26)

Pour les instruments financiers de la filiale d'assurance de personnes qui ne sont pas détenus dans le cadre des activités d'assurance, une augmentation des taux d'intérêts de 1 % aurait une incidence défavorable sur les excédents nets de 1 M\$ au 31 décembre 2023 (incidence défavorable de 14 M\$ au 31 décembre 2022) ainsi qu'une incidence défavorable sur les capitaux propres de 13 M\$ au 31 décembre 2023 (incidence défavorable de 14 M\$ au 31 décembre 2022), alors qu'une diminution des taux d'intérêts de 1% aurait une incidence nulle sur les excédents nets au 31 décembre 2023 (incidence favorable de 13 M\$ au 31 décembre 2022) ainsi qu'une incidence favorable sur les capitaux propres de 12 M\$ au 31 décembre 2023 (incidence favorable de 13 M\$ au 31 décembre 2022).

Le tableau suivant présente l'incidence d'une variation des taux d'intérêt sur les passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que sur les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance des filiales d'assurance de dommages :

	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022	
	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt				
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	138 \$	138 \$	132 \$	132 \$
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	(114)	(196)	(127)	(196)
Incidence d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt				
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	(147)	(147)	(141)	(141)
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	121	210	135	210

Aux 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022, tous les instruments financiers des filiales d'assurance de dommages étaient détenus dans le cadre des activités d'assurance.

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque de perte potentielle résultant d'une variation de la juste valeur d'actifs ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, ou des écarts de crédit, ou des taux de change, ou de la qualité du crédit de la contrepartie.

Les filiales d'assurance sont directement exposées au risque de prix en raison des portefeuilles de placements qu'elles détiennent, qui incluent des titres de participation et des instruments financiers dérivés. La filiale d'assurance de personnes est également exposée par ses activités d'assurance, car la valeur des passifs des contrats d'assurance des fonds distincts individuels et des contrats d'assurance vie avec participation est affectée par les fluctuations des marchés.

Ce risque est géré au moyen de politiques qui définissent des limites d'exposition à chaque type de placement ainsi que des limites par émetteur et des limites de diversification telles que des limites géographiques. Ces limites sont suivies par les responsables de la conformité sous la supervision de comité de gouvernance.

Le risque engendré par les variations de juste valeur des éléments sous-jacents, qui affectent la valeur des passifs des contrats d'assurance des fonds distincts individuels et des contrats d'assurance vie avec participation de la filiale d'assurance de personnes, est complètement compensé par la variation de juste valeur des actifs détenus, car la politique de cette filiale est de détenir ces placements spécifiques.

Pour ce qui est des risques associés aux garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts individuels, la filiale d'assurance de personnes a mis en place un programme de couverture afin de minimiser l'incidence des variations des marchés sur les excédents nets après ristournes aux membres et la MSC.

Considérant que la filiale d'assurance de personnes gère le risque de prix en examinant conjointement les contrats d'assurance et les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance, elle analyse et divulgue ses sensibilité sur une base nette.

Les tableaux suivants présentent l'incidence estimative d'une variation des marchés boursiers et des autres marchés sur la MSC, les excédents nets après ristournes aux membres ainsi que sur les capitaux propres. Cette analyse suppose que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées.

Sensibilité – Activités d'assurance de personnes – Risques de marché : Prix

	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	MSC	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres	MSC	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres
Marchés boursiers						
Incidence d'une augmentation de 15 %	10 \$	43 \$	162 \$	8 \$	51 \$	143 \$
Incidence d'une diminution de 15 %	(33)	(43)	(162)	(29)	(51)	(143)
Autres marchés						
Incidence d'une augmentation de 10 %	(4)	76	76	—	78	78
Incidence d'une diminution de 10 %	4	(76)	(76)	—	(78)	(78)

Sensibilité – Activités d'assurance de dommages – Risques de marché : Prix

	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022	
	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 15 %	215 \$	215 \$	194 \$	194 \$
Incidence d'une diminution de 15 %	(215)	(215)	(194)	(194)

NOTE 17 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à la filiale d'assurance de personnes, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. Pour cette filiale, la gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

Pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion de ce risque se traduit également par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et la répartition de la perception des primes d'assurance tout au long de l'année, qui permet généralement de soutenir en grande partie les sorties de fonds générées par les réclamations et les autres frais.

La politique sur la gestion du risque de liquidité décrit les principes et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Les filiales d'assurances de personnes et de dommages doivent notamment mesurer, suivre et contrôler les principaux indicateurs de liquidité qui leur sont applicables. Cette responsabilité sous-tend une vigie trimestrielle sur la liquidité qui a pour but de déceler un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein des filiales d'assurance.

Le tableau suivant présente une analyse par échéances prévues des flux de trésorerie futurs. Le passif au titre de couverture restante des contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes est exclu de cette analyse.

	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	Contrats d'assurance	Contrats de réassurance	Total	Contrats d'assurance	Contrats de réassurance	Total
Moins de 1 an	2 462 \$	10 \$	2 472 \$	2 328 \$	6 \$	2 334 \$
De 1 an à 2 ans	1 532	12	1 544	1 430	9	1 439
Plus de 2 ans à 3 ans	1 368	14	1 382	1 243	10	1 253
Plus de 3 ans à 4 ans	1 175	15	1 190	1 065	12	1 077
Plus de 4 ans à 5 ans	1 023	18	1 041	925	13	938
Plus de 5 ans	45 248	1 732	46 980	40 767	1 531	42 298
Total	52 808 \$	1 801 \$	54 609 \$	47 758 \$	1 581 \$	49 339 \$

Le tableau suivant présente les montants qui peuvent être exigés par les titulaires de contrats sans préavis et la valeur comptable des portefeuilles auxquels ils se rapportent.

	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022	
	Montants remboursables sur demande	Valeur comptable	Montants remboursables sur demande	Valeur comptable
Passifs des contrats d'assurance et de réassurance				
Activités d'assurance de personnes	5 233 \$	14 758 \$	5 102 \$	13 691 \$
Total	5 233 \$	14 758 \$	5 102 \$	13 691 \$

Les montants remboursables sur demande comprennent les sommes en dépôts, les valeurs de rachats et les valeurs du compte des titulaires de contrats pour les fonds d'assurance-vie universelle, moins les frais de rachat applicables à la date de présentation de l'information financière. Les passifs nets des contrats d'assurance des fonds distincts ont été exclus du tableau, le montant remboursable sur demande maximal correspondant à sa valeur comptable.

NOTE 18 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES

CARACTÉRISTIQUE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Régimes de retraite de groupe

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite de groupe ainsi qu'un régime excédentaire de retraite de groupe, ce dernier procurant des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. Le principal régime de retraite de groupe offert, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013 et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquemment.

Le RRMD est réglementé par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (LRCR). Celle-ci exige la formation d'un comité de retraite assumant le rôle d'administrateur et de fiduciaire du régime. La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, assume les responsabilités revenant au promoteur du RRMD et s'assure de sa bonne administration en conformité avec les lois et règlements en vigueur. De plus, la Fédération se porte garante des obligations résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement Desjardins au régime. Le conseil d'administration de la Fédération, agissant comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins, est la seule instance apte à modifier le régime ou à y mettre fin.

Régime d'avantages complémentaires de groupe

Pour les employés répondant à certains critères fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime, le Mouvement Desjardins offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge en vertu d'un régime à prestations définies de groupe qui n'est pas capitalisé.

Autres régimes

Les autres régimes à prestations définies offerts sont des régimes de retraite et un régime d'avantages complémentaires incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie dont les risques ne sont pas partagés par des entités soumises à un contrôle commun.

NOTE 18 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

CARACTÉRISTIQUE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

Risques liés aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages complémentaires

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

Gestion des risques

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le comité de retraite s'est doté d'une politique sur la gestion des risques afin de formaliser le cadre dans lequel s'exécute la gestion des risques du RRMD et de préciser les rôles et responsabilités des parties impliquées. D'ailleurs, il a délégué à son comité de gestion des placements (CGP) certains pouvoirs et responsabilités. Le contenu et la justesse du registre des risques sont révisés au moins une fois l'an et présentés au CGP ainsi qu'au comité de retraite, qui soumettent leurs commentaires, le cas échéant. Les indicateurs énumérés au sein du registre des risques du RRMD font l'objet d'une surveillance constante et d'une divulgation trimestrielle par l'intermédiaire du tableau de bord de la gestion des risques, ce qui permet au CGP et au comité de retraite de s'assurer que les risques sont gérés et contrôlés efficacement.

Le CGP est également responsable de réviser la politique de placement et de recommander au comité de retraite toute modification à cet égard, ainsi que d'adopter tout encadrement particulier d'investissement. Il s'assure du respect de tels encadrements, incluant la politique de placement. Chaque année, le CGP recommande la stratégie de répartition des actifs, adopte le plan d'investissement en conséquence et en fait le suivi. Il analyse également les occasions d'investissement qui lui sont présentées et les risques qui y sont associés. La stratégie de répartition des actifs est établie à partir d'indicateurs stratégiques qui représentent des facteurs de risque, dont le risque de taux d'intérêt. Une répartition en facteurs de risque permet de respecter la tolérance au risque à court terme, d'assurer une prise de risque adéquate en fonction du rendement cible et d'acquiescer systématiquement les obligations du régime.

La politique de placement peut être modifiée en fonction des relations risque-rendement à long terme sur les marchés, des engagements et de la situation financière du RRMD, de la tolérance à l'égard du risque ainsi que du cadre législatif. Cette politique prévoit des mécanismes pour atténuer les risques de marché. Entre autres, elle établit des limites relatives à chaque type de placement et à la répartition des actifs entre les différentes catégories de même que des paramètres de risque en ce qui concerne cette répartition. La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen régulier, et les règles de rééquilibrage de la politique de placement sont appliquées si la répartition réelle se trouve à l'extérieur des limites permises. Le risque de change est aussi contrôlé par la politique de placement qui spécifie les règles de couverture.

Exigences de financement

Le RRMD est financé au moyen de cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, et établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs doivent être égales à un montant qui, ajouté aux cotisations salariales, est suffisant pour couvrir la valeur des engagements qui s'accumulent couramment dans le régime, y compris les frais et honoraires payés par ce dernier, ainsi que les cotisations spéciales nécessaires pour amortir tout déficit et couvrir la provision de stabilisation. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime. Le coût annuel du régime se compose des cotisations pour service courant, des frais de gestion administrative et des cotisations spéciales requises pour financer la provision de stabilisation ainsi que le déficit du régime, s'il y a lieu.

Selon les exigences de la LRRCR, le financement minimal du RRMD est basé sur l'approche de continuité. Une provision de stabilisation doit être financée au moyen de cotisations particulières d'exercice et d'équilibre. Les déficits de capitalisation et de stabilisation doivent être financés sur une période maximale de 10 ans.

NOTE 18 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

MONTANTS COMPTABILISÉS

Variation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies

Les actifs nets et passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

	Régimes de retraite de groupe			Régime d'avantages complémentaires de groupe			Autres régimes		
	Juste valeur			Juste valeur			Juste valeur		
	Obligation	des actifs	Total	Obligation	Obligation	des actifs	Total	Total	
Au 31 décembre 2021	18 354 \$	18 199 \$	155 \$	754 \$	1 044 \$	967 \$	77 \$	986 \$	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>									
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	430	—	430	4	35	—	35	469	
Charge / produit d'intérêts nets	537	523	14	20	30	28	2	36	
Coûts des services passés	1	—	1	—	4	—	4	5	
	968	523	445	24	69	28	41	510	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>									
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	—	(3 552)	3 552	—	—	(208)	208	3 760	
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	19	—	19	(34)	(3)	—	(3)	(18)	
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(4 959)	—	(4 959)	(174)	(289)	—	(289)	(5 422)	
Pertes (gains) d'expérience	723	—	723	4	13	—	13	740	
	(4 217)	(3 552)	(665)	(204)	(279)	(208)	(71)	(940)	
<i>Autres variations</i>									
Cotisations des participants	280	280	—	—	—	—	—	—	
Cotisations des employeurs	—	522	(522)	—	—	21	(21)	(543)	
Prestations payées	(652)	(645)	(7)	(24)	(33)	(20)	(13)	(44)	
Autres variations	(19)	(21)	2	2	3	1	2	6	
	(391)	136	(527)	(22)	(30)	2	(32)	(581)	
Au 31 décembre 2022	14 714 \$	15 306 \$	(592) \$	552 \$	804 \$	789 \$	15 \$	(25) \$	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>									
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	261	—	261	2	24	—	24	287	
Charge / produit d'intérêts nets	781	806	(25)	28	43	41	2	5	
Coûts des services passés	—	—	—	—	1	—	1	1	
	1 042	806	236	30	68	41	27	293	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>									
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	—	544	(544)	—	—	35	(35)	(579)	
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	85	—	85	12	—	—	—	97	
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	1 450	—	1 450	31	75	—	75	1 556	
Pertes (gains) d'expérience	32	—	32	2	—	—	—	34	
	1 567	544	1 023	45	75	35	40	1 108	
<i>Autres variations</i>									
Cotisations des participants	289	289	—	—	—	—	—	—	
Cotisations des employeurs	—	539	(539)	—	—	15	(15)	(554)	
Prestations payées	(667)	(667)	—	(25)	(32)	(29)	(3)	(28)	
Autres variations	4	(21)	25	—	—	(2)	2	27	
	(374)	140	(514)	(25)	(32)	(16)	(16)	(555)	
Au 31 décembre 2023	16 949 \$	16 796 \$	153 \$	602 \$	915 \$	849 \$	66 \$	821 \$	

NOTE 18 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

MONTANTS COMPTABILISÉS (suite)

Aux fins de la présentation du bilan, les actifs nets et les passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont présentés distinctement :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	46 \$	679 \$
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	867	654
	821 \$	(25) \$

Répartition des actifs du principal régime de retraite de groupe

La juste valeur des actifs du principal régime de retraite de groupe se répartit de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2023 ⁽¹⁾		Au 31 décembre 2022 ⁽¹⁾	
	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif
Obligations				
Gouvernement du Canada	— \$	64 \$	— \$	136 \$
Provinces, corps municipaux et autres administrations publiques	132	6 451	94	4 777
Autres émetteurs	3 531	—	2 991	—
Actions	218	3 451	261	3 486
Placements immobiliers	2 078	—	2 239	—
Placements en infrastructure	2 458	—	2 206	—
Encaisse et titres du marché monétaire	178	171	143	200
Autres	3 179	25	2 106	26
Total	11 774 \$	10 162 \$	10 040 \$	8 625 \$

⁽¹⁾ Les engagements liés aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat portés en diminution des actifs du principal régime de retraite de groupe sont exclus du tableau.

Au 31 décembre 2023, le RRMD détient des placements admissibles en titres du marché monétaire dans des entités du Mouvement Desjardins ainsi que des contrats de change dont la contrepartie est une entité du Mouvement Desjardins, dont la juste valeur totalise 123 M\$ (9 M\$ au 31 décembre 2022).

NOTE 18 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES (suite)

INCIDENCES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022	
	Régimes de retraite de groupe	Régime d'avantages complémentaires de groupe	Régimes de retraite de groupe	Régimes d'avantages complémentaires de groupe
Taux d'actualisation de l'obligation ⁽¹⁾	4,65 %	4,65 %	5,30 %	5,25 %
Taux d'actualisation du coût des services rendus ⁽¹⁾	4,65	4,60	5,25	5,25
Taux prévu d'augmentation des salaires	3,00	3,00	3,00	3,00
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts sur l'obligation et l'actif ⁽¹⁾	5,24	5,22	2,86	2,71
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts sur le coût des services rendus ⁽¹⁾	5,24	5,21	3,12	2,98
Taux estimatif de croissance annuelle du coût des soins de santé couverts	—	3,50	—	3,50

⁽¹⁾ Taux pondéré de tous les régimes.

Sensibilité des hypothèses clés

En raison de la nature à long terme des avantages du personnel, il existe des incertitudes importantes relativement à la constatation des soldes liés aux hypothèses retenues. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés sur l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies lorsque toutes les autres hypothèses demeurent constantes. En réalité, il est possible qu'il existe des corrélations entre ces hypothèses. Cependant, pour démontrer l'incidence des variations des hypothèses, celles-ci doivent être modifiées de façon individuelle :

	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022	
	Variation de l'obligation	Variation des coûts comptabilisés	Variation de l'obligation	Variation des coûts comptabilisés
Régimes de retraite de groupe				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	(2 225) \$	(175) \$	(1 655) \$	(209) \$
Baisse de 1 %	2 972	280	2 423	222
Taux prévu d'augmentation des salaires				
Hausse de 1 %	594	95	432	55
Baisse de 1 %	(504)	(41)	(348)	(67)
Régime d'avantages complémentaires de groupe				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	(67)	1	(58)	3
Baisse de 1 %	83	(2)	71	(5)
Coûts des soins de santé				
Hausse de 1 %	36	2	30	2
Baisse de 1 %	(31)	(1)	(26)	(2)

Cotisations prévues pour 2024

Le Mouvement Desjardins prévoit cotiser 545 M\$ à ses régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

Profil des échéances des obligations au titre des régimes de retraite

Pour l'exercice 2023, la durée financière moyenne pondérée est d'approximativement 16 ans (14 ans en 2022) pour le principal régime de retraite de groupe et d'approximativement 13 ans (12 ans en 2022) pour le régime d'avantages complémentaires de groupe.

NOTE 19 – AUTRES PASSIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres passifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)
Créditeurs et autres charges à payer	4 181 \$	3 537 \$
Intérêts à payer	1 925	1 237
Passifs des contrats d'investissement	1 762	1 564
Passifs sur contrats conclus avec des clients	543	523
Ristournes à payer	418	404
Impôt à payer	278	157
Provisions pour risques et charges	103	288
Dettes auprès d'institutions financières	1	14
Autres	1 458	1 368
	10 669 \$	9 092 \$

NOTE 20 – OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Les obligations subordonnées qui figurent au bilan combiné du Mouvement Desjardins sont des billets subordonnés émis par la Fédération. Les billets subordonnés de la Fédération représentent des obligations directes non garanties et sont subordonnés, quant au droit de paiement, aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Fédération. Ces droits s'étendent à d'autres entités faisant partie du Groupe coopératif Desjardins (tel que défini dans la Loi) en cas de dissolution, d'insolvabilité, de faillite ou de liquidation de la Fédération conformément à la loi applicable.

Les rachats et annulations de ces billets sont assujettis au consentement et à l'approbation des autorités réglementaires applicables. Ces obligations se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2023 ⁽²⁾	Au 31 décembre 2022 ⁽²⁾
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 26 mai 2020, échéant en mai 2030, portant intérêt au taux annuel de 2,856 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de trois mois plus 2,11 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2025 ⁽¹⁾	977 \$	964 \$
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 28 mai 2021, échéant en mai 2031, portant intérêt au taux annuel de 1,992 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de trois mois plus 0,60 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2026 ⁽¹⁾	998	998
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 23 août 2022, échéant en août 2032, portant intérêt au taux annuel de 5,035 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des opérations de pension à un jour (<i>Canadian Overnight Repo Rate Average</i> ou CORRA) composé quotidiennement plus 2,29 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2027 ⁽¹⁾	979	966
	2 954 \$	2 928 \$

⁽¹⁾ Ces billets subordonnés sont admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). À la survenance d'un événement déclencheur tel que défini dans la réglementation sur les fonds propres, ces billets sont automatiquement et immédiatement convertibles en parts Z-capital contingent de la Fédération, dont le nombre correspondra au quotient obtenu en divisant (i) la valeur du billet multiplié par 1,50 par (ii) le prix de conversion.

⁽²⁾ La valeur comptable des obligations subordonnées tient compte des ajustements de juste valeur lorsque la comptabilité de couverture est appliquée.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins comprennent les types de contrats suivants :

Contrats de taux d'intérêt

Les contrats de taux d'intérêt comprennent les swaps, les contrats de garantie de taux et les contrats à terme normalisés. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations au moyen desquelles deux parties échangent des flux d'intérêts portant sur un capital nominal spécifié pendant une période prédéterminée et selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange. Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des opérations à terme sur taux d'intérêt portant sur un capital nominal, qui prévoient un règlement au comptant à une date ultérieure à l'égard de la différence entre le taux d'intérêt contractuel et le taux du marché. Les contrats à terme normalisés représentent un engagement futur d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants prédéterminés sur des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement. Le Mouvement Desjardins utilise des contrats de taux d'intérêt principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif.

Contrats de change

Les contrats de change comprennent les contrats à terme de gré à gré, les opérations au comptant et les swaps de devises. Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure et selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat. Les opérations de change au comptant sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, à l'exception du fait que leur livraison s'effectue dans les deux jours ouvrables suivant la date du contrat. Les swaps de devises ainsi que les swaps de taux d'intérêt et de devises sont des opérations au moyen desquelles les parties s'échangent des versements d'intérêts sur des montants nominaux de référence dans des devises différentes. Les montants en capital nominal font l'objet d'un échange lorsque la transaction est conclue ainsi qu'à son échéance. Le Mouvement Desjardins utilise des swaps de devises ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises pour gérer ses risques relatifs aux éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères.

Autres contrats financiers dérivés

Les autres contrats financiers dérivés utilisés par le Mouvement Desjardins comprennent les swaps sur rendement total et les options sur indices boursiers, qui sont liés aux opérations relatives à des indices financiers, de même que les swaps sur défaillance de crédit, qui sont utilisés pour gérer le risque de crédit relatif aux éléments d'actif et de passif. Les swaps sur rendement total sont des opérations au moyen desquelles une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie le taux de rendement d'un actif, d'un groupe d'actifs ou d'un indice sous-jacent en contrepartie d'une rémunération précisée dans le contrat. Les swaps sur défaillance de crédit sont des opérations en vertu desquelles l'une des parties convient de payer des intérêts à l'autre partie qui s'engage, quant à elle, à effectuer un paiement si l'incidence de crédit précisée dans l'accord se produit.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le Mouvement Desjardins conclut différents types d'options tels que des options sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Il emploie principalement ces contrats pour répondre aux besoins de ses membres et clients, et pour gérer ses propres risques relatifs aux éléments d'actif et de passif.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné :

	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
Au 31 décembre 2023							
Désignés comme instruments de couverture⁽¹⁾							
Couverture de juste valeur							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	694 \$	204 \$	366 \$	141 \$	1 405 \$	21 \$	31 \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	3 437	4 926	14 569	15 251	38 183	—	—
Taux moyen	3,7 %	2,1 %	3,0 %	2,2 %			
	4 131	5 130	14 935	15 392	39 588	21	31
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	—	844	—	261	1 105	23	21
Taux moyen CAD-GBP	—	1,6886	—	—			
Taux moyen CAD-NOK	—	—	—	0,1304			
	—	844	—	261	1 105	23	21
Total – Couverture de juste valeur	4 131	5 974	14 935	15 653	40 693	44	52
Couverture de flux de trésorerie							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	828	—	22	30	880	4	19
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	4 910	7 622	23 921	6 113	42 566	—	—
Taux moyen	2,0 %	4,0 %	3,7 %	3,8 %			
	5 738	7 622	23 943	6 143	43 446	4	19
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	4 372	15 884	11 036	—	31 292	250	579
Taux moyen CAD-USD	—	1,3248	1,3248	—			
Taux moyen CAD-EUR	1,4629	1,4629	1,4629	—			
Taux moyen CAD-CHF	—	—	1,5749	—			
Taux moyen CAD-JPY	—	—	0,0094	—			
	4 372	15 884	11 036	—	31 292	250	579
Total – Couverture de flux de trésorerie	10 110	23 506	34 979	6 143	74 738	254	598
Total – Désignés comme instruments de couverture	14 241 \$	29 480 \$	49 914 \$	21 796 \$	115 431 \$	298 \$	650 \$

⁽¹⁾ Les instruments de couverture sont présentés au poste « Instruments financiers dérivés » du bilan combiné.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné (suite) :

	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
Au 31 décembre 2023							
À des fins de transaction							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats hors cote							
Swaps de taux d'intérêt	16 355 \$	5 825 \$	3 860 \$	4 415 \$	30 455 \$	351 \$	665 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1 977	—	—	—	1 977	48	33
Options achetées	271	432	281	15	999	21	—
Options vendues	243	364	222	15	844	—	23
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps de taux d'intérêt	129 879	154 767	73 155	25 761	383 562	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	12 620	2 885	—	—	15 505	—	—
Options achetées	30 615	—	—	—	30 615	30	—
Options vendues	23 991	—	—	—	23 991	—	26
	215 951	164 273	77 518	30 206	487 948	450	747
Contrats de change							
Contrats hors cote							
Contrats à terme	66 497	2 745	158	—	69 400	460	717
Swaps de devises	3 892	—	313	422	4 627	76	54
Options achetées	1 476	553	39	—	2 068	22	—
Options vendues	1 790	510	279	—	2 579	—	50
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	3	—	—	—	3	—	—
	73 658	3 808	789	422	78 677	558	821
Autres contrats⁽¹⁾							
Contrats hors cote							
Swaps	—	60	—	73	133	—	—
Options achetées	10 662	17 723	13 507	129	42 021	4 555	—
Options vendues	9 568	18 474	12 238	160	40 440	—	4 408
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps	—	—	676	—	676	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	988	—	—	—	988	—	—
Options achetées	1	—	—	—	1	—	—
	21 219	36 257	26 421	362	84 259	4 555	4 408
Total – À des fins de transaction	310 828 \$	204 338 \$	104 728 \$	30 990 \$	650 884 \$	5 563 \$	5 976 \$
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	325 069 \$	233 818 \$	154 642 \$	52 786 \$	766 315 \$	5 861 \$	6 626 \$
Moins :							
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	—	—	—	—	—	1 345	1 345
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	325 069 \$	233 818 \$	154 642 \$	52 786 \$	766 315 \$	4 516 \$	5 281 \$

⁽¹⁾ Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicielle.

⁽²⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente les informations sur les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné (suite) :

Au 31 décembre 2022	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
Désignés comme instruments de couverture⁽¹⁾							
Couverture de juste valeur							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	286 \$	1 164 \$	304 \$	433 \$	2 187 \$	26 \$	91 \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	1 878	13 712	16 454	16 710	48 754	—	—
<i>Taux moyen</i>	3,3 %	3,6 %	2,9 %	1,7 %			
	2 164	14 876	16 758	17 143	50 941	26	91
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	1 015	—	—	—	1 015	—	30
<i>Taux moyen CAD-USD</i>	1,3539	—	—	—			
	1 015	—	—	—	1 015	—	30
Total – Couverture de juste valeur	3 179	14 876	16 758	17 143	51 956	26	121
Couverture de flux de trésorerie							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	577	2 172	8	294	3 051	24	98
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	5 538	15 653	22 976	5 111	49 278	—	—
<i>Taux moyen</i>	2,3 %	2,8 %	2,9 %	2,8 %			
	6 115	17 825	22 984	5 405	52 329	24	98
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	2 217	13 329	10 420	—	25 966	148	748
<i>Taux moyen CAD-USD</i>	—	1,3539	1,3539	—			
<i>Taux moyen CAD-EUR</i>	1,4494	1,4494	1,4494	—			
	2 217	13 329	10 420	—	25 966	148	748
Total – Couverture de flux de trésorerie	8 332	31 154	33 404	5 405	78 295	172	846
Total – Désignés comme instruments de couverture	11 511 \$	46 030 \$	50 162 \$	22 548 \$	130 251 \$	198 \$	967 \$

⁽¹⁾ Les instruments de couverture sont présentés au poste « Instruments financiers dérivés » du bilan combiné.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente les informations sur les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné (suite) :

Au 31 décembre 2022	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
À des fins de transaction							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats hors cote							
Swaps de taux d'intérêt	24 571 \$	17 330 \$	3 283 \$	4 095 \$	49 279 \$	567 \$	1 217 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	2 064	—	—	—	2 064	13	20
Options achetées	3 231	338	140	15	3 724	29	—
Options vendues	3 196	364	137	15	3 712	—	32
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps de taux d'intérêt	117 404	116 420	67 172	29 504	330 500	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	12 521	2 763	—	—	15 284	—	—
Options achetées	4 695	—	—	—	4 695	2	—
Options vendues	5 616	—	—	—	5 616	—	1
	173 298	137 215	70 732	33 629	414 874	611	1 270
Contrats de change							
Contrats hors cote							
Contrats à terme	47 004	1 747	99	—	48 850	514	320
Swaps de devises	8 196	432	52	500	9 180	229	63
Options achetées	1 030	332	—	—	1 362	34	—
Options vendues	1 502	345	53	—	1 900	—	32
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	—	—	—	—	—	—	—
	57 732	2 856	204	500	61 292	777	415
Autres contrats⁽¹⁾							
Contrats hors cote							
Swaps	—	—	60	75	135	—	—
Options achetées	8 325	20 116	11 643	1 191	41 275	4 137	—
Options vendues	8 261	19 711	11 111	1 113	40 196	—	4 039
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps	—	1	34	—	35	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	975	—	—	—	975	—	—
Options achetées	1	1	—	—	2	—	—
	17 562	39 829	22 848	2 379	82 618	4 137	4 039
Total – À des fins de transaction	248 592 \$	179 900 \$	93 784 \$	36 508 \$	558 784 \$	5 525 \$	5 724 \$
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	260 103 \$	225 930 \$	143 946 \$	59 056 \$	689 035 \$	5 723 \$	6 691 \$
Moins :							
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	—	—	—	—	—	1 452	1 452
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	260 103 \$	225 930 \$	143 946 \$	59 056 \$	689 035 \$	4 271 \$	5 239 \$

⁽¹⁾ Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicelle.

⁽²⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE

La façon dont le Mouvement Desjardins évalue les risques de marché ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à les gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion.

Couverture de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe par suite de la variation des taux d'intérêt sur le marché. De plus, lorsqu'un instrument financier est libellé en devises étrangères, le Mouvement Desjardins peut également effectuer des couvertures de juste valeur en utilisant des swaps de devises ou des swaps de taux d'intérêt et de devises. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture compense la variation de la juste valeur des éléments couverts faisant l'objet de la couverture. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de juste valeur pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations des flux de trésorerie futurs générés par un instrument financier à taux variable. Les instruments financiers dérivés de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs sur l'élément couvert. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de flux de trésorerie pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture

Le Mouvement Desjardins évalue l'efficacité d'une relation de couverture en comparant des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture avec celles de l'élément couvert attribuables au risque couvert afin d'établir la preuve d'une corrélation hautement efficace entre les deux instruments. Lorsque des instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture afin de couvrir un risque de change, seules les variations du risque de change sont prises en compte dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture.

L'inefficacité survient dans la mesure où la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert diffère de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture. Les principales sources d'inefficacité sont attribuables à une différence entre les dates réelles et les dates attendues de refixation du prix, à une différence entre les facteurs d'actualisation utilisés ainsi qu'à une différence entre les dates de paiement de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

Le tableau suivant présente des informations sur l'inefficacité des couvertures de juste valeur :

	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022	
	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net ⁽¹⁾
Couverture de juste valeur				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	19 \$	— \$	(72) \$	— \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	(420)	(17)	1 253	(11)
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	32	(7)	40	—
Total – Couverture de juste valeur	(369) \$	(24) \$	1 221 \$	(11) \$

⁽¹⁾ L'inefficacité de la couverture est comptabilisée au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture (suite)

Les tableaux suivants présentent des informations sur l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre :

2023	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net ⁽¹⁾	Gains (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Gains (pertes) reclassés de la réserve de couverture de flux de trésorerie au résultat net Couvertures actives ⁽²⁾
Couverture de flux de trésorerie				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	40 \$	— \$	40 \$	3 \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	364	—	359	202
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	116	(2)	124	—
Total – Couverture de flux de trésorerie	520 \$	(2) \$	523 \$	205 \$

2022	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net ⁽¹⁾	Gains (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Gains (pertes) reclassés de la réserve de couverture de flux de trésorerie au résultat net Couvertures actives ⁽²⁾
Couverture de flux de trésorerie				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	(394) \$	(12) \$	(629) \$	(77) \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	(854)	(19)	(339)	75
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	126	3	(253)	—
Total – Couverture de flux de trésorerie	(1 122) \$	(28) \$	(1 221) \$	(2) \$

⁽¹⁾ L'inefficacité de la couverture et l'ajustement de reclassement sont comptabilisés au poste « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

⁽²⁾ L'ajustement de reclassement est inclus dans les postes « Revenu d'intérêts – Prêts » et « Frais d'intérêts – Dépôts » à l'état combiné du résultat.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture (suite)

Les tableaux suivants présentent l'incidence de la comptabilité de couverture sur les soldes comptabilisés au bilan combiné et dans le cumul des autres éléments du résultat global :

	Couverture de flux de trésorerie			Couverture de juste valeur			
	Solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie	Solde de la réserve pour couvertures cessées	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice	Valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert et inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de juste valeur pour tout élément couvert qui a cessé d'être ajusté	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice
Au 31 décembre 2023							
Risque de taux d'intérêt							
Actifs							
Valeurs mobilières	— \$	(2) \$	(1) \$	22 375 \$	— \$	— \$	730 \$
Prêts	439	(1 126)	(527)	840	(36)	—	19
Passifs							
Dépôts	(9) \$	430 \$	122 \$	15 199 \$	3 \$	237 \$	(244) \$
Obligations subordonnées	—	—	—	1 401	38	2	(23)
Risque de change							
Passifs							
Dépôts	(110) \$	— \$	(124) \$	1 105 \$	(22) \$	(7) \$	(39) \$

	Couverture de flux de trésorerie			Couverture de juste valeur			
	Solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie	Solde de la réserve pour couvertures cessées	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice	Valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert et inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de juste valeur pour tout élément couvert qui a cessé d'être ajusté	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice
Au 31 décembre 2022							
Risque de taux d'intérêt							
Actifs							
Valeurs mobilières	(5) \$	— \$	8 \$	22 425 \$	— \$	— \$	(1 747) \$
Prêts	(1 260)	(278)	1 597	1 044	(57)	—	(56)
Passifs							
Dépôts	396 \$	276 \$	(634) \$	26 097 \$	586 \$	(58) \$	562 \$
Obligations subordonnées	—	—	—	1 371	61	4	49
Risque de change							
Passifs							
Dépôts	(234) \$	— \$	(120) \$	971 \$	37 \$	(23) \$	(40) \$

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de l'instrument est positive pour ce dernier. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ce risque ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à le gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées qui comprennent les textes et les tableaux présentés dans cette section font partie intégrante de ces états financiers combinés.

Montants nominaux de référence	Les montants du contrat auxquels un taux ou un prix est appliqué pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger.
Valeur de remplacement	Le coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive sans égard aux accords de compensation ni aux garanties pouvant être obtenus.
Risque de crédit équivalent	Le total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel, qui est lui-même représenté par le changement de valeur déterminé selon une formule établie par l'Accord de Bâle III.
Solde pondéré en fonction des risques	Le solde pondéré en fonction des risques liés à la solvabilité des contreparties est établi selon les méthodes stipulées par l'Accord de Bâle III.

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins et du risque de crédit qui s'y rattache avant et après l'incidence des accords généraux de compensation :

	Au 31 décembre 2023				Au 31 décembre 2022			
	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction des risques	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps de taux d'intérêt	497 051 \$	376 \$	553 \$	1 817 \$	483 049 \$	617 \$	340 \$	737 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1 977	48	80	57	2 064	—	32	18
Contrats à terme normalisés	15 505	—	—	—	15 284	13	1	—
Options achetées	31 614	51	14	35	8 419	31	15	45
Options vendues	24 835	—	—	—	9 328	—	—	—
	570 982	475	647	1 909	518 144	661	388	800
Contrats de change								
Contrats à terme	69 400	460	706	617	48 850	514	836	741
Contrats à terme normalisés	3	—	—	—	—	—	—	—
Swaps de devises	37 024	349	454	335	36 161	377	361	229
Options achetées	2 068	22	143	318	1 362	34	61	85
Options vendues	2 579	—	—	—	1 900	—	—	—
	111 074	831	1 303	1 270	88 273	925	1 258	1 055
Autres contrats								
Swaps	809	—	57	26	170	—	2	3
Contrats à terme normalisés	988	—	—	—	975	—	—	—
Options achetées	42 022	4 555	4 321	2 513	41 277	4 137	3 554	3 054
Options vendues	40 440	—	—	—	40 196	—	—	—
	84 259	4 555	4 378	2 539	82 618	4 137	3 556	3 057
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	766 315 \$	5 861 \$	6 328 \$	5 718 \$	689 035 \$	5 723 \$	5 202 \$	4 912 \$
Moins :								
Incidence des accords généraux de compensation ⁽¹⁾	—	1 345	—	39	—	1 452	—	36
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	766 315 \$	4 516 \$	6 328 \$	5 679 \$	689 035 \$	4 271 \$	5 202 \$	4 876 \$

⁽¹⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT (suite)

Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie :

	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022	
	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction des risques	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction des risques
Cote d'évaluation du risque de crédit ⁽¹⁾				
AAA, AA+, AA, AA-	2 448 \$	1 102 \$	2 299 \$	972 \$
A+, A, A-	2 894	1 549	2 501	1 257
BBB, B, BB-, BBB-	221	414	635	1 330
CCC, CC, C	—	—	—	—
Non cotée	298	2 653	288	1 353
	5 861	5 718	5 723	4 912
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	1 345	39	1 452	36
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	4 516 \$	5 679 \$	4 271 \$	4 876 \$
Type de contrepartie				
Institutions financières	5 279 \$	2 675 \$	5 233 \$	2 928 \$
Autres	582	3 043	490	1 984
	5 861	5 718	5 723	4 912
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	1 345	39	1 452	36
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	4 516 \$	5 679 \$	4 271 \$	4 876 \$

⁽¹⁾ Les cotes d'évaluation du risque de crédit sont établies par les agences de notation reconnues. Les contreparties non cotées sont principalement des membres ou clients du Mouvement Desjardins. Bien que le tableau présente l'information par cote d'évaluation externe, le calcul des actifs pondérés en fonction du risque est réalisé en fonction d'une notation interne.

⁽²⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 22 – TRANSACTIONS IMPORTANTES

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Le 1^{er} mars 2023, par l'entremise de Groupe de compagnies Worldsource inc. (antérieurement nommée 9479-5176 Québec Inc.), une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération, le Mouvement Desjardins a fait l'acquisition notamment de la totalité des actions en circulation du Réseau d'assurance IDC Worldsource inc., de Gestion financière Worldsource inc. et de Valeurs mobilières Worldsource inc. (collectivement ci-après, désignées « Worldsource »). Worldsource se spécialise dans les activités de distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de consolider sa position à l'échelle du Canada en distribution indépendante, en plus de renforcer sa stratégie de croissance dans l'ensemble du marché canadien.

La détermination de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris ainsi que de la contrepartie transférée a été complétée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition est présentée ci-dessous :

	Au 1 ^{er} mars 2023
Actifs identifiables nets acquis	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 \$
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	254
Actifs au titre de droits d'utilisation	4
Immobilisations corporelles	1
Immobilisations incorporelles	442
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2
Autres actifs – Autres	30
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	(254)
Obligations locatives	(5)
Passifs d'impôt différé	(104)
Autres passifs – Autres	(34)
	342 \$
Contrepartie	
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	6
Trésorerie nette utilisée pour l'acquisition	743
Contrepartie totale	749 \$
Goodwill résultant de l'acquisition	407 \$

Le goodwill est attribuable aux synergies devant résulter de l'acquisition de Worldsource par le Mouvement Desjardins. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

Depuis l'acquisition, la contribution des activités de Worldsource au « Revenu net total » du Mouvement Desjardins, s'élève à 409 M\$. Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'exercice, la contribution de Worldsource aurait fait augmenter le « Revenu net total » de 515 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, des frais de clôture de 2 M\$ (3 M\$ au cours de l'exercice 2022) directement attribuables à l'acquisition ont été comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres » de l'état combiné du résultat.

NOTE 23 – CAPITAL SOCIAL

AUTORISÉ

Le capital social est composé de parts de qualification et de parts de capital.

Les caisses peuvent émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré des caisses dans les cas énoncés dans la Loi. La part de qualification confère au membre détenteur un seul droit de vote à la caisse qui l'a émise, peu importe le nombre de parts de qualification détenues dans cette dernière.

La Fédération peut émettre un nombre illimité de parts de capital F et de parts Z – capital contingent (les parts de capital Z) d'une valeur nominale de 10 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote. Les parts de capital F ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres des caisses Desjardins du Québec, y compris à leurs membres auxiliaires. Les parts de capital Z peuvent être émises à toute personne conformément à la Loi, mais uniquement en conversion d'instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de la Fédération, ou à la discrétion de la Fédération après une telle conversion. La Fédération a le droit, par résolution du conseil d'administration et avec l'autorisation de l'AMF, de racheter, en tout temps, unilatéralement, la totalité ou une partie des parts de capital F et Z, le cas échéant. La Fédération peut aussi, en tout temps, avec l'autorisation de l'AMF, acheter de gré à gré la totalité ou une partie des parts de capital F et Z, le cas échéant. Le taux d'intérêt des parts de capital F et Z, le cas échéant, est déterminé par le conseil d'administration de la Fédération, et ce dernier approuve annuellement les excédents pouvant être affectés au paiement d'un intérêt sur ces parts de capital. Les intérêts sont comptabilisés à l'état combiné des variations des capitaux propres, au poste « Rémunération sur le capital social » après approbation. Le remboursement du capital et le versement des intérêts sont assujettis au respect de certaines conditions.

PARTS ÉMISES ET PAYÉES

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Parts de qualification	26 \$	26 \$
Parts de capital F	4 705	4 760
	4 731 \$	4 786 \$

NOTE 24 – CAPITAL-ACTIONS

AUTORISÉ

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, offertes seulement aux membres de la CDO, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit la CDO, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit la CDO, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou en plusieurs séries.

NOTE 25 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	(425) \$	(1) \$	(1 237) \$	(13) \$
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(280)	—	(815)	—
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(3)	—	(6)	—
Cumul des autres éléments du résultat global	(708) \$	(1) \$	(2 058) \$	(13) \$

⁽¹⁾ Tiennent compte d'une provision pour pertes de crédit de 18 M\$ au 31 décembre 2023 (10 M\$ au 31 décembre 2022) sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 26 – GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion du capital est de veiller à la santé financière et à la pérennité du Groupe coopératif Desjardins. Pour favoriser le maintien d'un niveau et d'une structure de fonds propres permettant de conserver la confiance des membres et clients et d'optimiser le coût financier du capital, l'organisation s'est dotée d'une structure de capital cible qui tient compte des exigences réglementaires de l'industrie bancaire, des ambitions de Desjardins quant au maintien de ses cotes de crédit ainsi que du profil de risque de l'organisation et de ses composantes. La structure cible est mise à jour en fonction de l'évolution des facteurs qui précèdent et approuvée annuellement par le conseil d'administration de la Fédération.

CADRE INTÉGRÉ DE GESTION DU CAPITAL DU MOUVEMENT DESJARDINS

La composition et la suffisance des fonds propres réglementaires pour l'ensemble du Mouvement Desjardins sont évaluées selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital pour les coopératives de services financiers. En février 2023, l'AMF a publié une mise à jour de cette ligne directrice qui découle des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en 2017. Ces réformes visent essentiellement à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des institutions financières. Cette mise à jour est entrée en vigueur au premier trimestre de 2023.

La Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital pour les coopératives de services financiers exige qu'un montant de fonds propres minimal soit maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital pour les assureurs de personnes émise par l'AMF. Par conséquent, aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital pour les coopératives de services financiers.

Certaines filiales incluses dans le périmètre du Mouvement Desjardins sont assujetties à des exigences réglementaires provenant de l'AMF ou d'autres autorités réglementaires. La plupart de ces filiales doivent respecter des exigences minimales en matière de capitaux. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation.

Les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital pour les coopératives de services financiers et s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques (APR).

Désigné comme une institution financière d'importance systémique intérieure par l'AMF, le Mouvement Desjardins est assujetti à un supplément de fonds propres de 1,0 % et doit maintenir un ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A de 8,0 %. Son ratio de fonds propres de la catégorie 1 et son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Ces ratios incluent une réserve de conservation de 2,5 %. Le Mouvement Desjardins est également sujet à un plancher des APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multiplié par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur des ratios de fonds propres réglementaires.

L'AMF exige également du Mouvement Desjardins qu'il respecte un ratio de levier financier minimal de 3,5 %. Ce ratio est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

NOTE 26 – GESTION DU CAPITAL (suite)

Depuis le 1er avril 2022, le Mouvement Desjardins doit satisfaire aux exigences de la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) émise par l'AMF. Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés conformément à cette ligne directrice. Celle-ci s'applique au groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO. Le Mouvement Desjardins doit maintenir un ratio TLAC d'au moins 21,5 % et un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 %.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins diffèrent des capitaux propres figurant au bilan combiné. Ils sont composés des éléments suivants :

- les fonds propres de base (catégorie 1) visent à assurer la continuité de l'exploitation. Ils sont subdivisés en deux groupes, soit la catégorie 1A (noyau dur) et la catégorie 1B (fonds propres additionnels). Les fonds propres de la catégorie 1A sont notamment constitués des parts de capital admissibles, des réserves, des excédents non répartis et du cumul des autres éléments du résultat global. Les fonds propres de la catégorie 1B sont constitués des participations ne donnant pas le contrôle. Celles-ci sont déterminées, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice;
- les fonds propres complémentaires (catégorie 2) visent à absorber les pertes en cas de liquidation. Ils comprennent les billets subordonnés admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), les parts de qualification admissibles et la portion admissible de la provision pour pertes de crédit.

Le tableau suivant présente le solde des fonds propres réglementaires et de la capacité d'absorption des pertes (TLAC) disponible, les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que les ratios réglementaires :

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Fonds propres et autres instruments TLAC		
Fonds propres de la catégorie 1A ⁽¹⁾	28 678 \$	28 156 \$
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽¹⁾	28 678	28 156
Total des fonds propres ⁽¹⁾	30 745	30 445
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible ⁽²⁾	40 137	38 722
Actifs pondérés en fonction des risques⁽¹⁾		
Risque de crédit	115 313	118 783
Risque de marché	2 881	3 959
Risque opérationnel	22 287	15 114
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher de fonds propres	140 481	137 856
Ajustement transitoire en fonction du plancher de fonds propres	—	1 455
Total des actifs pondérés en fonction des risques	140 481 \$	139 311 \$
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du ratio TLAC⁽²⁾	136 311	134 880
Exposition du ratio de levier⁽¹⁾	390 563	371 598
Exposition du ratio de levier TLAC⁽²⁾	383 474	364 519
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1A ⁽¹⁾	20,4 %	20,2 %
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽¹⁾	20,4	20,2
Total des fonds propres ⁽¹⁾	21,9	21,9
TLAC ⁽²⁾	29,4	28,7
Levier ⁽¹⁾⁽³⁾	7,3	7,6
Levier TLAC ⁽²⁾⁽³⁾	10,5	10,6

⁽¹⁾ Les données comparatives sont conformes aux exigences de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital en vigueur au 31 décembre 2022.

⁽²⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO.

⁽³⁾ Conformément aux mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF en réponse aux incidences de la pandémie de COVID-19, les réserves auprès de banques centrales ont été exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul des ratios de levier. Ces mesures ont cessé de s'appliquer au quatrième trimestre de 2023.

RESPECT DES EXIGENCES

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectent celles-ci au 31 décembre 2023, comme lors de l'exercice précédent.

NOTE 27 – REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d'intérêts en fonction du classement des actifs et des passifs financiers :

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2023	2022
Revenu d'intérêts sur les actifs financiers		
Au coût amorti	12 183 \$	8 403 \$
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 764	972
À la juste valeur par le biais du résultat net	20	10
	13 967	9 385
Frais d'intérêts sur les passifs financiers		
Au coût amorti	6 894	3 038
À la juste valeur par le biais du résultat net	40	17
	6 934	3 055
	7 033 \$	6 330 \$

AUTRES REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus et pertes de placement en fonction du classement des actifs et des passifs financiers :

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2023			2022 Retraité (note 2)		
	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total
Autres revenus (pertes) nets de placement sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	(246) \$	362 \$	116 \$	(118) \$	(293) \$	(411) \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	(45)	(45)	20	10	30
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	33	(82)	(49)	—	(88)	(88)
Au coût amorti et autres	(510)	2	(508)	(33)	2	(31)
	(723)	237	(486)	(131) \$	(369) \$	(500) \$

NOTE 28 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

CHARGE D'IMPÔT SUR LES EXCÉDENTS DE L'EXERCICE

La charge d'impôt comptabilisée dans les états financiers combinés pour les exercices terminés le 31 décembre se détaille comme suit :

	2023	2022 Retraité (note 2)
État combiné du résultat		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible sur les excédents	708 \$	739 \$
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	(46)	14
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	(78)	(69)
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(108)	(106)
	476	578
Impôt différé		
Création et renversement des différences temporaires	(54)	(343)
Variation des taux d'impôt	—	1
Ajustements au titre de l'impôt différé des exercices précédents	27	(23)
	(27)	(365)
	449 \$	213 \$
État combiné du résultat global		
Impôt exigible	134 \$	(355) \$
Impôt différé	8	(247)
	142	(602)
Total de la charge d'impôt	591 \$	(389) \$

Les impôts sur les excédents présentés à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2023	2022 Retraité (note 2)
Impôts sur les excédents	557 \$	319 \$
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(108)	(106)
Impôts sur les excédents	449 \$	213 \$

RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPOSITION

La charge d'impôt sur les excédents à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

	2023	2022 Retraité (note 2)
Impôt au taux statutaire combiné du Canada et des provinces de 26,67 % (26,80 % en 2022)	751 \$	418 \$
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(108)	(106)
Déduction pour petites entreprises	(7)	(7)
Revenus de placement et autres éléments non imposables	(116)	(27)
Variation des taux d'impôt	—	1
Dépenses non déductibles	17	17
Ajustements au titre de l'impôt exigible et différé des exercices précédents	(19)	(9)
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	(78)	(69)
Autres	9	(5)
	449 \$	213 \$

NOTE 28 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS (suite)

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	Bilan combiné		État combiné du résultat	
	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)
Actifs d'impôt différé				
Obligations locatives	146 \$	162 \$	16 \$	(7) \$
Actifs/ Passifs des contrats d'assurance et de réassurance	100	—	(145)	—
Provision pour pertes de crédit	196	200	4	(6)
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	228	170	69	15
Pertes fiscales ⁽¹⁾	434	410	(22)	(201)
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	174	485	9	(33)
Passifs des contrats d'investissement	—	33	33	(23)
Autres	125	115	21	(47)
	1 403 \$	1 575 \$	(15) \$	(302) \$
Passifs d'impôt différé				
Immobilisations corporelles et incorporelles, et immeubles de placement	265 \$	156 \$	5 \$	34 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	135	152	(17)	4
Actifs/ Passifs des contrats d'assurance et de réassurance	—	45	—	(101)
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	11	178	—	—
	411	531	(12)	(63)
Solde net des actifs (passifs) d'impôt différé	992 \$	1 044 \$	(27) \$	(365) \$

⁽¹⁾ La reconnaissance de l'actif d'impôt différé découlant des pertes fiscales est supportée par des bénéfices imposables futurs suffisants pour l'utilisation de ces pertes.

Aux fins de la présentation du bilan combiné, les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués par entités légales et présentés comme suit :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)
Actifs d'impôt différé ⁽¹⁾	1 244 \$	1 267 \$
Passifs d'impôt différé ⁽¹⁾	252	223
	992 \$	1 044 \$

⁽¹⁾ L'impôt différé se résorbera principalement à long terme.

Le montant des différences temporaires déductibles, des pertes fiscales sans échéance et des crédits d'impôt pour lequel aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan combiné est de 108 M\$ (111 M\$ au 31 décembre 2022).

NOTE 29 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins a recours à des instruments de crédit et à des garanties hors bilan afin de répondre aux besoins de financement de ses membres et clients. Le tableau suivant présente le montant contractuel des engagements ainsi que le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties que le Mouvement Desjardins a accordées à des tiers. Le risque de crédit maximal lié aux engagements correspond au montant intégral du crédit additionnel que le Mouvement Desjardins pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Le risque de crédit maximal lié aux garanties correspond aux sorties de fonds maximales que le Mouvement Desjardins pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles dont il pourrait bénéficier tels que les garanties détenues, les polices d'assurance ou d'autres méthodes d'atténuation du risque de crédit. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Dans les deux cas, le risque de perte maximale est considérablement plus élevé que le montant comptabilisé à titre de passif au bilan combiné.

Les montants présentés dans le tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers dont le risque maximal est différent de la valeur comptabilisée. D'autres instruments financiers présentés au bilan combiné exposent le Mouvement Desjardins à un risque de crédit. Pour ces derniers, l'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable.

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Engagements		
Engagements de crédit	131 048 \$	124 533 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	2 875	3 385
Lettres de crédit documentaire	17	18
Garanties		
Garanties et lettres de crédit de soutien	2 281	1 510

Engagements de crédit

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Ces instruments ont pour principal objectif de permettre aux membres et clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Dans le cadre de ses activités de garde de valeurs, le Mouvement Desjardins conclut des ententes de prêts de valeurs avec des clients. Il fournit des engagements d'indemnisation à certains clients prêteurs de titres afin d'assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne remettrait pas les titres empruntés, et où la valeur des actifs détenus en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

L'emprunteur doit garantir le prêt en tout temps au moyen de titres négociables émis généralement par les gouvernements fédéral et provinciaux, et représentant 102 % du montant contractuel. Il y a un risque de perte si l'emprunteur manque à ses engagements et que la valeur de la garantie n'est pas suffisante pour couvrir le montant du prêt. Afin de limiter ce risque, la valeur des garanties obtenues de l'emprunteur est ajustée sur une base quotidienne, ce qui assure une couverture suffisante.

Lettres de crédit documentaire

Les lettres de crédit documentaire sont des instruments émis pour le compte d'un membre ou d'un client, et elles représentent le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le membre et client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Garanties et lettres de crédit de soutien

Les garanties et lettres de crédit de soutien représentent des engagements irrévocables du Mouvement Desjardins à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières ou d'exécution envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. Les garanties et lettres de crédit de soutien dont le paiement dépend du respect d'une obligation d'exécution sont considérées comme des garanties non financières, étant donné que le paiement ne dépend pas d'un défaut de crédit sur un titre d'emprunt. Les autres garanties et lettres de crédit de soutien constituent des garanties financières.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation. Ces indemnisations sont habituellement liées à des contrats d'acquisition, de cession, de prestation de services et de location, à des accords de compensation ainsi qu'aux contrats signés avec des administrateurs ou des dirigeants. Aux termes de tels contrats, le Mouvement Desjardins pourrait être tenu de verser des indemnisations si certains événements se produisaient tels que des changements aux lois et à la réglementation (y compris les règles fiscales) ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers. Les dispositions d'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucun montant ni limite prédéterminé ne figure au contrat, et les événements qui déclencherait un paiement sont difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que le Mouvement Desjardins pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation ont été négligeables.

NOTE 29 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut des conventions d'affectation d'actifs en garantie et reçoit de ses membres et clients des actifs en garantie qu'il est autorisé à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance conformément à des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Voici des exemples de modalités concernant les actifs affectés en garantie :

- les risques et avantages liés aux actifs affectés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les réaffecter en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien a été affecté en garantie;
- les actifs affectés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées. Dans les cas où le créancier est autorisé à vendre ou à réaffecter l'actif reçu en garantie, un actif comparable est remis à l'emprunteur.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, et la juste valeur des actifs détenus ou réaffectés en garantie provenant de tiers :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)
Actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie :		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	458 \$	589 \$
Valeurs mobilières	12 625	21 507
Prêts	29 601	26 681
	42 684	48 777
Actifs provenant de tiers :		
Actifs reçus en garantie et pouvant être vendus ou réaffectés en garantie	23 176	23 667
Moins : Actifs non vendus ou non réaffectés en garantie	451	1 980
	22 725	21 687
	65 409 \$	70 464 \$
Utilisation des actifs :		
Opérations liées à des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées	20 851 \$	30 670 \$
Opérations liées à des engagements relatifs à des valeurs mobilières vendues à découvert	11 716	9 972
Opérations de titrisation	14 440	13 767
Obligations sécurisées	15 452	13 216
Opérations sur instruments financiers dérivés	1 107	603
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires ⁽¹⁾	1 263	1 523
Opérations liées aux passifs des contrats d'assurance ⁽²⁾	394	533
Approvisionnement en argent du réseau des caisses à la Banque du Canada	186	180
	65 409 \$	70 464 \$

⁽¹⁾ Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est tenu de fournir à la Banque du Canada des garanties intrajournalières pour pouvoir utiliser le système de transfert de paiements de grande valeur. Celles-ci sont exclues puisqu'elles sont remises à la fin du cycle de règlement quotidien.

⁽²⁾ Correspondent aux valeurs mobilières données en garantie dans le cadre du traité de réassurance qui a transféré à la date d'acquisition les passifs des contrats d'assurance de dommages des activités canadiennes de State Farm au Mouvement Desjardins.

FUITE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le 14 juin 2022, la Cour supérieure du Québec avait approuvé l'entente de règlement intervenue entre le Mouvement Desjardins et les demandeurs, à la suite du dépôt des actions collectives en lien avec la situation des renseignements personnels annoncée en juin 2019. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, les indemnités payables en vertu de cette entente de règlement relatives aux pertes de temps ont été versées. Les états financiers combinés tiennent compte des incidences financières de ce règlement.

LITIGES

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires. Il n'est actuellement pas possible d'évaluer l'issue de certains de ces litiges et procédures, ni le moment de leur résolution ainsi que leur incidence éventuelle sur la situation financière du Mouvement Desjardins. De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant des litiges et procédures, dans la mesure où elle peut être évaluée, pourrait avoir une incidence sur les résultats du Mouvement Desjardins pour une période donnée, mais n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur sa situation financière.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ces risques ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à les gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) présentés dans cette section font partie intégrante de ces états financiers combinés. Des informations sur le risque de crédit en lien avec la comptabilisation et l'évaluation des pertes de crédit attendues sont également présentées dans ces états financiers combinés, principalement à la note 2 « Méthodes comptables » et à la note 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent les actifs et les passifs inscrits au bilan combiné et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par le Mouvement Desjardins pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ces tableaux représente le montant maximal de crédit additionnel que le Mouvement Desjardins pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de crédit de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que le Mouvement Desjardins pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

La note 17 « Contrats d'assurance et de réassurance » fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des actifs de contrats de réassurance et des passifs des contrats d'assurance.

Au 31 décembre 2023	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 388 \$	1 593 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	6 \$	8 987 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais résultat net ⁽¹⁾	214	372	1 139	1 256	1 207	2 860	5 509	19 223	4 847	36 627
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	867	1 658	1 682	1 473	1 468	8 221	22 192	12 619	1 512	51 692
Titres au coût amorti	1	—	—	—	1	1	6	37	—	46
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	10 613	1 689	1 376	—	—	—	—	—	—	13 678
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	3 207	4 698	7 864	4 991	6 530	34 523	93 329	3 693	7 023	165 858
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	39	72	163	161	205	1 069	4 646	8 499	9 385	24 239
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	22 160	6 613	5 726	4 609	6 493	8 547	12 831	2 255	7 784	77 018
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 180)	(1 180)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	24 754	24 754
Instruments financiers dérivés	249	364	649	349	434	1 229	2 386	201	—	5 861
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 345	19	—	—	—	—	—	—	437	2 801
Actifs des contrats de réassurance	7	70	60	49	46	152	319	834	139	1 676
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	476	476
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	974	974
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 549	1 549
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	563	563
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 186	1 186
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 477	1 477
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	46	46
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	1 244	1 244
Autres actifs – Autres	1 079	438	277	38	31	12	35	3	1 455	3 368
Total de l'actif	48 169 \$	17 586 \$	18 936 \$	12 926 \$	16 415 \$	56 614 \$	141 253 \$	47 364 \$	63 677 \$	422 940 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2023	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	4 911 \$	6 288 \$	17 222 \$	6 685 \$	9 348 \$	19 596 \$	16 631 \$	422 \$	70 416 \$	151 519 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	19 455	8 816	4 469	2 587	4 254	9 712	21 016	5 585	51 325	127 219
Institutions de dépôts ⁽³⁾	314	1	5	7	7	3	—	—	254	591
Passifs des contrats d'assurance	869	803	812	692	665	2 159	4 771	18 508	3 682	32 961
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	69	72	623	99	66	817	3 691	6 229	20	11 686
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	11 681	351	—	—	—	—	—	—	—	12 032
Instruments financiers dérivés	510	480	653	393	441	1 422	2 487	240	—	6 626
Sommes à payer aux clients courtiers et institutions financières	5 056	2	—	—	—	—	—	—	4 292	9 350
Obligations locatives	7	12	17	20	18	66	169	244	—	553
Passifs des contrats de réassurance	—	—	1	1	1	1	4	30	—	38
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	21 233	21 233
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	867	867
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	252	252
Autres passifs – Autres	3 461	1 766	1 181	427	333	488	837	156	2 020	10 669
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	2 954	—	2 954
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	34 390	34 390
Total du passif et des capitaux propres	46 333 \$	18 591 \$	24 983 \$	10 911 \$	15 133 \$	34 264 \$	49 606 \$	34 368 \$	188 751 \$	422 940 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	1 050 \$	1 046 \$	1 580 \$	1 739 \$	1 133 \$	4 886 \$	13 375 \$	774 \$	105 465 \$	131 048 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	2 875	2 875
Lettres de crédit documentaire	3	2	9	1	1	1	—	—	—	17
Garanties et lettres de crédit de soutien	199	259	483	754	444	58	40	40	4	2 281

⁽¹⁾ Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

⁽²⁾ Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

⁽³⁾ Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

⁽⁴⁾ Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

⁽⁵⁾ Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement Desjardins. Celles-ci sont classées dans la colonne « Sans échéance précise ».

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 900 \$	974 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	39 \$	8 913 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais résultat net ⁽¹⁾	108	866	1 064	902	788	2 252	5 931	16 563	5 513	33 987
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	554	1 646	1 613	1 640	869	5 792	24 093	14 986	65	51 258
Titres au coût amorti	—	—	—	—	1	1	6	42	—	50
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 766	970	2 288	—	—	—	—	—	—	17 024
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	2 438	3 102	6 683	6 622	8 303	18 951	99 544	7 015	7 024	159 682
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	55	84	168	199	241	1 156	4 841	8 222	9 245	24 211
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	17 166	5 922	5 697	5 028	5 668	6 042	11 878	2 335	7 076	66 812
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 035)	(1 035)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	21 356	21 356
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	25	—	—	—	—	—	—	—	—	25
Instruments financiers dérivés	274	539	758	300	493	1 259	1 894	206	—	5 723
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 771	5	—	—	—	—	—	—	710	3 486
Actifs des contrats de réassurance	19	65	71	61	60	167	346	751	82	1 622
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	543	543
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	929	929
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 587	1 587
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	157	157
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	663	663
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 465	1 465
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	679	679
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	1 267	1 267
Autres actifs – Autres	836	772	239	14	16	12	31	—	1 620	3 540
Total de l'actif	45 912 \$	14 945 \$	18 581 \$	14 766 \$	16 439 \$	35 632 \$	148 564 \$	50 120 \$	58 985 \$	403 944 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	3 627 \$	3 817 \$	8 936 \$	6 750 \$	9 148 \$	19 852 \$	15 422 \$	260 \$	77 565 \$	145 377 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	11 216	8 919	4 938	2 447	2 845	8 220	19 852	3 963	51 772	114 172
Institutions de dépôts ⁽³⁾	61	12	7	4	3	6	2	—	192	287
Passifs des contrats d'assurance	830	831	910	827	814	2 111	4 634	15 498	3 747	30 202
Acceptations	25	—	—	—	—	—	—	—	—	25
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	146	1 009	331	54	45	1 114	2 944	4 208	8	9 859
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	23 994	571	—	—	—	—	—	—	—	24 565
Instruments financiers dérivés	131	387	753	311	579	1 672	2 428	430	—	6 691
Sommes à payer aux clients										
courtiers et institutions financières	4 846	4	—	—	—	—	—	—	4 128	8 978
Obligations locatives	6	12	18	21	19	69	189	288	—	622
Passifs des contrats de réassurance	—	1	1	1	1	2	4	26	—	36
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	17 826	17 826
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	654	654
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	223	223
Autres passifs – Autres	3 074	947	857	324	268	393	674	333	2 222	9 092
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	2 928	—	2 928
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	32 407	32 407
Total du passif et des capitaux propres	47 956 \$	16 510 \$	16 751 \$	10 739 \$	13 722 \$	33 439 \$	46 149 \$	27 934 \$	190 744 \$	403 944 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	1 223 \$	93 \$	574 \$	866 \$	885 \$	6 053 \$	10 994 \$	773 \$	103 072 \$	124 533 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	3 385	3 385
Lettres de crédit documentaire	5	1	3	4	5	—	—	—	—	18
Garanties et lettres de crédit de soutien	267	263	393	217	235	43	42	1	49	1 510

⁽¹⁾ Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

⁽²⁾ Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

⁽³⁾ Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

⁽⁴⁾ Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

⁽⁵⁾ Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement Desjardins. Celles-ci sont classées dans la colonne « Sans échéance précise ».

NOTE 31 – INFORMATION SECTORIELLE

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients, ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont donc regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter les décisions de la direction sur la façon dont chaque secteur est géré. Le principal changement concerne les activités des réseaux spécialisés en gestion de patrimoine de Valeurs mobilières Desjardins inc., auparavant présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises qui sont maintenant présentées dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Les montants correspondants des périodes précédentes ont été retraités afin de tenir compte des reclassements.

Le secteur Particuliers et Entreprises propose aux membres et clients du Mouvement Desjardins une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises ainsi que d'équipes spécialisées. Cette offre répond notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transferts d'entreprises et de conseils, et par l'intermédiaire de son réseau de distribution des produits d'assurance de personnes et de dommages. Ce secteur rend également ses produits et ses services disponibles par l'intermédiaire de réseaux complémentaires de distribution et de représentants hypothécaires, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins, et à les aider à protéger leur sécurité financière. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises, tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe. Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de produits en épargne et placements. Outre ses propres produits et services, il distribue des produits externes en épargne et placements ainsi que des produits en valeurs mobilières et en gestion privée. Ce secteur comprend également la gestion d'actifs pour la clientèle institutionnelle. Ses produits et services sont distribués par les employés du réseau des caisses Desjardins et des centres Desjardins Entreprises, des conseillers en sécurité financière, des conseillers en placement, des gestionnaires privés, des agents exclusifs, des partenaires indépendants, des firmes d'actuaire conseils et des représentants en régimes collectifs. Certaines gammes de produits sont également distribuées en direct, en ligne, au moyen d'applications pour appareils mobiles et par des centres de contact avec la clientèle. Depuis le premier trimestre de 2023, ce secteur comprend également les activités résultant de l'acquisition de Worldsource qui se spécialise dans les activités de distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières.

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs sur le terrain au Québec et à l'extérieur du Québec, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement Desjardins. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement Desjardins. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Les transactions entre les secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers. Les résultats des principaux secteurs reflètent les données recueillies par les systèmes internes d'information financière et sont compatibles avec les politiques applicables à la préparation des états financiers combinés du Mouvement Desjardins.

NOTE 31 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des résultats financiers du Mouvement Desjardins par secteurs d'activité pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2023	2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)
Revenu net d'intérêts	6 576 \$	5 677 \$	21 \$	8 \$	— \$	— \$	436 \$	645 \$	7 033 \$	6 330 \$
Revenu net lié aux activités d'assurance	—	—	1 000	770	1 049	291	8	5	2 057	1 066
Autres revenus	2 210	2 292	2 362	1 777	(26)	(33)	(1 059)	(1 092)	3 487	2 944
Revenu net total	8 786	7 969	3 383	2 555	1 023	258	(615)	(442)	12 577	10 340
Dotation à la provision pour pertes de crédit	521	274	5	—	5	—	(2)	3	529	277
Frais autres que d'intérêts nets	6 702	6 313	2 680	2 127	374	332	(524)	(270)	9 232	8 502
Excédents d'exploitation	1 563	1 382	698	428	644	(74)	(89)	(175)	2 816	1 561
Impôts sur les excédents	401	362	117	115	150	(39)	(111)	(119)	557	319
Excédents avant ristournes aux membres	1 162	1 020	581	313	494	(35)	22	(56)	2 259	1 242
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	304	297	—	—	—	—	—	—	304	297
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	858 \$	723 \$	581 \$	313 \$	494 \$	(35) \$	22 \$	(56) \$	1 955 \$	945 \$
dont :										
Part revenant au Groupe	858 \$	723 \$	581 \$	313 \$	423 \$	(53) \$	22 \$	(56) \$	1 884 \$	927 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	71	18	—	—	71	18

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
Au 31 décembre 2023	333 597 \$		62 696 \$		13 548 \$		13 099 \$		422 940 \$	
Au 31 décembre 2022										
Retraité (note 2)	318 997 \$		53 832 \$		12 846 \$		18 269 \$		403 944 \$	

NOTE 32 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées du Mouvement Desjardins comprennent principalement les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages du personnel au bénéfice des employés, de même que certaines entités pour lesquelles la substance de la relation indique qu'elles sont liées au Mouvement Desjardins, notamment les Fonds Desjardins. Elles incluent également les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins et les membres de leur famille proche, ainsi que les entités sur lesquelles ces derniers exercent, directement ou indirectement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Les transactions effectuées avec les parties liées du Mouvement Desjardins ont été conclues à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Les principales transactions concernent les frais et honoraires relatifs à la gestion de fonds et à la garde de titres. Elles ont également trait aux revenus de gestion provenant des régimes de retraite.

Ces opérations et les soldes à la fin de l'exercice se détaillent comme suit :

	2023			2022 Retraité (note 2)		
	Entreprises associées / Coentreprises	Autres parties liées	Total	Entreprises associées / Coentreprises	Autres parties liées	Total
État combiné du résultat						
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	1 \$	39 \$	40 \$	2 \$	44 \$	46 \$
Services de courtage et de fonds de placement	1	607	608	1	635	636
Autres revenus (pertes) nets de placement	—	20	20	8	(3)	5
Autres revenus	15	62	77	20	143	163
Autres frais	(5)	(12)	(17)	(6)	—	(6)
Bilan combiné						
Valeurs mobilières	— \$	178 \$	178 \$	51 \$	29 \$	80 \$
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	188	188	—	226	226
Prêts	151	31	182	114	3	117
Actif net des fonds distincts	—	2 997	2 997	—	2 569	2 569
Autres actifs – Autres	8	46	54	11	76	87
Dépôts	116	1 129	1 245	97	132	229
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	3	3	—	12	12
Autres passifs – Autres	256	129	385	3	100	103
Autres						
Engagements donnés	117 \$	793 \$	910 \$	142 \$	571 \$	713 \$
Garanties données	34	154	188	40	143	183
Garanties reçues	—	187	187	—	216	216

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins, et elles ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions. Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins effectue des transactions financières avec ses dirigeants. Outre la rémunération conférée aux principaux dirigeants, les principales transactions financières incluent également des opérations d'intermédiation financière de nature courante ainsi que des opérations liées à la gestion de patrimoine, à l'assurance de personnes et à l'assurance de dommages avec les diverses entités du Groupe. Ces transactions ont été conclues selon des conditions similaires à celles offertes à des parties non liés.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, la rémunération des principaux dirigeants du Mouvement Desjardins se détaille comme suit :

	2023	2022
Avantages à court terme	26 \$	19 \$
Avantages à long terme et postérieurs à l'emploi	12	11
	38 \$	30 \$